

RAPPORT ANNUEL 2015



SOMMAIRE

AVANT-PROPOS

- 4 Avant-propos de la ministre
 - 6 Le mot de la vice-présidente
-

LE CGEDD

- 10 Les missions et l'organisation
 - 11 Les formations du Conseil
 - 18 Le Conseil en chiffres
-

L'ACTIVITÉ DES FORMATIONS DU CONSEIL

- 22 Habitat, cohésion sociale et développement territorial
 - 30 Mobilités et transports
 - 40 Milieux, ressources et risques
 - 48 Transition énergétique, construction et innovations
 - 54 Audits, inspection et vie des services
-

- 62 Autorité environnementale

- 64 Autorité de la qualité de service dans les transports
-

ANNEXES

- 68 Participation de membres du Conseil à des instances ou à des organismes extérieurs
- 73 Rapports publiés
- 79 Rapports d'audits, d'inspections et vie des services
- 84 Les événements 2015
- 86 Les publications 2015

RAPPORT ANNUEL 2015



CGEDD

CONSEIL GÉNÉRAL DE
L'ENVIRONNEMENT ET DU
DÉVELOPPEMENT DURABLE



RAPPORT ANNUEL

2015



CGEDD

CONSEIL GÉNÉRAL DE
L'ENVIRONNEMENT ET DU
DÉVELOPPEMENT DURABLE

AVANT-PROPOS DE LA MINISTRE



L'année 2015 restera l'année d'un nouvel élan pour la planète. L'élan d'une humanité mobilisée pour réussir la transition écologique et énergétique et construire pour les générations futures un avenir durable et responsable.

Les engagements pris dans le cadre de la COP 21 à Paris marquent l'émergence d'une volonté internationale inédite. L'Accord de Paris, premier accord universel sur le climat, continue de battre des records : sa signature à New York, le 22 avril dernier, par 177 pays a été qualifiée par le Secrétaire général des Nations Unies de moment historique, et son entrée en vigueur pourrait intervenir dès la fin de l'année 2016, ce qui serait une première dans l'histoire des traités internationaux.

La COP 21 a par ailleurs mobilisé de manière exceptionnelle la société civile qui a apporté une contribution décisive à cet engagement historique, au côté des États.

Les 70 initiatives et alliances mondiales du plan d'actions Lima-Paris (Agenda des solutions) ont réuni les collectivités, les entreprises, les associations et les citoyens qui, sans attendre 2020, anticipent concrètement l'application de l'Accord de Paris pour accélérer la transition vers une économie bas-carbone et font émerger les solutions.

La promulgation, en août 2015, de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte avait montré la voie d'une nation à l'avant-garde. Cette loi a conforté la présidence française du sommet de Paris car notre pays a fait le choix de s'appliquer à lui-même ce qu'il préconise pour le monde.

Le CGEDD a contribué à la préparation de ce texte emblématique par plusieurs études sur les finalités et les outils de la transition énergétique, la filière hydrogène-énergie ou encore les questions clefs liées au développement de l'économie circulaire.

Je veux remercier tous ceux qui se sont mobilisés pour construire ce texte et qui continuent à agir pour que ses dispositions se traduisent concrètement dans les faits afin de permettre aux citoyens et aux territoires de s'en approprier les outils.

J'ai pris soin de les accompagner de mesures de soutien financier et fiscal qui accélèrent les mutations. La finance verte et le prix du carbone viennent conforter ces avancées.

Les objectifs sont clairs : contenir le réchauffement climatique, préserver la santé humaine, réduire notre empreinte environnementale, économiser les ressources. Leur réalisation passe par des mesures concrètes pour mieux rénover les bâtiments, inventer de nouvelles mobilités, lutter contre les gaspillages, favoriser les énergies renouvelables en associant systématiquement les citoyens et les territoires. Quant aux moyens, les outils offerts par la loi sont nombreux. Ils intéressent les habitudes quotidiennes des Français : leur capacité à se loger et à se chauffer, leurs habitudes de consommation, leur manière de se déplacer.

Ces objectifs sont complétés par ceux de la loi de reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages, adoptée à l'été 2016.

Ces deux piliers constituent également la nouvelle feuille de route du CGEDD. La réduction du nombre de sections et la redéfinition de leurs périmètres, une place plus grande accordée à la transversalité des travaux avec le renforcement des collèges, enfin la mise en cohérence des périmètres des missions d'inspection générale territoriales avec ceux des nouvelles régions lui permettront de jouer ce rôle de façon plus cohérente et plus efficace.

Le programme d'activité pour 2016 et 2017 que j'ai approuvé met la transition écologique et énergétique au cœur de ses priorités. Et sur les quelque 291 rapports diffusés en 2015 et les 164 conseils et expertises, nombreux sont ceux qui portent sur ces domaines.

La transition, c'est aussi la contribution des innovations à l'offre de services urbains, qu'il s'agisse de mobilité, d'énergie, d'éclairage, d'eau, d'assainissement, de déchets, de communications, ou des nouveaux services appuyés sur le numérique. Dans son rapport rendu en 2015, le CGEDD a montré que ces innovations se situaient au croisement de trois enjeux essentiels : l'économie circulaire, le numérique et l'implication des citoyens.

La préservation des milieux naturels a également été au cœur des activités du Conseil cette année : outre le rapport sur la gestion quantitative de l'eau et les enjeux d'irrigation dans la vallée du Tescou, qui a permis d'éclairer les parties prenantes sur le dossier de la retenue de Sivens dans le Tarn, le CGEDD a produit une série d'analyses sur les pollutions diffuses : pollution par les nitrates, évaluation du volet préventif du plan « algues vertes », épandage des matières fertilisantes, mais aussi recommandations sur la gestion des pics de pollution de l'air.

La problématique des paysages a donné lieu à un rapport sur la requalification des campagnes urbaines et la gestion des franges et des territoires des zones périurbaines qui accueillent aujourd'hui près d'un tiers des Français.

La centaine d'audits et d'inspections conduits en 2015 par le CGEDD a montré une compétence que la Cour des comptes a justement soulignée, et qui se renforcera encore avec la professionnalisation des équipes et des méthodes d'audit. Dans l'exercice de cette fonction d'audit, le Conseil a notamment participé, avec les autres inspections ou conseils généraux concernés, à la réflexion sur l'évolution de l'organisation de l'administration territoriale de l'État dans le cadre de la réforme régionale, une réflexion qui a permis de dresser un état des lieux des services déconcentrés par le ministère et proposé des mesures de simplification et d'amélioration de l'action publique. Cette nouvelle organisation territoriale emporte en effet des conséquences importantes pour nos services, en particulier les DREAL.

Enfin, je souhaite souligner le rôle important joué par la formation d'Autorité environnementale du Conseil, qui a rendu 111 avis et 58 décisions. La nouvelle organisation de la fonction d'autorité environnementale au niveau régional, qui vient d'entrer en application avec la création des missions régionales d'autorité environnementale (MRAe), doit permettre de mieux asseoir l'indépendance des avis et des décisions d'évaluation des plans et programmes et bientôt de certains projets, avant son extension à l'ensemble des projets.

Par la publicité donnée à ses avis, l'Autorité environnementale contribue au renforcement de la démocratie environnementale. Dans le même esprit, j'ai souhaité que les rapports du CGEDD soient systématiquement publiés. Il s'agit de favoriser la transparence de l'action publique et la compréhension collective des questions traitées.

*

Je voudrais, enfin, témoigner ici ma confiance à Anne-Marie LEVRAUT, nouvelle vice-présidente du CGEDD, et lui souhaiter bonne chance dans les fonctions passionnantes qu'elle exerce en remplacement de Patrice PARISÉ, à qui j'adresse mes remerciements sincères pour le travail accompli pendant plusieurs années dans l'exercice de ces mêmes fonctions.

Les femmes et les hommes qui œuvrent chaque jour à la conception et à la mise en œuvre des politiques portées par nos ministères sont au service de nos concitoyens.

Leurs missions se conjuguent à tous les temps : au passé, parce qu'il leur revient d'entretenir et de valoriser notre patrimoine naturel et culturel, au présent, parce que nous sommes le ministère du quotidien, au futur parce qu'il nous revient de préparer le monde que nous souhaitons léguer aux générations à venir. C'est aussi cela, le rôle du CGEDD.

Ségolène ROYAL

Ministre de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer, chargée des Relations internationales sur le climat

LE MOT DE LA VICE-PRÉSIDENTE



La publication du rapport annuel du Conseil général de l'environnement et du développement durable me donne l'occasion, ayant été nommée vice-présidente en janvier 2016, de remercier d'emblée mon prédécesseur, Patrice PARISÉ, et de lui dédier ce rapport qui retrace l'activité du CGEDD en 2015, année placée sous le signe de sa vice-présidence.

2015 est une année qui aura compté dans l'histoire récente du CGEDD, dans le contexte plus général des événements tragiques qui ont mis à l'épreuve la cohésion nationale et le pacte républicain, et avec eux les valeurs d'égalité et de laïcité auxquelles nous sommes particulièrement attachés.

Nous avons mené à bien la réorganisation du Conseil général, engagée activement depuis 2014 et devenue effective depuis un décret et un arrêté datés du 2 octobre 2015.

Il était en effet essentiel de nous adapter aux nouveaux enjeux portés par le ministère chargé de l'environnement — je pense à la transition énergétique mais aussi à la biodiversité et, de façon générale, à tous les enjeux autour de la lutte contre le réchauffement climatique.

L'organisation des sections a été repensée, leur nombre réduit, leurs attributions adaptées, en faisant prévaloir la transversalité, pour décloisonner les savoirs et les compétences. Le rôle des collèges a été renforcé : instances transversales, visant à élargir les réflexions et les échanges en faisant appel à des personnalités extérieures au CGEDD. Ouvertes, elles doivent aussi être les lieux d'une véritable production. Enfin, le périmètre des missions d'inspection générale territoriales — les « MIGT » — a été adapté à celui des nouvelles régions.

Ces changements se retrouvent dans l'organisation de notre rapport annuel. Les différentes formations du Conseil y apparaissent pour la première fois sous leur nouvel intitulé.

Autre chantier parvenu à son terme en 2015 : l'approbation par notre ministre et présidente, Madame Ségolène ROYAL, de la charte de déontologie du CGEDD, complétée et réécrite pour la rendre mieux exploitable. Elle fait désormais l'objet d'un « porté à connaissance » individuel. Le comité de déontologie du Conseil, constitué en 2016, favorise la bonne application de cette charte.

La finalité de la réorganisation — qui est aussi le fil conducteur de notre action au quotidien — se résume en un mot : la qualité. Il s'agit d'une exigence et d'une éthique qui concernent tous les membres et agents du Conseil, qui justifient la confiance manifestée par la ministre de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer, quand elle demande la publication systématique de nos rapports.

Cette exigence de qualité nous pousse à progresser sans cesse. Le nouveau mécanisme de recueil des observations des services sur les projets de rapport définitif et le suivi de la mise en œuvre de nos recommandations participent pleinement de cette démarche d'amélioration continue.

2015 a été une année féconde pour les productions du Conseil. Nous avons diffusé 291 rapports, mené 164 conseils et expertises, conduit 107 audits et inspections, rendu 26 avis. La formation d'Autorité environnementale du Conseil a pour sa part rendu 111 avis et 58 décisions. Nous avons participé, avec neuf autres inspections ou conseils généraux, à la mission commandée par le Premier ministre concernant l'évolution de l'organisation régionale de l'Etat consécutive à la nouvelle délimitation des régions. Ce rapport a permis un état des lieux des services déconcentrés par ministère et proposé des mesures de simplification et d'amélioration de l'action publique.

Le point d'orgue de cette année 2015 pour notre ministère, c'est évidemment la COP 21 couronnée par l'accord de Paris et qui avait été précédée par la promulgation, à l'été, de la loi emblématique relative à la transition énergétique pour la croissance verte. Dans sa formation précédente, le CGEDD avait eu l'occasion de contribuer à la réflexion sur les finalités et les outils de la transition énergétique, à celle de la filière hydrogène-énergie et aux questions-clé de l'économie circulaire.

Nous avons aussi évalué le plan national d'adaptation au changement climatique 2011-2015 et préconisé de passer d'un plan d'actions porté par l'État à un véritable plan national impliquant plus largement la société civile et les territoires et coordonné avec l'action des établissements publics de coopération (EPCI).

Par ailleurs en 2015, le Conseil a apporté son appui à plusieurs missions de parlementaires ou de personnalités sur des sujets comme la lutte contre le gaspillage alimentaire ou, là encore, l'économie circulaire.

Autre mission qui a fortement mis à contribution le CGEDD : le devenir de la retenue de Sivens dans le Tarn, qui imposait une réflexion sur la gestion quantitative des eaux et les enjeux d'irrigation dans la vallée du Tescou. La préservation des milieux naturels a également fait l'objet d'une série de rapports sur les pollutions diffuses, notamment par les nitrates, l'évaluation du volet préventif du plan « algues vertes » et l'épandage des matières fertilisantes.

Dans le même registre, le thème de la pollution de l'air a pris, ces dernières années, une dimension nouvelle. Les recommandations faites avec l'IGA et l'IGAS sur la gestion des pics de pollution de l'air vont être traduites en mesures concrètes avec la révision de la procédure d'urgence pour la gestion des pics de pollution.

Les questions autour de l'habitat et du développement territorial ont donné lieu à un rapport sur la requalification des campagnes urbaines et la gestion des franges et des territoires périurbains. De même, a été publié, en toute fin d'année, un rapport d'évaluation du dispositif d'accompagnement vers et dans le logement. L'audit du processus de contrôle de l'instruction et de l'attribution des subventions allouées par l'ANAH a donné lieu à des missions d'inspection dans les délégations départementales de l'ANAH.

Dans le domaine de la mobilité et des transports, nous avons réfléchi au financement des infrastructures routières après l'abandon de l'écotaxe, mais aussi à la réglementation concernant les véhicules communicants, à la modélisation des déplacements en Île-de-France, au soutien public au transport ferroviaire de fret.

La sécurité et la sûreté dans les transports et l'énergie ont été suivies de près par le Conseil en 2015 : la résilience des réseaux, l'évaluation de la sûreté nucléaire ou encore le contrôle d'accès aux points d'importance vitale ont été l'objet de nos travaux.

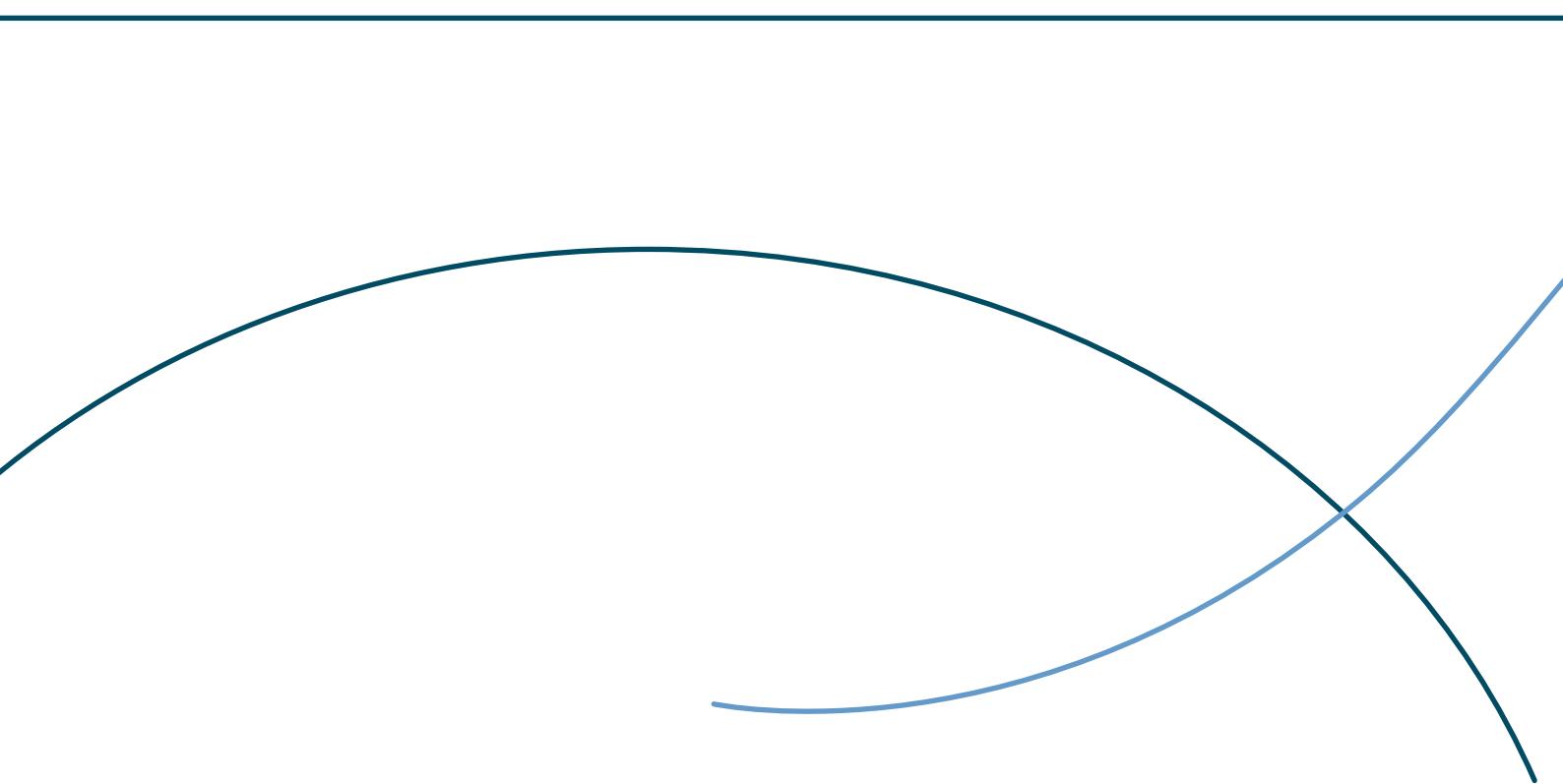
L'activité très soutenue du Conseil en 2015 s'est effectuée avec des effectifs en baisse. Je tiens donc à exprimer ici ma reconnaissance à tous les membres et agents du CGEDD pour leur dévouement à une institution qui, par ses missions de conseil aux ministres et d'évaluation, souvent complexes, des politiques publiques, continuera en 2016 et ultérieurement à jouer un rôle déterminant.

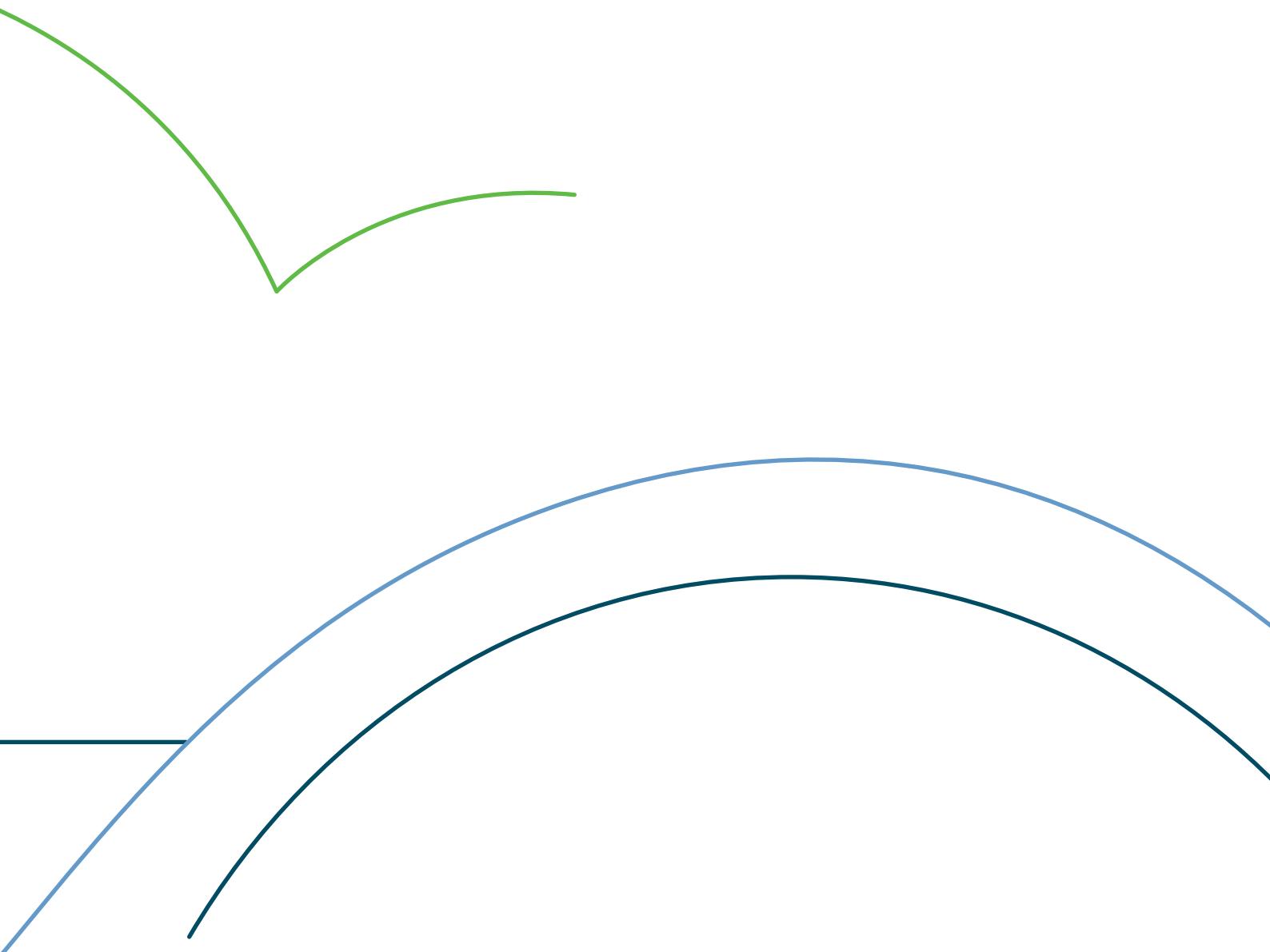
Anne-Marie LEVRAUT

Vice-présidente du Conseil général de l'environnement et du développement durable



LE CGEDD





- 10 Les missions et l'organisation
- 11 Les formations du Conseil
 - Le bureau
 - Les sections, l'Ae et l'AQST
 - Les MIGT
 - Les collèges
- 18 Le Conseil en chiffres

LES MISSIONS ET L'ORGANISATION (2016)

Le Conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD) est présidé par la ministre de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer, chargée des Relations internationales sur le climat. Il informe et conseille le Gouvernement dans les domaines de l'environnement, de la lutte contre le changement climatique, des transports, de l'urbanisme, de l'aménagement, du bâtiment et des travaux publics, de la mer, de l'aménagement et du développement durables des territoires, du logement et de la politique de la ville.

Il est chargé d'une mission d'inspection générale portant sur la régularité, la qualité et l'efficacité de l'action, dans les domaines énumérés ci-dessus, des services de l'État placés sous l'autorité des ministres concernés, ainsi que des établissements publics placés sous leur tutelle. Il exerce une mission spécifique lorsqu'il siège en formation d'Autorité environnementale. Le CGEDD est organisé en sections et en missions d'inspection générale territoriales. Il comprend également des collèges, structures transversales thématiques.

Ségolène ROYAL

*Ministre de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer, chargée des Relations internationales sur le climat
Présidente*

Anne-Marie LEVRAUT

Vice-présidente

SECTIONS

HABITAT, COHÉSION SOCIALE
ET DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL
Alain LECOMTE, *président*

MOBILITÉS ET TRANSPORTS
Pierre LAHOCHE, *président (pi)*

MILIEUX, RESSOURCES ET RISQUES
Nicolas FORRAY, *président*

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE,
CONSTRUCTION ET INNOVATIONS
Élisabeth DUPONT-KERLAN, *présidente*

AUDITS, INSPECTIONS
ET VIE DES SERVICES
François CAZOTTES, *président (pi)*

RESSOURCES HUMAINES ET MOYENS
Emmanuel RÉBEILLÉ-BORGELLA,
président et secrétaire général

MISSIONS D'INSPECTION GÉNÉRALE TERRITORIALES

MIGT BORDEAUX
Frédéric DUPIN, *coordonnateur*

MIGT LYON
Philippe DHENEIN, *coordonnateur*

MIGT MARSEILLE
Marc CHALLÉAT, *coordonnateur*

MIGT METZ
Alby SCHMITT, *coordonnateur*

MIGT OUTRE-MER
Bernard BUISSON, *coordonnateur*

MIGT PARIS
Nicole GONTIER, *coordonnatrice*

MIGT RENNES
Noël MATHIEU, *coordonnateur*

**AUTORITÉ
ENVIRONNEMENTALE**
Philippe LEDENVIC,
président

COMITÉ D'HISTOIRE
Patrick FÉVRIER,
secrétaire délégué

**MISSION MINISTÉRIELLE
D'AUDIT INTERNE**
Hervé TORO

**AUTORITÉ DE LA QUALITÉ
DE SERVICE DANS LES
TRANSPORTS**
Alain SAUVANT, *directeur*

LES FORMATIONS DU CONSEIL



LE BUREAU

Anne-Marie LEVRAUT
Vice-présidente



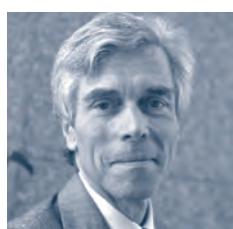
Élisabeth DUPONT-KERLAN
Présidente
SECTION TRANSITION
ÉNERGÉTIQUE, CONSTRUCTION
ET INNOVATIONS

Alain LECOMTE
Président
HABITAT, COHÉSION SOCIALE
ET DÉVELOPPEMENT
TERRITORIAL



François CAZOTTES
Président (pi)
SECTION AUDITS, INSPECTIONS
ET VIE DES SERVICES

Pierre LAHOCHE
Président (pi)
SECTION MOBILITÉS
ET TRANSPORTS



Emmanuel RÉBEILLÉ-BORGELLA
Président et secrétaire général
SECTION RESSOURCES HUMAINES
ET MOYENS

Nicolas FORRAY
Président
SECTION MILIEUX,
RESSOURCES ET RISQUES



Philippe LEDENVIC
Président
AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE

LES SECTIONS ET L'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE

Les sections du Conseil général de l'environnement et du développement durable sont au nombre de six. Elles concourent par leurs délibérations à la prise en compte, dans la définition des politiques publiques et l'évaluation de leurs résultats, de l'objectif de promotion d'un développement durable conciliant la protection et la mise en valeur de l'environnement, le développement économique et le progrès social. Elles évaluent également les actions conduites en matière de recherche et d'innovation et les enjeux industriels portés par les filières. Elles contribuent à la définition des priorités en matière de recherche, de technologie et d'innovation. Elles traitent des questions européennes et internationales en rapport avec ces domaines.

SECTION

HABITAT, COHÉSION SOCIALE ET DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

Alain LECOMTE, président de section

La section « Habitat, cohésion sociale et développement territorial » est compétente : au titre de l'habitat, en matière de logement et de cadre de vie ainsi que, en liaison avec la section « Transition énergétique, construction et innovations », en matière de normes et de coûts de construction de logements ; au titre de la cohésion sociale, en matière d'accès des citoyens aux biens et aux services essentiels, de politique d'inclusion sociale et de mise en œuvre des droits fondamentaux ; au titre du développement territorial, en matière de politiques foncières, d'urbanisme, d'aménagement, d'économie et de développement durable des terri-

toires urbains et ruraux. Elle intervient en matière de renouvellement urbain, de politique de la ville, de protection et de mise en valeur des espaces sensibles, notamment littoraux et montagnards, de sites protégés et de paysage bâti et non bâti.

Elle traite de l'impact territorial des évolutions institutionnelles de l'État et des collectivités locales ainsi que des questions relatives aux enjeux des territoires ultramarins. Elle coordonne l'action du Conseil en matière d'information et de participation des citoyens à la décision publique.

SECTION

MOBILITÉS ET TRANSPORTS

Pierre LAHOCHE, président de section (pi)

La section « Mobilités et transports » connaît des questions intéressant les réseaux et les infrastructures de transport, les autres infrastructures affectées à la circulation terrestre ainsi que les services de transports et de mobilité. Elle anime la mise au point des instructions-cadre définissant la démarche et les méthodes d'évaluation des projets de transport et de mobilité, en coordination avec les services concernés. Elle participe à l'évaluation des grands projets de transports et intervient sur toutes les questions dont le Conseil est saisi en matière de programmation, de réalisation, d'entretien et d'exploitation des infrastructures précitées. Elle est également compétente sur toutes les questions intéressant le financement des projets de transport et la fiscalité du transport. Elle traite des questions touchant aux conditions d'accès aux réseaux et à la tarification des infrastructures de transport, à

l'organisation, à l'échelle européenne et nationale, des marchés de transports de personnes et de fret, à la tarification des services ainsi qu'à la régulation de l'offre et de la demande de services de transport et à l'état de la concurrence sur ces marchés. Elle connaît des questions relatives à l'organisation des services de transport et aux conditions d'accès aux professions du transport. Elle est compétente en matière de sécurité et de sûreté des infrastructures et des systèmes de transport. Elle apporte son concours aux sections concernées pour évaluer la contribution des transports aux autres politiques, à la cohésion sociale et territoriale et à la transition énergétique. Dans les domaines de compétence du Conseil, elle connaît, avec le concours des autres sections intéressées, des questions relatives aux réseaux acheminant l'eau, l'énergie et l'information et à la synergie entre les réseaux.



SECTION **MILIEUX, RESSOURCES ET RISQUES**

Nicolas FORRAY, président de section

La section « Milieux, ressources et risques » connaît des questions relatives à la protection et à la gestion des milieux, à l'exploitation et à l'usage des ressources naturelles ainsi qu'à la prévention et au traitement des risques d'origine naturelle ou anthropique.

Elle traite des écosystèmes terrestres et marins et de leur fonctionnement, des services rendus à l'homme par l'eau et la biodiversité ainsi que des usages des ressources naturelles, notamment des services publics d'eau et d'assainissement.

Elle traite également de l'impact des activités humaines sur les milieux et de la disponibilité des ressources, des actions de protection et de valorisation de la biodiversité et des politiques de réduction de l'empreinte écologique. Elle contribue à la connaissance des impacts, sur la santé humaine, des conditions de vie, de l'état des

milieux (air, sol, eaux) et des changements environnementaux.

Elle participe à la connaissance des aléas et des vulnérabilités liés aux risques d'origine naturelle ou anthropique, à la prévention et à la gestion de ces risques et à la protection des populations contre leurs conséquences en termes de pollutions, de nuisances et de sécurité. À ce titre, en liaison avec la section « Transition énergétique, construction et innovations », elle connaît des questions touchant à la gestion des déchets et à son impact sur les milieux. Elle traite des questions relatives à l'adaptation au changement climatique dans son champ de compétences et apporte son concours aux sections concernées sur les questions d'atténuation du changement climatique et de cohésion sociale et territoriale.

SECTION **TRANSITION ÉNERGÉTIQUE, CONSTRUCTION ET INNOVATIONS**

Élisabeth DUPONT-KERLAN, présidente de section

La section « Transition énergétique, construction et innovations » connaît des questions relatives au climat et à la lutte contre le réchauffement climatique et contre ses effets, aux objectifs et aux moyens de la transition énergétique, au bâtiment et au génie civil, au développement de l'économie circulaire, notamment la réduction et la valorisation des déchets, de l'économie de la fonctionnalité, de l'écologie industrielle et de l'économie verte. Elle traite des enjeux du développement scientifique et technique dans les domaines du climat et de la météorologie, de la sobriété énergétique, notamment dans les domaines du logement et des transports,

des énergies renouvelables, de l'ingénierie et des techniques constructives, de géotechnique, des systèmes d'information et des autres domaines de la transition énergétique. Elle traite des applications industrielles, de la réglementation technique, du développement de la normalisation et de la reconnaissance des qualifications dans ces domaines. Elle organise, en lien avec les autres sections, l'information mutuelle et l'instruction des questions transversales qui concernent la recherche, la technologie, l'innovation et les technologies de l'information. Elle est compétente en matière de sécurité des constructions.

SECTION

AUDITS, INSPECTIONS ET VIE DES SERVICES

François CAZOTTES, *président de section (pi)*

La section « Audits, inspections et vie des services » connaît des questions liées à la modernisation de la gestion, à la régularité des pratiques administratives, à la déconcentration des responsabilités, à la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, à l'orientation et au suivi des personnels chargés de missions d'encadrement supérieur. Elle est chargée de la conduite des enquêtes administratives. Elle coordonne l'action du Conseil en matière d'audits et de performance de l'action publique. Son président coordonne les activités d'inspection générale. Dans ce cadre, il coordonne l'activité des inspecteurs de la sécurité et de la santé au travail et anime et coordonne l'activité

des missions d'inspection générale territoriales. La section comprend la mission ministérielle d'audit interne. Elle veille à la diffusion des bonnes pratiques en matière d'audit interne au sein des opérateurs relevant des ministères chargés de l'environnement, du développement durable, du logement, de l'urbanisme, de la politique de la ville, de l'aménagement du territoire, des transports et de la mer, émet des recommandations à cet égard et peut faire réaliser des audits. La mission ministérielle d'audit interne assure le secrétariat du comité ministériel d'audit et exécute ou fait exécuter ses décisions.

SECTION

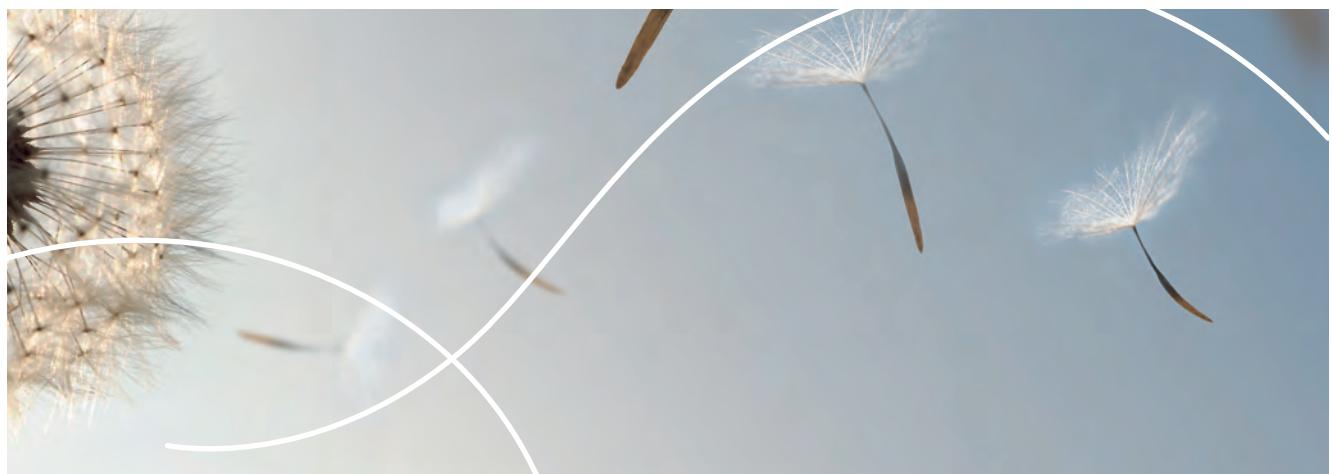
RESSOURCES HUMAINES ET MOYENS

Emmanuel RÉBEILLÉ-BORGELLA, *président de section*

La section « Ressources humaines et moyens », dont le président est le secrétaire général du Conseil, est compétente pour les questions ayant trait à la formation et à la mobilisation des ressources du Conseil en vue de l'exercice de ses missions, à la définition de ses méthodes et à la diffusion du résultat de ses travaux. À ce titre, elle anime les démarches relatives à la qualité des productions du Conseil et diffuse les informations relatives à la déontologie. Elle s'assure des suites données aux avis et aux rapports du conseil. Elle assure, après leur remise aux ministres, la diffusion et la publication des avis et rapports et leur communication. Le secrétaire général du Conseil général de l'environnement et du développement durable tient le registre des

avis du Conseil et des comptes rendus de son comité permanent. Il assure les relations du Conseil avec les autres corps ou services d'inspection générale. Avec le concours d'un secrétaire général adjoint nommé parmi les membres permanents, il dirige les personnels qui concourent à l'administration du Conseil et gère les moyens alloués pour son fonctionnement. Il dirige le secrétariat général du Conseil général du développement durable et de l'environnement qui comporte :

- le bureau du personnel et des moyens généraux ;
- le bureau des systèmes d'information ;
- le bureau des rapports et de la documentation ;
- le bureau de la communication.



AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE

Philippe LEDENVIC, *président*

La formation d'Autorité environnementale du Conseil général de l'environnement et du développement durable donne son avis lorsqu'elle est saisie en application des articles R. 122-6 et R. 122-17 du code de l'environnement et de l'article R. 121-15 du code de l'urbanisme sur :

- les évaluations environnementales que doivent comporter certains plans, schémas, programmes et autres documents, et notamment certains documents d'urbanisme qui, sans autoriser eux-mêmes la réalisation de travaux ou prescrire la réalisation de projets d'aménagements, sont applicables à la réalisation de tels travaux ou projets ;
- sur les études préalables à la réalisation d'aménagements ou d'ouvrages qui, par leurs dimensions ou leurs incidences sur le milieu naturel, peuvent porter atteinte à ce dernier, et doivent pour cette raison comporter une étude d'impact permettant d'en apprécier les conséquences.

AUTORITÉ DE LA QUALITÉ DE SERVICE DANS LES TRANSPORTS

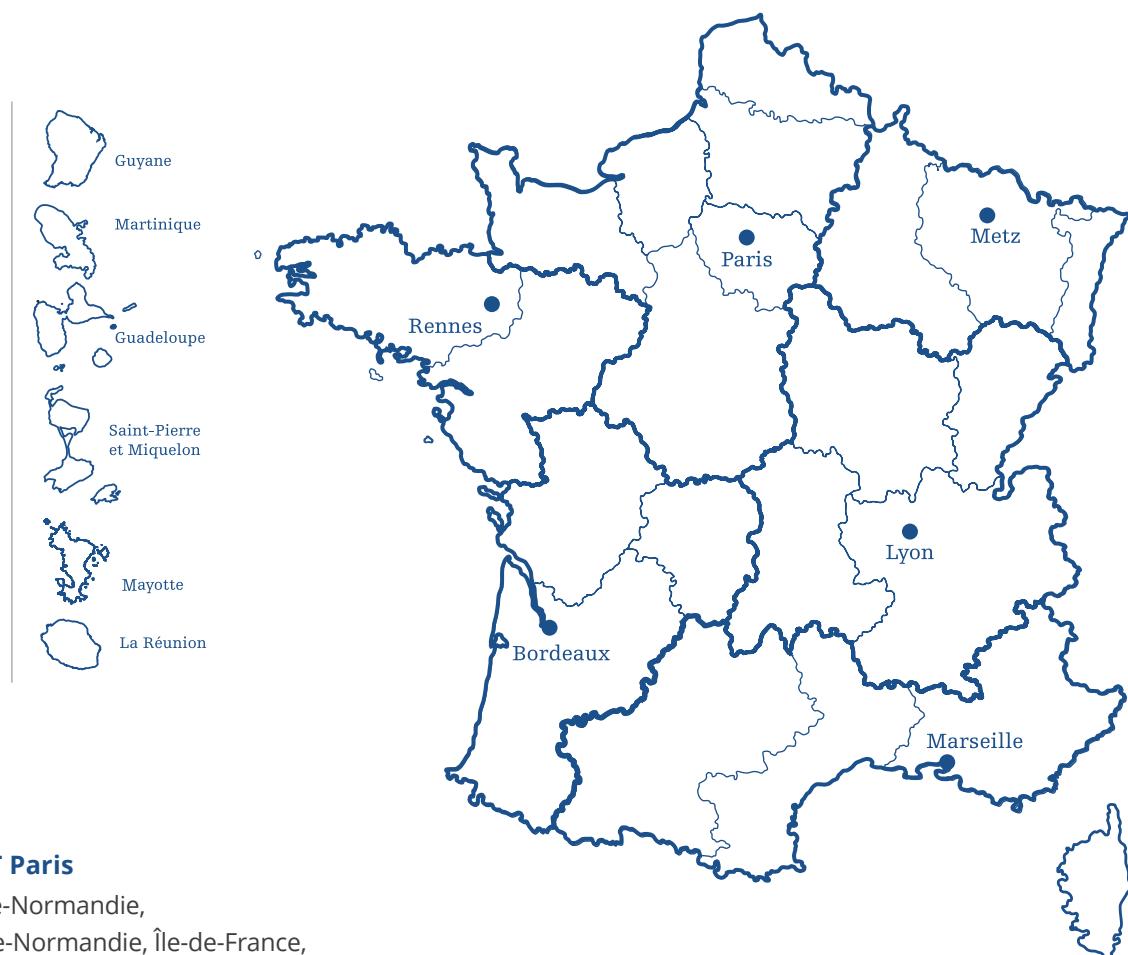
Alain SAUVANT, *directeur*

Crée en février 2012 et placée au sein du CGEDD, l'Autorité de la qualité de service dans les transports (AQST) est compétente en matière de qualité de service dans les transports terrestres, aériens et maritimes, publics et réguliers de voyageurs, notamment en ce qui concerne leur ponctualité et leur régularité. Elle diffuse des informations statistiques sur la qualité de service ; elle informe, sans traiter de cas individuels, sur les droits des voyageurs et les démarches à accomplir ; elle veille à la qualité de l'information donnée aux voyageurs et au traitement des réclamations par les opérateurs. Elle s'appuie sur un Haut comité de la qualité de service dans les transports, qui peut formuler des recommandations pour améliorer le service rendu aux usagers.

LES MISSIONS D'INSPECTION GÉNÉRALE TERRITORIALES (MIGT)

Les sept missions d'inspection générale territoriales (MIGT) jouent un rôle central dans le suivi des services déconcentrés et de l'encadrement supérieur des ministères chargés du développement durable et du logement. Elles assurent par priorité les inspections des services dans leur ressort territorial. Elles participent aux audits des directions départementales interministérielles effectués à la demande du secrétariat général du Gouvernement dans le cadre d'un programme annuel. Elles contribuent de manière régulière, en liaison avec les sections concernées, aux évaluations de politiques publiques dans leur dimension territoriale, ainsi qu'aux audits risques au niveau régional ou aux audits eau et biodiversité au niveau départemental, ainsi qu'à de nombreuses missions d'évaluation ou de conseil conduites par le niveau central du CGEDD.

Leurs membres assurent enfin de nombreuses missions de représentation de l'État dans les conseils d'administration ou de surveillance d'organismes ou d'établissements publics à forte dimension territoriale des ports, aéroports ou des agences de l'eau.



MIGT Paris

Basse-Normandie,
Haute-Normandie, Île-de-France,
Centre, Nord-Pas-de-Calais

Nicole GONTIER, *Coordonnatrice*

MIGT Rennes

Bretagne, Pays-de-la-Loire
Noël MATHIEU, *Coordonnateur*

MIGT Bordeaux

Aquitaine, Limousin,
Poitou-Charentes
Frédéric DUPIN, *Coordonnateur*

MIGT Marseille

Corse, Languedoc-Roussillon,
Provence-Alpes-Côte d'Azur,
Midi-Pyrénées
Marc CHALLÉAT, *Coordonnateur*

MIGT Lyon

Auvergne, Rhône-Alpes,
Bourgogne, Franche-Comté
Philippe DHENEIN, *Coordonnateur*

MIGT Metz

Alsace, Champagne-Ardenne,
Lorraine
Alby SCHMITT, *Coordonnateur*

MIGT Outre-mer

Régions et collectivités d'Outre-mer
(DOM, TOM, COM)
Bernard BUISSON, *Coordonnateur*

LES COLLÈGES

Les collèges réunissent par spécialité, métier ou domaine, les membres des différentes formations du Conseil. Ils sont des lieux de dialogue et d'échanges, largement ouverts à des participants extérieurs au CGEDD.

Audits et inspections

Jacques POULAIN
Lionel RIMOUX

Aviation civile

Christian ASSAILLY
Pierre CAUSSADE

Construction

Serge ARNAUD
Marianne LEBLANC-LAUGIER

Droit et affaires européennes

Rouchdy KBAÏER
Michel PINET

Eau et biodiversité¹

Fabienne ALLAG-DHUISME
François GUERBER

Économie et financement

Jean-Philippe DURANTHON
Michel MASSONI

Énergie et climat²

Pascal DOUARD
Jean-Michel NATAF

Logement et cohésion sociale

Jean-Paul LE DIVENAH
Alain WEBER

Management et ressources humaines

Frédéric DUPIN
Edmond GRASK

Mer et fluvial³

Philippe BELLEC
Yves MORIN

Pollutions et nuisances

Patrick LAVARDE
Henri LEGRAND

Prévention des risques naturels et technologiques⁴

Thierry GALIBERT
Pierre-Alain ROCHE

Recherche, systèmes d'information et de communication

Bernard FLURY-HÉRARD
Éric VINDIMIAN

Territoires

Ruth MARQUES
Philippe SCHMIT

Transports terrestres et intermodalité

Marie-Anne BACOT
Hervé de TRÉGLODÉ

¹ Ouvert au CGAAER et au CGEIET

² Commun avec le CGEIET

³ Commun avec l'IGAM

⁴ Ouvert au CGAAER et au CGEIET

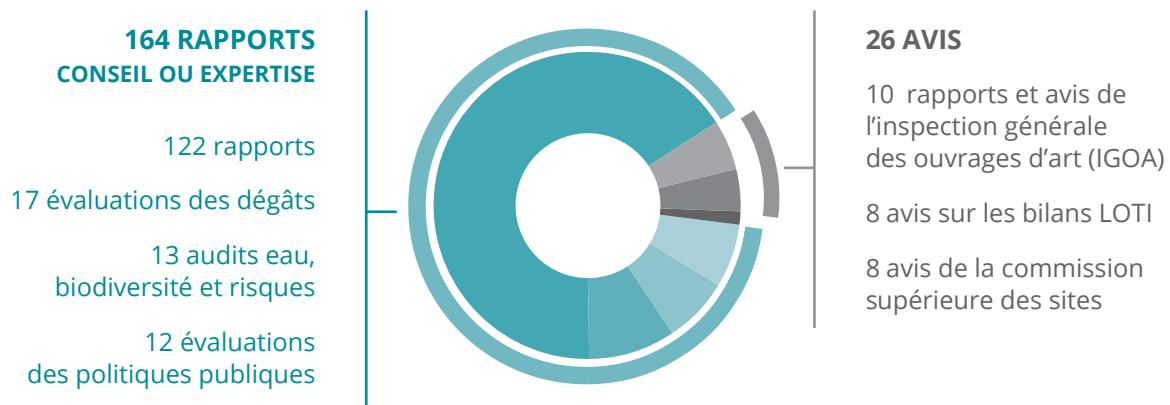


LE CONSEIL EN CHIFFRES

au 31 décembre 2015

RAPPORTS ET AVIS

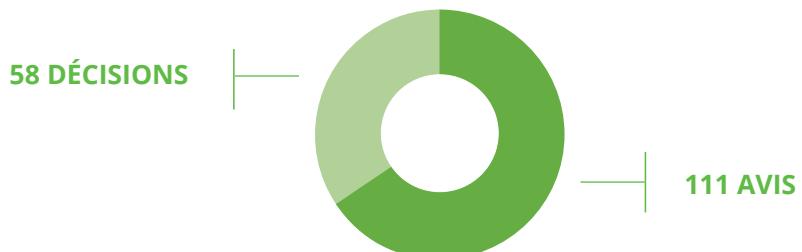
Conseil général de l'environnement et du développement durable



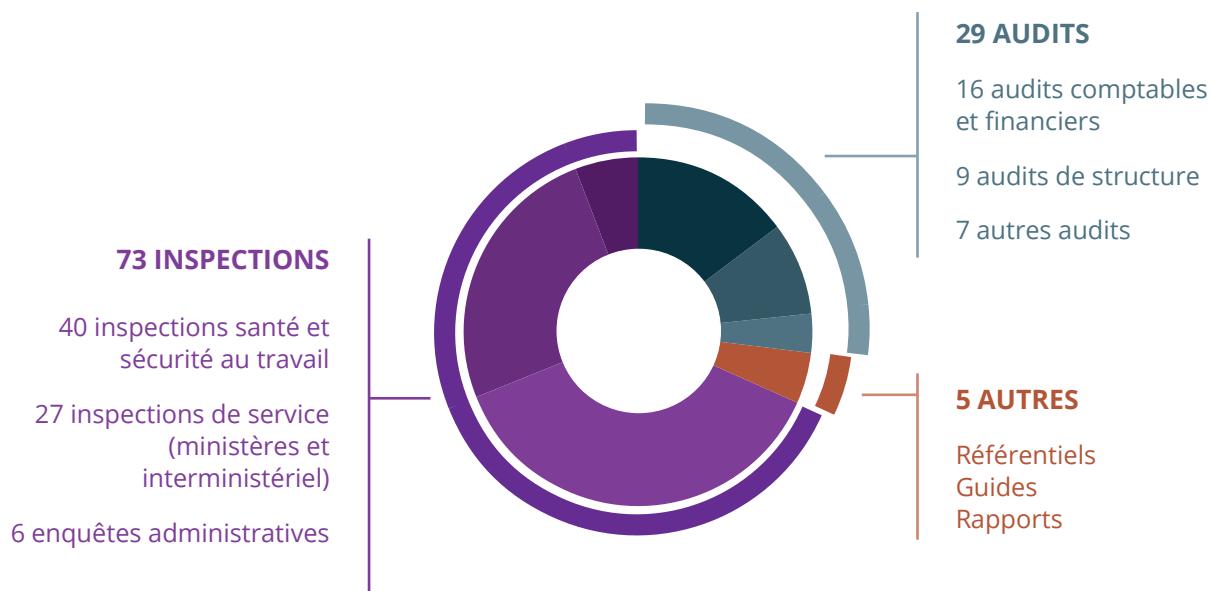
RÉPARTITION PAR THÈME DES RAPPORTS DE CONSEIL OU D'EXPERTISE

Milieux, ressources, risques	82	
Mobilité, transports	42	
Habitat, cohésion sociale, développement des territoires	19	
Transition énergétique, construction, innovation	9	
Audits, inspections, vie des services	7	
Europe et International	5	
TOTAL	164	

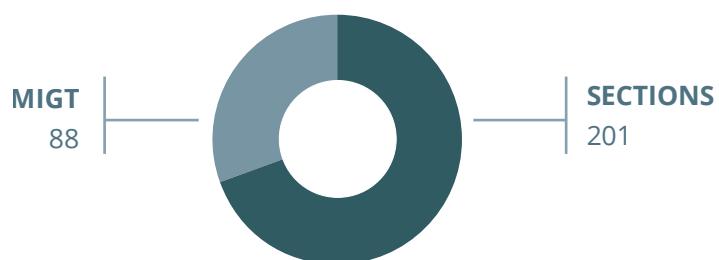
Formation d'Autorité environnementale du Conseil général de l'environnement et du développement durable



AUDITS & INSPECTIONS



PERSONNELS EN ACTIVITÉ



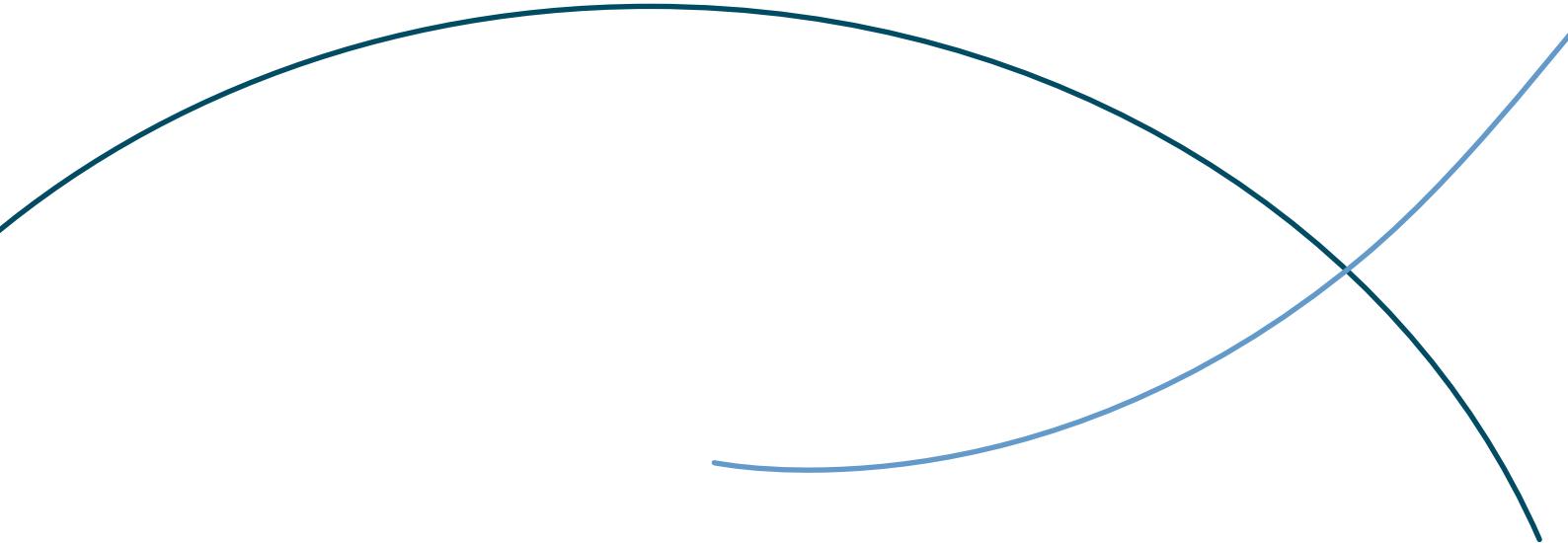
	SECTIONS *	MIGT	TOTAL
Membres permanents ou assimilés	109	40	149
Autres agents de catégorie A et A+	39	22	61
Agents de catégories B et C	53	26	79
TOTAL	201	88	289

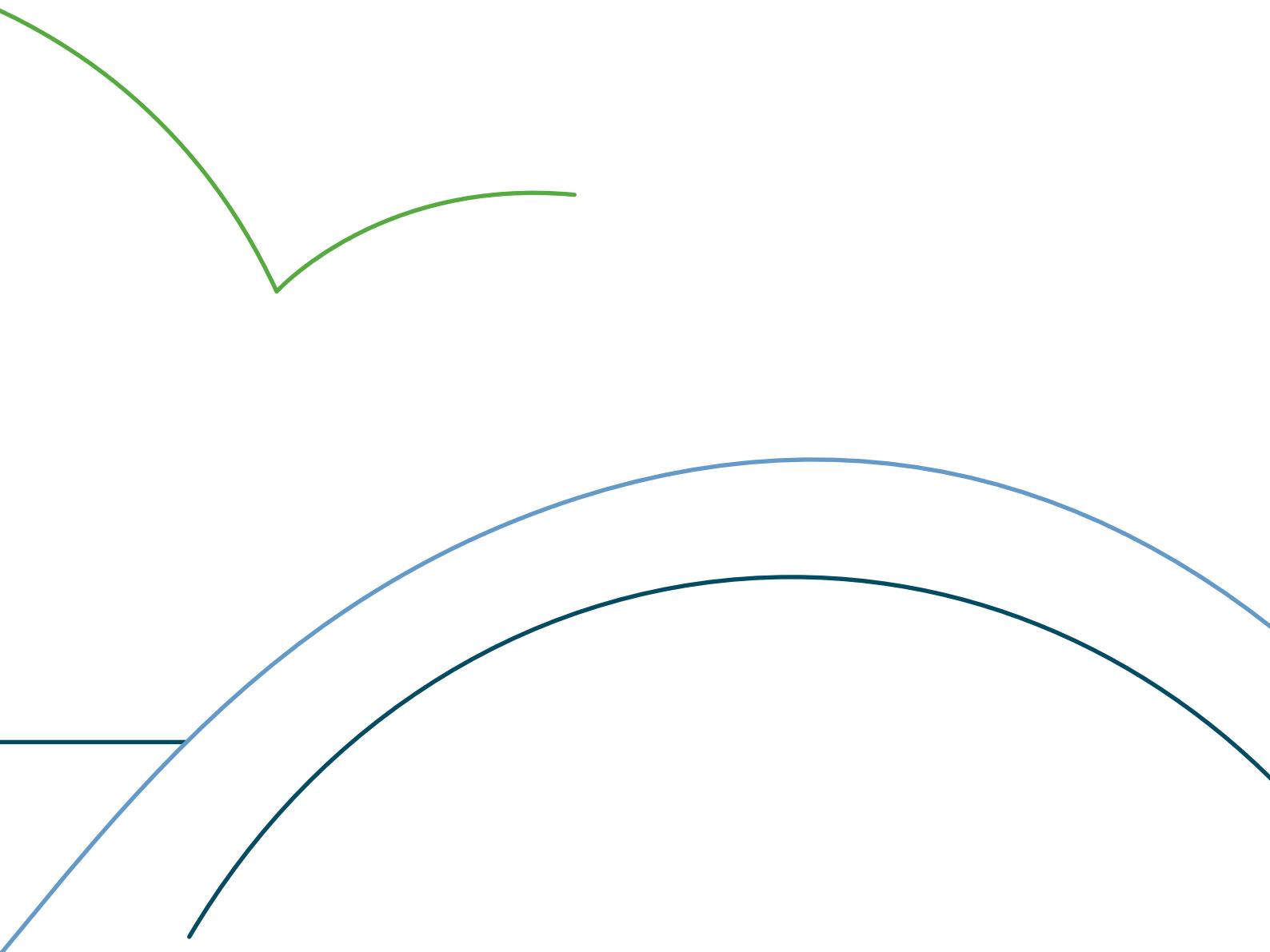
Effectifs en équivalent temps plein (ETP)

* y compris Ae et AQST



L'ACTIVITÉ
DES FORMATIONS
DU CONSEIL





- 22 Habitat, cohésion sociale et développement territorial
- 30 Mobilités et transports
- 40 Milieux, ressources et risques
- 48 Transition énergétique, construction et innovations
- 54 Audits, inspections et vie des services



HABITAT, COHÉSION SOCIALE ET DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL



La section « Habitat, cohésion sociale et développement territorial » résulte de la fusion des anciennes sections « Droit, logement et société S1 » et « Aménagement durable des territoires S3 ». Cette nouvelle organisation permet une meilleure synergie entre la problématique du logement et celle de l'urbanisme et de l'aménagement. La mission d'inspection générale des sites, composée des rapporteurs devant la commission supérieure des sites, et la coordination interministérielle au développement de l'usage du vélo restent rattachées à la nouvelle section.

Au titre du logement, le rapport sur l'évaluation du dispositif d'accompagnement vers et dans le logement (AVDL) propose d'améliorer l'efficacité du dispositif d'accompagnement des personnes rencontrant des difficultés économiques et sociales et de simplifier le circuit de financement de ces aides. Trois évaluations au titre de la modernisation de l'action publique ont été engagées en 2015 pour un rendu au premier trimestre 2016 : mobilisation des bureaux et des logements vacants, politique publique relative au logement locatif meublé et transcription dans les plans locaux d'urbanisme (PLU) des besoins de logements prévus dans les programmes locaux de l'habitat (PLH).

Au titre de l'aménagement et de l'urbanisme, le rapport qui porte sur les grands projets urbains en Europe permet de tirer des enseignements des réussites dans les pays voisins. Le rapport « requalifier les campagnes urbaines en France » montre les valeurs et le potentiel des territoires périurbains trop souvent ignorés. Enfin, le rapport sur la politique de soutien des innovations dans les services urbains fait des propositions concrètes à l'intention des décideurs publics.

Le CGEDD participe avec d'autres inspections au dispositif d'appui interministériel au développement et à l'expertise en espace rural (AIDER) au profit des élus ruraux, décidé par le comité interministériel aux ruralités du 13 mars 2015. Les trois sites sont la commune de Florac (Lozère), les communautés de communes du pays de Mirepoix et du pays d'Olmes (Ariège) et le département de la Nièvre.

La section a organisé trois nouvelles séances des « Matinées du CGEDD » : « Métropoles et territoires », « Faire ou défaire la ville avec le commerce ? », « L'inondabilité comme moteur du projet urbain ».

Enfin, trois collèges participent à l'activité de la nouvelle section, le collège « territoires », le collège « logement et cohésion sociale » et le collège « construction » copiloté avec la section « Transition énergétique, construction et innovations ».



HABITAT, COHÉSION SOCIALE ET DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

N° 010176-01

Bail solidaire : expertise des propositions de production d'une offre de logements à loyer minoré dans le parc privé

Sabine BAIETTO-BEYSSON, Éric VERLHAC

La production d'une offre de logements privés combinant une réduction du loyer en contrepartie du versement d'une subvention par les collectivités locales peut présenter une certaine pertinence dans les zones tendues. Mais, le bilan de ces dispositifs s'avère très limité. Il est proposé de modifier le régime de l'avantage fiscal accordé en contrepartie d'une baisse de loyer en remplaçant la procédure de conventionnement avec l'Agence nationale de l'habitat (Anah) par une simple déclaration ouvrant droit à un crédit d'impôt.

N° 010171-01

Évaluation et expertise des innovations dans le domaine des services urbains

Jean-Jacques KÉGELART, Guillaume LAMY, Christian LÉVY, Laurent RAVÉRAT, Graziella SINARETTY (stagiaire)

La mission constate que les programmes nationaux actuels permettent difficilement de traiter les innovations dans les services urbains à la bonne échelle, celle où la technologie génère le maximum de bénéfices sociaux sans pour autant se perdre dans une approche fondée sur l'accumulation trop localisée d'objets innovants.

Elle identifie deux natures de services urbains : les services publics urbains de base (mobilité, énergie, éclairage, eau et assainissement, déchets, communications) et les nouveaux services urbains appuyés sur le numérique et fait le constat qu'ils sont au croisement de trois enjeux centraux : l'économie circulaire, le développement du numérique et l'implication des citoyens.

Le mode français spécifique de gestion des services urbains fondé sur le partenariat public-privé constitue une opportunité pour une politique renforcée de soutien à l'innovation. La mission s'interroge sur les

raisons du succès des innovations à grande échelle plus marqué à l'étranger qu'en France.

Le rapport recommande que le MEDDE et le MLETR portent une politique publique nationale qui prenne en compte les services urbains comme un domaine stratégique d'innovations et d'investissements d'avenir et qu'ils soutiennent les innovations à la bonne échelle et en situation réelle d'aménagement, ainsi que les nouveaux services numériques urbains.

L'action des établissements publics d'aménagement doit être renforcée pour la constitution de territoires démonstrateurs d'innovation en matière de services urbains.

Les nouvelles dispositions sur les intercommunalités offrent une opportunité pour mettre en place une action spécifique ciblée sur les villes moyennes et les nouvelles intercommunalités.

Le rapport recommande enfin une évaluation des enjeux spécifiques relatifs à la propriété, à l'accès et au traitement des données publiques et privées pour contribuer à l'élaboration d'une doctrine française sur les « informations urbaines d'intérêt général ».

N° 008034-03

Mission d'expertise concernant l'opportunité et la faisabilité d'une OIN en Guyane

Philippe SCHMIT

Le gouvernement a annoncé en juillet 2015 le prochain lancement d'une opération d'intérêt national en Guyane, territoire confronté à une explosion démographique et à un besoin urgent de production de logements et de développement d'activités économiques. L'actualisation du projet présenté par le CGEDD en 2013 a conduit à préciser les zones concernées par cette opération, à définir sa gouvernance et les conditions de son lancement.



ENTRETIEN AVEC

Marie-Caroline BONNET-GALZY

Commissaire générale à l'égalité des territoires (jusqu'en juin 2016)

Quels sont selon vous les enjeux majeurs des territoires périurbains et en quoi une nouvelle approche est-elle aujourd'hui justifiée ?

Les espaces périurbains, dont l'attractivité pour la population ne se dément pas depuis un demi-siècle, n'ont jamais été appréhendés globalement par les politiques publiques. Ils sont pourtant soumis à de multiples enjeux : déficit d'espaces publics, faiblesse de la mixité sociale, artificialisation des sols, inégalités sociales, dépendance à la voiture, accessibilité limitée aux services... L'approche longtemps focalisée sur la lutte contre l'étalement urbain s'est révélée peu efficace et mal comprise par les habitants. Sans renoncer à une régulation nécessaire et à une densification de ces espaces, cette approche doit être reconSIDérée pour prendre en compte les ressources du périurbain, les attentes de ses habitants et acteurs afin de rendre lisible l'action publique qui s'y déploie.

Qu'apportent les récents travaux produits sur le sujet (rapport CGEDD, rapport BONNET, etc.) et en quoi contribuent-ils à l'émergence d'une politique publique ou à l'adaptation des politiques existantes ?

Ces rapports élargissent notre compréhension de la question périurbaine en contribuant au renouvellement nécessaire de nos représentations et référentiels d'action. Le rapport du CGEDD sur « les campagnes urbaines » constitue une synthèse didactique des travaux prospectifs et stratégiques initiés ces dernières années qui amorcent le changement de perspective requis. Il souligne par exemple le

risque qu'il y a à réduire le périurbain à un zonage ou le poids de certains facteurs dirimants comme l'urbanisme commercial. Le rapport BONNET permet d'appréhender les besoins en ingénierie et montre que ceux-ci pourraient en grande partie être satisfaits par une adaptation et une mutualisation interterritoriale de l'offre existante, mais aussi par un effort de pédagogie visant à favoriser le bon usage et la mise en cohérence des outils de planification existants.

Quel est le rôle du CGET, notamment à l'égard des premières actions annoncées par la ministre au sujet des campagnes urbaines ?

Le Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET) conduit une réflexion qui doit mener à des propositions d'aménagement et de lutte contre les inégalités dans les espaces périurbains. La réalisation du film « Vivre et habiter le périurbain aujourd'hui et demain », construit à partir d'entretiens avec des habitants, et le débat public auquel il donne lieu contribuent aux changements de considération attendus pour atteindre cet objectif. Le déploiement de la feuille de route présentée par la ministre Sylvia PINEL le 12 novembre au Conseil économique, social et environnemental (CESE) engage massivement le CGET, aux côtés de ses partenaires étatiques (direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature (DGALN), direction de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages (DHUP), Plan Urbanisme Construction Architecture (PUCA), etc.) et des nombreux acteurs du périurbain, dans la construction de politiques innovantes en faveur de ces espaces et de leur population.

Évaluation du dispositif d'accompagnement vers et dans le logement (AVDL)

Isabelle ROUGIER, Pascaline TARDIVON,
Cécile WAQUET (IGAS)

L'accompagnement vers et dans le logement (AVDL) vise à rendre autonomes des personnes rencontrant des difficultés économiques ou sociales dans la prise en charge de leur logement. Le rôle exercé par l'État en tant que garant de l'accès au logement l'a conduit à financer ce mode d'intervention depuis quelques années.

La mission reconnaît à l'AVDL une utilité réelle pour faciliter l'accès au logement des personnes qui en sont les plus éloignées mais aussi pour les services de l'État, les bailleurs et les opérateurs associatifs, en contribuant à améliorer leurs pratiques.

L'AVDL intervient généralement en complémentarité de l'action des départements, qui financent l'accompagnement social lié au logement dans le cadre des fonds de solidarité pour le logement. Si elle n'a pas constaté de redondance, la mission regrette que l'articulation entre les dispositifs n'ait été que trop rarement organisée et formalisée et recommande que le partage des compétences soit explicité dans le plan départemental

pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées, en particulier pour l'accompagnement des ménages menacés d'expulsion.

La mission estime que l'AVDL doit être non seulement maintenu mais conforté. Cela implique d'améliorer certaines modalités de mise en œuvre et de suivi mais aussi, en priorité, de repenser son mode de financement qui se révèle inadapté. Un circuit complexe conduit l'État, par le détournement du « contentieux injonction » dans le cadre de la procédure du Droit au logement opposable (DALO), à verser des crédits budgétaires, sous forme d'astreintes, à un fonds dédié, le Fonds national d'accompagnement vers et dans le logement (FNAVDL). Ce détournement a un coût de fonctionnement par la charge qu'il implique pour les juridictions administratives et les services de l'État. Ce contentieux nourrit de vains espoirs pour les requérants. L'extrême volatilité de la recette la rend inadaptée à la mise en œuvre de mesures d'accompagnement social qui nécessitent de mobiliser des moyens humains dans la durée. La mission préconise donc la suppression du volet « injonction » du Droit au logement opposable (DALO), des astreintes qui en découlent et du FNAVDL, pour ne maintenir que le financement budgétaire. Une telle réforme semble inéluctable à terme, la montée en charge du contentieux indemnitaire pouvant offrir une alternative pour garantir l'opposabilité du droit au logement.



N° 009571-02

Plan d'actions pour le développement urbain durable de Mayotte

Philippe SCHMIT

Alors que Mayotte, département depuis 2011, élabore son schéma d'aménagement régional, le CGEDD a proposé des mesures concrètes en matière d'aménagement durable. Le doublement de la population dans les vingt prochaines années crée en effet des exigences sur un territoire très contraint par ses reliefs et sa biodiversité. Parmi les recommandations de la mission, figurent la création d'un établissement public d'État intervenant sur le foncier et l'aménagement, le déblocage de nombreuses cessions foncières par un accord entre le département et l'État, la mise en place d'un « atelier des territoires » pour apporter aux acteurs locaux une ingénierie du développement durable, le lancement d'aménagements adaptés permettant de produire du logement à un coût moindre, la création d'un fonds régional d'aménagement.

L'implication d'acteurs privés pour co-construire le projet permet de mieux mobiliser des fonds privés. Il peut s'agir d'investisseurs patrimoniaux présents dans la durée, y compris dans la gestion urbaine de l'espace collectif, qui mettent en œuvre une approche pragmatique du développement durable. Mais lorsqu'ils prennent en charge l'essentiel des coûts de développement urbain, l'équilibre social des opérations n'est pas garanti.

La maîtrise des risques en continu est assurée grâce à une ingénierie financière prévue dès l'amont. Des solutions financières innovantes apparaissent, telles que les clauses de retour à meilleure fortune pour la valorisation du foncier, les transferts de constructibilité et le recyclage des plus-values au-delà de la densité autorisée, la modulation de la règle d'urbanisme, le développement du crowdfunding pour de petits aménagements.

Contribuant à diminuer les risques contentieux, une large concertation est souvent mise en œuvre, qui comporte des appels à initiatives, des pratiques de démarche ascendante, des expérimentations dans des espaces déréglementés ou libres temporairement.

Ces pratiques étrangères incitent à poursuivre en France le passage de la méthode classique dite « séquentielle » de l'aménagement à une démarche de coproduction du projet entre tous les acteurs : autorités publiques, professionnels et citoyens.

N° 009658-01

Regards sur les grands projets urbains en Europe - Éléments de parangonnage par rapport aux pratiques françaises

Emmanuel AUREAU, Aude DUFOURMANTELLE,
Pierre NARRING, avec la participation d'Ariella MASBOUNGI

Pour contribuer à la réflexion sur l'évolution de la conduite en France des grands projets urbains, a été étudiée une trentaine de projets européens confrontés, comme dans notre pays, aux enjeux du développement durable et à la raréfaction des fonds publics. Dix de ces projets en Allemagne, au Royaume-Uni et aux Pays-Bas ont fait l'objet d'une visite.

Le pilotage politique des projets n'empêche pas les opérateurs, publics ou privés, de disposer d'une plus large autonomie qu'en France. L'État intervient peu en maîtrise d'ouvrage directe, mais reste garant d'orientations fortes, comme aux Pays-Bas.

Des financements publics ciblés permettent le déclenchement de projets, comme au Royaume-Uni et en Allemagne, ou contribuent à leur équilibre social et urbain, comme aux Pays-Bas.

N° 010262-01

Les gares du nouveau Grand Paris : évaluation des dispositifs de réalisation mis en œuvre sous l'autorité de l'État

Anne FLORETTE, Michel ROSTAGNAT, Hervé de TRÉGLODÉ

Avec le Grand Paris Express, la France ouvre un chantier qui devrait bouleverser la dynamique de l'agglomération capitale et faire école à l'étranger.

Comment les acteurs du projet articulent-ils leurs interventions sur ses gares pour en faire des lieux de convergence du trafic et d'animation de leur quartier ? Telle était la question posée au CGEDD.

Le rapport souligne une insuffisance de réflexion sur l'intermodalité. Il invite à l'engagement d'une démarche de projet à un niveau adéquat au regard des enjeux, pilotée par chaque collectivité locale avec l'accompagnement de la Société du Grand Paris.

N° 009794-01

Requalifier les campagnes urbaines en France – Une stratégie pour la gestion des franges et territoires périurbains

Jean-Pierre DECOURCELLE, Pierre NARRING, Jérôme PEYRAT

Les espaces périurbains sont les lieux de vie de près du quart de la population française. Les « franges urbaines » qui s'y sont successivement développées depuis une quarantaine d'années ont façonné des territoires d'une grande diversité.

Leur devenir appelle une stratégie globale pour leur prise en compte dans les politiques de développement durable et d'égalité des territoires. L'État doit initier cette

nouvelle approche avec les collectivités territoriales, en commençant par promouvoir une appellation plus valorisante comme celle de « campagnes urbaines ». Porter un regard positif sur ces territoires implique de valoriser leurs atouts, propices à l'expérimentation et à l'innovation (mobilité, énergie, économie circulaire, etc.). La requalification des paysages se concilie avec la poursuite de la lutte contre l'étalement urbain et l'artificialisation des sols, selon des objectifs fixés à différentes échelles et évaluables.

Structurer les espaces périurbains implique de faire émerger des « villes-territoires », organisées selon un modèle polycentrique et hiérarchisé autour des nœuds de transports et des pôles d'animation dans le cadre d'une planification régionale.

La gouvernance territoriale devrait être facilitée par la mise en œuvre des nouvelles intercommunalités élargies et de pactes intercommunautaires, d'inter-SCoT, de PLU ou de projets d'aménagement et de développement durables (PADD) intercommunaux, et d'autres outils comme les pôles d'équilibre territoriaux et ruraux (PETR) ou les périmètres de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains (PAEN).

Des projets plus nombreux et plus pertinents pourraient alors être mis en œuvre, grâce à une ingénierie territoriale interdisciplinaire tournée vers l'action, à une meilleure implication des opérateurs au développement de démarches bottom-up comme les IBA¹ allemandes et à des modes de financement novateurs (fonds participatifs dédiés, défiscalisation ciblée, etc.).

1 « Internationale Bauausstellungen », traduit en français par « expositions internationales d'architecture ».

Activités 2015 de la mission d'inspection générale des sites et paysages

Jean-Marc BOYER, Jean-Luc CABRIT, Denis CLÉMENT

33 rapports ont été produits, 8 d'entre eux ont été présentés à la Commission supérieure des sites, perspectives et paysages. 21 dossiers ont concerné de nouveaux classements ou extensions, les autres ont eu pour objet des projets de travaux ou d'aménagement en sites classés. Parmi ces dossiers figurent notamment le Pech de Bugarach (Aude et Pyrénées-Orientales), la chaîne des terrils du Nord de la France, les coteaux de Champagne (Marne), le passage du Gois (Vendée), la modernisation des écluses et les plantations du canal du Midi. La convention CGEDD-DGALN qui définit ces missions a été renouvelée le 14 décembre. Les rapports en Commission supérieure sont désormais publiés sur le site Internet du CGEDD.

ENTRETIEN AVEC Dominique LEBRUN

Coordonnateur interministériel au développement de l'usage du vélo (jusqu'en juin 2016)

Quel est le rôle de la CIDUV ?

Le retour de la marche et du vélo, modes de déplacement efficaces, économiques, bons pour la santé et l'environnement, nécessite la mobilisation de différents ministères. La politique de l'État doit donc être portée par une structure intégrée à une instance reconnue comme l'est le Conseil général de l'environnement et du développement durable.

Quel est son bilan d'activité (CIDUV) ?

2015 a été marquée par la mise en œuvre du « plan d'action mobilités actives » (PAMA) lancé en mars 2014 et la publication du décret et de l'arrêté « partage de la voirie » qui simplifient la vie des piétons et des cyclistes en améliorant leur sécurité

ainsi que par la création d'une indemnité kilométrique pour les salariés utilisant leur vélo.

À Nantes, en juin, la CIDUV a animé l'espace « France » de Vélocity pour réaffirmer l'engagement de l'État en faveur du vélo et valoriser le dynamisme de ses filières du tourisme, du sport et de l'industrie. Le 7 octobre, la réunion informelle des ministres des Transports de l'Union européenne a adopté la « Déclaration de Luxembourg » sur le vélo, mode de déplacement sans impact sur le climat.

Quelles sont les perspectives pour 2016 ?

Le lancement d'un PAMA2, confié à Sylvie Banoun, la nouvelle coordonnatrice, doit permettre d'ancrer le développement des mobilités actives dans les politiques publiques.





MOBILITÉS ET TRANSPORTS

La section « Mobilités et transports » a pour domaines de compétences les réseaux et les infrastructures de transport terrestre, aérien, maritime et fluvial ainsi que les services de transports et de mobilité. Ses missions d'expertise, d'audit, de conseil et de prospective concernent principalement l'évaluation socio-économique, financière et environnementale des projets de transport et l'audit de leur mise en œuvre, le financement, la tarification et la fiscalité, la sécurité et la sûreté, le suivi et l'évaluation des entreprises de transport ainsi que les conditions d'accès aux diverses professions.

Au cours de l'année 2015, les membres de la section ont produit ou participé à la production de 67 rapports de mission, répartis de façon sensiblement équilibrée entre les modes. Dix de ces rapports ont traité de questions relatives à la prospective de la mobilité et à la sécurité.

Le rapport sur « la participation du transport routier au financement des infrastructures » a proposé au Gouvernement le montant du relèvement de la fiscalité sur le gazole qui compenserait l'abandon de l'écotaxe. Les recommandations du rapport sur le « dispositif de soutien au fret ferroviaire » ont été reprises dans le cadre de la Conférence sur le fret ferroviaire. Les emplois et le budget supplémentaires nécessaires à l'ARAFER (Autorité de régulation des activités ferroviaires et routières) pour assurer ses nouvelles missions en matière de concession autoroutière ont fait l'objet de préconisations au sein du rapport sur « l'évaluation des besoins budgétaires et en effectifs de l'ARAFER ». L'adaptation des transports et des mobilités aux objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre a été traitée dans le cadre de la mission chargée de « la coordination des actions interministérielles pour l'usage du gaz naturel liquéfié (GNL) comme carburant », également dans le rapport relatif aux « biocarburants aéronautiques » ou encore dans le rapport sur « la gestion des pics de pollution de l'air ». Le rapport sur « la modélisation des déplacements de voyageurs en Île-de-France » a contribué à l'amélioration des méthodes d'évaluation des projets de transport et de mobilité.

Par ailleurs, des questions ponctuelles d'actualité ont été traitées dans divers rapports tels que celui sur « les services médicalisés d'urgence par hélicoptère ».

Les membres de la section assurent en outre des missions d'appui et de présidence de comités de pilotage ou comités techniques mis en place dans le cadre de projets d'infrastructures ; ils sont également porteurs de nombreux mandats de représentations (92 recensés à la fin de l'année 2015), en qualité de commissaire du Gouvernement, d'administrateur représentant l'État dans les conseils d'administration ou de surveillance, ou de président de commissions.

Enfin, trois collèges participent à l'activité de la section : le collège « transports terrestres et intermodalité », le collège « aviation civile » et le collège « mer et fluvial », ce dernier étant également rattaché à la section « Milieux, ressources et risques ».



N° 009992-01

Le soutien public au transport ferroviaire de fret

Hervé de TRÉGLODÉ

Le transport ferroviaire de fret est, en France, en déclin incessant depuis plusieurs décennies. Les tonnages emportés diminuent, les marges des entreprises ferroviaires sont insuffisantes. C'est une exception française. Les situations sont en général meilleures en Europe, en particulier en Allemagne où circulent trois fois plus de trains de fret.

Le soutien apporté par l'État et le gestionnaire de l'infrastructure (SNCF Réseau) pour maintenir à bas niveau les péages est le plus important des dispositifs actuels. La charge imposée au budget de l'État – environ 200 millions d'euros par an – comble la différence entre le niveau actuel (2 € pour chaque train parcourant 1 kilomètre (train-kilomètre)) et le coût marginal (4,80 € par train-kilomètre).

Bien supérieur à la moyenne européenne (2,70 € par train-kilomètre), ce coût marginal va être recalculé à la demande du régulateur et dans le cadre strict arrêté par la Commission européenne en juin 2015.

Le montant de la compensation de l'État sera redéfini en conséquence. Sa diminution ne pourra toutefois être que progressive entre 2016 et 2025, au fur et à mesure de l'augmentation de la productivité de SNCF Réseau et des entreprises ferroviaires, et surtout au fur et à mesure de l'élévation de la qualité des sillons ferroviaires (c'est-à-dire de la qualité des réservations de créneaux horaires de circulation ferroviaire).

Tout aussi indispensables, les autres dispositifs de soutien actuel portent sur :

- le transport combiné, pour lequel l'aide de l'État au chargement ou déchargement d'un conteneur maritime ou terrestre vient d'être augmentée ;
- la rénovation des lignes capillaires, dont les voies les plus utiles nécessitent un investissement de rénovation d'environ 40 millions d'euros par an ;
- les aides des collectivités territoriales au coup par coup pour la construction ou la rénovation des parties privées des installations terminales embranchées ;

- les aides à la constitution des opérateurs ferroviaires de proximité (OFP).

Un dispositif de soutien complémentaire doit être étudié, pour au moins les cinq prochaines années, avec :

- des certificats d'économies d'énergie en faveur des chargeurs,
- un fonds d'investissement au profit des OFP,
- un mécanisme de garantie pour les locations de matériel roulant,
- une accélération des travaux de recherche et de développement sur les semelles de frein silencieuses.

Ces dispositifs sont nécessaires pour maintenir l'activité ferroviaire, et la développer là où c'est possible. Ils ne pourront être allégés qu'au fur et à mesure de l'amélioration de la qualité des sillons, condition première d'un modèle économique satisfaisant et durable pour le fret ferroviaire.

N° 009772-01

Recommendations du Conseil scientifique des observatoires de la saturation ferroviaire

Jean-Paul OURLIAC

Élaborer une méthode d'observation de la saturation ferroviaire pour la programmation des lignes nouvelles afin de « dépasser les controverses par la mise en place d'approches objectives », telle est la mission fixée par le ministre chargé des transports dans le prolongement du rapport « Mobilité 21 ».

À partir d'une analyse des facteurs conduisant à la saturation, le conseil scientifique des observatoires a proposé, avec le concours des opérateurs et gestionnaires de réseaux, des indicateurs regroupés pour chacune des lignes concernées dans un tableau de bord, permettant d'adapter la programmation à la situation constatée.

N° 010204-01

Étude sur le marché de l'assistance en escale dans les aéroports

Christian ASSAILLY, Chantal MARRACCINI

L'assistance en escale s'exerce en sous-traitance des compagnies aériennes et concerne tout le traitement des avions sur les aéroports (missions sur pistes, en aérogares, bagages,avitaillements, etc.).

Son marché est diffus et important. Les nombreuses sociétés qui interviennent réalisent un chiffre d'affaires de l'ordre de 2 milliards d'euros avec des effectifs d'environ 42 000 personnes. Le coût total de l'assistance est supérieur d'environ 25 % aux coûts des redevances et des taxes aéroportuaires. La concurrence est en général faible, et limitée à Roissy.

La mission a proposé de simplifier la procédure d'agrément qui pourrait valoir pour l'ensemble des aéroports nationaux plutôt qu'être délivré aéroport par aéroport et d'utiliser plus souvent le retrait partiel d'agrément.

N° 009874-01

Modélisation des déplacements de voyageurs en Île-de-France

Michel MASSONI, Emmanuel RAOUL (CGEDD) ;
avec la participation d'Alain AYONG Le KAMA (professeur des Universités)

À la demande du préfet de région, le CGEDD a procédé à un examen de l'état de la modélisation des déplacements en Île-de-France. La mission a constaté l'existence de quatre modèles principaux de simulation des déplacements, chacun ayant un domaine de pertinence spécifique et répondant aux besoins propres de son promoteur qui en assure la gestion de façon autonome.

Cela peut conduire à échanger des bonnes pratiques et à comparer des scénarios prospectifs. Toutefois, si les données d'entrée sont harmonisées, les résultats peuvent varier selon les modèles, ce qui peut réduire la crédibilité de la modélisation vis-à-vis des décideurs.

L'importance de la modélisation de la congestion, tant pour la route que pour les transports en commun, n'a pas encore été suffisamment perçue par les promoteurs de modèles à l'exception de la RATP. La prise en compte des phénomènes de congestion à l'aide de nouvelles méthodes recommandées par les scientifiques rencontrés par la mission pourrait prendre plusieurs années.

À cet effet, la mission a recommandé :

- la mise en place d'une gouvernance des données utiles à la modélisation en s'inspirant des pratiques de grandes agglomérations étrangères ;
- la préfiguration par la DRIEA d'un modèle dynamique préparant la décision sous un an du futur modèle de l'État ;
- l'étude du degré de mutualisation entre plusieurs acteurs, envisageable pour un modèle dynamique à l'instar de Lyon ou de Toulouse, notamment pour en partager les coûts et les productions ;
- l'établissement d'un comité scientifique sur le modèle de celui de la SGP, pouvant procéder à des tests de validation afin d'améliorer la confiance des décideurs et du public dans les résultats obtenus.

Participation du transport routier au financement des infrastructures

Marc d'AUBREBY, Michel PINET

La mission relative à la « participation du transport routier au financement des infrastructures » avait pour objectif d'examiner les substituts à l'écotaxe. Le rapport compare les possibilités de financement de substitution, le maintien de l'augmentation de 4 €/hl de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE) pour les poids lourds et la vignette sur tout ou partie du réseau routier, en tenant compte de la part des poids lourds étrangers qui s'approvisionnent en carburant en France. Ses conclusions ont servi de support au groupe de travail mis en place avec les organisations professionnelles en octobre 2014 qui a validé la participation du transport routier au financement des infrastructures.

Le gaz naturel liquéfié, composante européenne de la transition énergétique du transport routier de marchandises

Jean-Bernard ERHARDT, Philippe MALER

L'utilisation comme carburant routier du gaz naturel sous sa forme liquéfiée (GNL) ou compressée (GNC) réduit très significativement les émissions de NOx par rapport à la norme EURO VI. Comparé au diesel, le gaz n'émet quasiment pas de particules et réduit de moitié le niveau sonore du moteur.

Pour les poids lourds (PL) opérant à longue distance avec des charges utiles élevées, le GNL est le seul carburant alternatif offrant des performances techniques voisines de celles du diesel. Les États-Unis et la Chine

ont développé son utilisation à large échelle. En Europe, les Pays-Bas, l'Espagne et le Royaume-Uni comptent chacun plusieurs centaines de PL au GNL.

S'agissant des gaz à effet de serre (GES), la réduction des émissions permise par le GNL fossile est moins importante que celle des polluants atmosphériques. Il convient toutefois de l'appréhender sur toute la chaîne logistique (du puits à la roue). Le recours au bio-GNL, environ dix fois moins émetteur de GES, permettra à l'avenir des réductions significatives des émissions. La recherche-développement revêt donc un caractère prioritaire.

Un travail important d'adaptation des réglementations et normes applicables aux véhicules GNL et à leur avitaillement doit progresser au plan européen comme français. Parallèlement, au plan national, des formations de chauffeurs livreurs des camions transportant du GNL sont désormais opérationnelles.

Le faible niveau de la fiscalité actuellement applicable rend le GNL particulièrement attractif. Cependant, l'absence de visibilité à moyen terme notamment par rapport à la fiscalité du diesel constitue un frein à l'investissement des transporteurs dans des véhicules dont le prix d'achat est supérieur à celui des véhicules diesel. La quasi-absence d'une offre commerciale de stations-service publiques en France constitue le second facteur limitant.

Enfin, sur de courtes et moyennes distances effectuées avec des véhicules ne nécessitant pas des puissances de moteur très élevées, le GNC présente les mêmes avantages écologiques que le GNL et peut, comme lui, être issu de sources renouvelables et être technique-ment pertinent pour se substituer au diesel. La transition énergétique du transport routier de marchandises (TRM) passe également par l'emploi du gaz naturel compressé (GNC).



ENTRETIEN AVEC Élisabeth BORNE

Présidente directrice générale de la RATP

Quels sont les grands enjeux du transport de personnes en Île-de-France et comment voyez-vous la place de la RATP dans ces enjeux ?

Les transports franciliens doivent faire face à un double défi : maintenir et moderniser un réseau historique vieillissant, sans jamais transiger sur les impératifs de sécurité ferroviaire, tout en concevant et en mettant en œuvre le réseau de demain, en particulier le réseau du Grand Paris. Grâce à son modèle intégré unique, la RATP dispose des compétences nécessaires tant sur le plan de la maintenance, que de l'ingénierie et de l'exploitation. La RATP est donc au cœur des enjeux du réseau de transports franciliens, forte de ses 45 000 collaborateurs franciliens. Par ailleurs, les transports franciliens doivent mettre leur expertise au service d'une même ambition : l'amélioration constante et significative de la satisfaction des voyageurs.

Comment voyez-vous plus particulièrement le rôle de la RATP dans la promotion de la ville durable ?

La RATP est un acteur clé de la transition énergétique et de la ville durable. Si les transports collectifs sont par nature écologiquement vertueux, la RATP a décidé d'aller encore plus loin en réduisant de manière significative l'impact environnemental de ses activités. Cela passe notamment par

un grand plan de renouvellement de ses 4 500 bus avec des matériels électriques ou biogaz, mais également par le remplacement des 250 000 points lumineux de ses espaces par des LED.

La RATP s'engage également pour la promotion de la ville durable à travers son ambitieuse politique immobilière, avec des opérations de revalorisation de sites industriels mixant activités industrielles, équipements et logements.

Vous étiez encore récemment directrice de cabinet de la ministre de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer, quelle a été votre perception du CGEDD et de la place qu'il occupe en tant que conseil auprès des ministres ?

Le CGEDD dispose d'une expertise très précieuse : il permet à la fois aux ministres de disposer de pistes de sortie de crise sur des dossiers d'actualité brûlante qui semblent dans l'impasse (je pense en particulier à la mission d'expertise réalisée sur le projet de barrage de Sivens), mais également de prendre du recul grâce aux rapports d'études, plus prospectifs et transversaux, qui sont réalisés par le CGEDD. Enfin, la mission d'inspection générale permet un suivi précis des services de l'État placés sous l'autorité du ministère.



EUROPE
&
INTERNATIONAL



EUROPE

En matière d'affaires européennes, les actions conduites en 2015 ont concerné la veille, les interventions extérieures, l'analyse, le suivi et la représentation.

La veille régulière

Les membres du Conseil ont été régulièrement informés sur l'actualité européenne relative aux politiques en matière de climat, d'environnement et de développement durable : le paquet énergie/climat 2030 et la préparation de la conférence des parties (COP 21), les droits d'émission de CO₂, le suivi du paquet qualité de l'air, les actions sur l'économie circulaire et l'Union de l'énergie, la négociation et l'adoption des fonds structurels européens dans le cadre de la politique de cohésion ainsi que la régionalisation des compétences de gestion et de paiement, la négociation et la préparation du fonds européen des affaires maritimes et de la pêche.

Dans le domaine de la politique des transports, les débats suivis ont concerné le quatrième paquet ferroviaire (espace ferroviaire unique, ouverture des transports nationaux, interopérabilité, sécurité, gestion et gouvernance des infrastructures, rôle de l'Agence ferroviaire européenne), le paquet « Ciel unique II plus », les premières préparations d'un futur paquet routier et le suivi de certains projets du réseau de transport européen (RTE-T).

Concernant le transport routier, une attention particulière a été portée au dimensionnement des poids lourds et à l'échange d'informations entre états membres en matière de contrôle routier. Sur le transport maritime, l'évolution des services portuaires a fait l'objet d'une communication.

Les interventions de spécialistes extérieurs

« Affaires européennes : méthodes et modes opératoires » : intervention de la sous-direction de la régulation européenne à la direction des affaires européennes et internationales (DAEI).

« Le marché du carbone européen » : intervention de la direction générale de l'énergie et du climat (DGEC) (décembre).

Les activités d'analyse et de suivi

Une attention particulière est portée à la dimension juridique des missions. La pratique est ainsi de faire le tour des missions pour évaluer les problématiques juridiques ou européennes particulières.

Le droit européen est naturellement présent dans de nombreux travaux. Le CGEDD a ainsi examiné les aspects relatifs à la directive « Eurovignette » dans le financement des infrastructures ou la réglementation relative aux aides d'État dans le secteur des aéroports et a analysé les contentieux européens relatifs à la qualité de l'air. Il a aussi fait le bilan de l'application de la politique Natura 2000. Il a également mené plusieurs parangonnages en s'intéressant aux réglementations et pratiques de beaucoup de nos partenaires européens.

La représentation de la France dans les instances européennes

Le CGEDD apporte aussi une contribution à la normalisation européenne à travers ses membres désignés comme représentants de la France, notamment auprès du comité européen de normalisation (CEN). Il participe ainsi au comité technique 278 (TC 278) de normalisation des services de transport intelligents (STI), pour la révision des normes du service eCall. Les quatre normes définissant le service eCall ont ainsi été révisées en 2014. En parallèle, le CGEDD a apporté un appui technique actif aux contributions françaises pour l'élaboration du règlement européen imposant eCall dans les nouveaux véhicules en 2018, ce règlement étant basé sur les normes du CEN.

Le CGEDD a également apporté son concours à la DGITM dans les groupes de travail du projet européen REETS (Service de péages électroniques régional européen), visant une interopérabilité du télépéage en Europe. Le CGEDD participe aussi au programme paneuropéen sur les transports, la santé et l'environnement (PPE TSE).

Le CGEDD assure la coordination de la position française sur le projet Copernicus et de la représentation française auprès de l'organisation internationale GEO. Copernicus est un programme européen de mise en place d'un système de surveillance de l'environnement qui comporte une importante composante spatiale et le développement de services dans les domaines terre (surfaces continentales, territoires), air (composition chimique atmosphère), mer (océans), urgences (catastrophes), climat (surveillance et adaptation au changement climatique) et sécurité. GEO est le Group on Earth Observation créé en 2005 pour coordonner la mise en place des observations de la terre nécessaires à la mise en œuvre du GEOSS (Global Earth Observation System of Systems).

Enfin, depuis de nombreuses années, le CGEDD assure la représentation de la France au comité permanent de la construction, organe de « comitologie » consacré à la mise en œuvre de la réglementation européenne en matière de produits de construction.

Au cours du 2^e semestre 2015, dans le cadre de la réforme du CGEDD, la mission d'appui Europe et le collège « Droit et contentieux » ont fusionné dans le nouveau collège « Droit et affaires européennes » rattaché au bureau du CGEDD, co-animé par Michel PINET et Rouchdy KBAÏER.

Cette fusion répond à un besoin majeur tant les politiques et le droit européens imprègnent les politiques de nos ministères.

INTERNATIONAL

Dans le domaine international, une mission d'appui est animée par un coordonnateur chargé d'impulser, de suivre ou de coordonner les actions dans ce domaine pour l'ensemble du CGEDD.

Cette activité se décline suivant plusieurs axes : pilotage pour la France des travaux de commissions ou groupes de travail mis en place dans le cadre d'accords bilatéraux de coopération, jumelages européens, soutiens à l'action du ministère en matière de coopération et en faveur de la promotion à l'étranger du savoir-faire français (expertise et missions d'assistance technique) ainsi que du soutien à nos entreprises au titre de la diplomatie économique dans les secteurs relevant de la compétence de nos ministères.

Le CGEDD représente en outre le MEEM et le MLHD dans des instances ou réunions de divers organismes internationaux. Il répond à des demandes d'expertise technique émanant de banques multilatérales. Enfin, un membre du Conseil remplit le rôle d'inspecteur général ressources humaines à l'international pour les personnels des deux ministères en poste dans les instances européennes et internationales.

Interventions dans le cadre d'accords de coopération bilatéraux entre le MEDDE/ MLETR et ses homologues

- **Algérie** : missions concernant les Écoles maritimes et les transports urbains. Accueil de délégations algériennes sur les transports guidés et la MOA.
- **Bahreïn** : missions d'identification des besoins de coopération (Urbanisme, développement littoral et touristique).

- **Italie** : coopération bilatérale pour la mise en œuvre d'un dispositif de séparation de trafic dans le canal de Corse, conformément aux recommandations du Sommet bilatéral de février 2015.

- **Malaisie** : mission exploratoire pour une coopération transports urbains (TU) et accueil d'une délégation malaisienne concernant le projet de TGV Kuala-Lumpur-Singapour.

- **Maroc** : coopération dans le domaine de la gestion des routes.

- **Roumanie** : mission à Bucarest sur la lutte contre la précarité énergétique dans le cadre de l'accord de coopération bilatérale.
- **Singapour** : accueil en France d'une délégation transport ferroviaire de Singapour.

Missions d'appui institutionnel, d'expertise et d'assistance technique

En 2015, le CGEDD a essentiellement mené des missions d'assistance technique dans le cadre de jumelages institutionnels financés par l'Union européenne :

- **Albanie** : appui institutionnel aviation civile.
- **Algérie** : appui à l'Observatoire national de l'environnement et du développement durable (ONEDD) pour l'amélioration de ses capacités opérationnelles et la mise en œuvre d'un système national d'informations environnementales (SNIE). Jumelage Contrôle technique des travaux publics.
- **Jordanie** : achèvement du programme sécurité routière début 2015.
- **Serbie** : nouveau jumelage transport aérien.
- **Tunisie** : nouveau jumelage dans le domaine du transport maritime.

Missions s'inscrivant dans un cadre multilatéral

Interventions à la demande de Banques de développement.

Maroc : assistance au Gouvernement dans l'évaluation et la mise en œuvre de sa stratégie de sécurité routière à la demande de la Banque mondiale.

Coordinations, présidences, mandats

- **Conférence Habitat III de l'ONU :**
coprésidence avec l'Équateur pour l'organisation de la Conférence de Quito (octobre 2016).

Habitat III est la troisième conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable. Vingt ans après la conférence Habitat II à Istanbul, Habitat III constituera un événement majeur sur la problématique des villes, dans un contexte marqué par les nouveaux défis de l'urbanisation. La Conférence Habitat III se tiendra à Quito (Équateur) du 17 au 20 octobre 2016 sur le thème : *le développement urbain durable : l'avenir de l'urbanisation ?*

- Programme Santé Transport et Environnement (THE/PEP) de la CEE-ONU : coordinateur pour le ministère.

Mission « ressources humaines »

Le coordonnateur des missions internationales du CGEDD est chargé du suivi des cadres du ministère à l'international. En 2015, il a réalisé à ce titre des missions à Washington (Ambassade et Banque mondiale) et Francfort (Agence européenne de la sécurité aérienne, EASA).





MILIEUX, RESSOURCES ET RISQUES

La section « Milieux, ressources et risques » est l'héritière de l'ancienne section « Risques, sécurité, sûreté » et de l'ancienne Commission permanente des ressources naturelles (CPRN). Les collèges qui lui sont rattachés ont été remaniés, tout en poursuivant leurs échanges et leurs travaux collectifs ouverts à de nombreux participants extérieurs.

Le CGEDD a été particulièrement sollicité dans le domaine de la sûreté des installations industrielles et des réseaux urbains.

Les cycles d'audit de la mise en œuvre territoriale des politiques publiques du ressort de la section se sont poursuivis, sur la base de référentiels régulièrement mis à jour, dans leur configuration préexistante : à l'échelle départementale pour les audits « eau et biodiversité » et régionale pour les audits « risques naturels et technologiques », avant une réflexion sur l'évolution de ces dispositifs prévue en 2016. Les évolutions réglementaires du dispositif d'évaluation des dégâts causés aux collectivités territoriales par les événements climatiques ont conduit à adapter l'intervention du CGEDD qui a été particulièrement sollicité dans ce domaine.

De nombreux membres de la section ont été sollicités pour animer des groupes de travail ou des instances ou y contribuer, dans une grande variété de projets ou de réflexions (préfiguration de l'Agence française pour la biodiversité, travaux relatifs à une meilleure mise en œuvre de la séquence éviter-réduire-compenser, à la simplification du droit, à la démocratie participative et à la mise en œuvre de la nouvelle compétence de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations, etc.).

Dans le domaine des pollutions et des nuisances, les pollutions diffuses ont dominé l'agenda :

- pollutions d'origine agricole, notamment des sols, dont la dégradation demande la mise en œuvre d'une véritable stratégie nationale, et pour des ressources en eau, à propos desquelles la préparation des schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) 2016-2021 a montré la nécessité d'une intensification des efforts pour répondre aux ambitions affichées de bon état ;
- pollutions de l'air, notamment oxydes d'azote et particules fines, en milieu urbain.

La lutte contre le dérèglement climatique suppose des stratégies d'adaptation renforcées. L'évaluation du premier plan national d'adaptation au changement climatique montre la nécessité d'une mobilisation collective au-delà de la seule sphère de l'État et propose des priorités pour un prochain plan. Les travaux concernant la gestion quantitative des ressources en eau, d'abord en trouvant des alternatives au projet contesté de retenue de Sivens, puis plus globalement en analysant les enjeux et les besoins de l'irrigation dans le Sud-Ouest, illustrent l'importance du diagnostic et de la concertation pour la construction de projets de territoire apportant des réponses solides aux effets de ces changements notamment climatiques.



FOCUS SUR QUELQUES MISSIONS

MILIEUX, RESSOURCES ET RISQUES

N° 009151-02

Évaluation du plan de submersion rapide dans les Outre-mer

Frédéric DUPIN, Thierry GALIBERT, Éric VERLHAC (CGEDD) ;
Pierre BOURGEOIS, Jean-Patrick RIDAO (IGA)

Les submersions rapides observées dans les Outre-mer sont particulièrement intenses. La mission conjointe IGA-CGEDD souligne la nécessité de l'affirmation par les administrations centrales compétentes de la volonté de rattraper le retard existant sur le sujet dans les DROM. Elle suggère d'inverser le regard sur les DROM et d'en faire des territoires pilotes d'innovation, en liaison avec les collectivités territoriales pour la connaissance, l'alerte, et la mise au point de doctrines de prévention.

Dans les autres collectivités ultramarines, ce programme sera décliné en fonction des compétences et statut de chacune.

N° 009538-01

Analyse du dispositif Natura 2000 en France

Fabienne ALLAG-DHUISME, Christian BARTHOD, Rémi VELLUET (CGEDD) ; Denis DOMALLAIN, Geneviève JOURDIER, Paul REICHERT (CGAAER)

Natura 2000 est une politique européenne ambitieuse fixant des obligations de résultats en matière de maintien ou de rétablissement, dans un état de conservation favorable, des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire. Le réseau français compte 1 758 sites et couvre environ 12,6 % de la superficie terrestre métropolitaine. Cette politique représente un coût moyen annuel de l'ordre de 150 millions d'euros, dont environ 24 millions d'euros sont à la charge du budget du MEDDE (hors agences de l'eau).

Le contexte général est aujourd'hui apaisé et a profondément évolué depuis un climat initialement tendu dans la seconde moitié des années 1990. Les clés de cette réussite tiennent à une mise en œuvre contractuelle impliquant fortement les collectivités territoriales (près de 60 % des comités de pilotage des sites sont présidés par des élus) et à des emplois subventionnés

qui constituent un réseau d'animateurs qu'il faut préserver. L'adhésion des acteurs au dispositif reste toutefois fragile, et la perspective de nouvelles tensions fortes ne peut être écartée.

Des progrès en termes d'état de conservation des espèces et des habitats naturels sont d'ores et déjà constatés localement et il convient de porter davantage ces résultats encourageants à la connaissance des décideurs locaux et régionaux et du grand public. Le réseau de surveillance et des outils très opérationnels doivent continuer à être développés pour permettre aux acteurs des sites d'évaluer l'efficacité de leurs actions.

La mission insiste sur l'indispensable maintien d'une compétence technique naturaliste dans les services de l'État (DREAL, DDT) et estime nécessaire de passer d'un pilotage par les moyens à un pilotage par objectifs. Une adaptation raisonnée et progressive du modèle Natura 2000 actuel est souhaitable, sans en remettre en cause les principes fondateurs. Les propositions en ce sens concernent notamment les champs d'intervention possibles de l'Agence française pour la biodiversité et le partenariat avec les régions et avec le ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt.

N° 010227-01

La gestion des pics de pollution de l'air

Nicolas FORRAY, Henri LEGRAND, Michel PINET (CGEDD) ;
Salvator ERBA, Sylvie ESCANDE-VILBOIS (IGA) ;
Francis FELLINGER (IGAS)

La pollution de l'air est le sujet environnemental prioritaire des Français. Les pics de concentration ont peu d'effets sanitaires mais peuvent être une occasion d'actions de sensibilisation coordonnées entre État et élus.

La mission recommande d'agir plus tôt, plus vite et plus fortement en cas de pic prévu, en s'appuyant sur les progrès de la modélisation. Elle évalue l'impact effectif de diverses mesures et propose la mise en œuvre de mesures saisonnières nationales ou régionales.

N° 0010178-01

Évaluation du plan national d'adaptation au changement climatique

Geoffroy CAUDE, Patrick LAVARDE, Mireille VIORA

La France a été parmi les premiers pays en Europe, juste après la Finlande, à se doter d'un plan national d'adaptation au changement climatique. Précédé d'une stratégie nationale d'adaptation élaborée en 2006, il a été préparé par un travail de fond organisé par l'Observatoire national sur les effets du réchauffement climatique (ONERC) en 2009.

Très exhaustif, construit en 20 thématiques organisées en 84 actions et décliné en 242 mesures, ce plan prévu pour la période 2011-2015 est achevé à 80 %. Conçu comme un plan de l'État destiné à entraîner la sphère privée notamment via les prescriptions des contrats des entreprises publiques, ce plan a permis de constituer un socle scientifique et méthodologique, de faire évoluer les outils de planification et de lancer des mesures opérationnelles, par exemple sur les zones littorales, en montagne, dans la gestion de l'eau, en matière forestière ou d'urbanisme.

La sensibilisation générale s'est accrue sous le double effet du plan lui-même et des mesures prises après les épisodes climatiques extrêmes (canicules, submersions littorales, inondations ou étages prolongés des cours d'eau). Plusieurs administrations centrales ont explicitement intégré l'adaptation dans leur conduite des politiques publiques.

Pour un futur plan, la mission préconise de changer de rythme et de passer d'un plan des actions de l'État à un véritable plan national. Elle recommande d'impliquer plus largement la sphère économique comme en Grande-Bretagne, de décliner territorialement le plan avec les nouvelles Régions et d'impliquer les autres collectivités. À cette fin, elle suggère de concentrer les efforts de la période 2017-2021 sur quelques grandes priorités (eau, littoral et ville), tout en poursuivant la dynamique engagée par les actions lancées avec le premier plan.

N° 009523-01

Obligation de garanties financières pour la mise en sécurité des installations classées qui présentent des risques importants de pollution

Bernard MENORET (CGEDD) ; Dominique DRON, Rémi STEINER (CGE)

Le dispositif existant présente des fragilités juridiques et des insuffisances fonctionnelles :

- privilégiant une approche en trésorerie, il se concilie mal avec le droit des entreprises en difficulté ;
- il ne comble pas l'hiatus entre la durée de la garantie (en raison de son coût) et la durée longue des procédures collectives et de leurs préludes.

En cas de refus ou de non-renouvellement d'une garantie, la puissance publique pourrait répugner à endosser la décision de fermeture d'un site industriel.

La mission propose notamment une approche plus économique, reposant sur des exigences de fonds propres minimaux, qui existent déjà pour d'autres activités.

Évaluation des dégâts causés aux collectivités territoriales par les événements climatiques

Un décret du 18 juin 2015 a clarifié l'organisation de cette évaluation en reprenant la plupart des conclusions d'un rapport conjoint inspection générale de l'administration (IGA) - CGEDD - Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux (CGAAER) de mars 2015. Il uniformise les règles techniques d'éligibilité des deux régimes d'aides existants et confie au CGEDD l'évaluation de second niveau, l'évaluation de premier niveau étant assurée par les préfectures et les DDT. Le CGEDD a effectué seul 11 des 12 missions lancées depuis l'entrée en vigueur de ce décret. Celle concernant les inondations des Alpes-Maritimes d'octobre 2015 associe l'IGA.

Fertilisation azotée et respect de la directive nitrates

Plusieurs missions ont traité de la fertilisation azotée avec des effluents d'origine agricole et de la mise en œuvre de la directive européenne 91/676/CEE dite « nitrates » dans un contexte délicat lié à la révision des zones vulnérables et au nouveau plan d'actions sur les nitrates.

Une analyse de la mise en œuvre de cette directive a été menée en Allemagne, en Belgique (Flandres), au Danemark, en Espagne (Catalogne), en Irlande et aux Pays-Bas. Les mesures obligatoires (limitation des périodes d'épandage d'effluents d'origine animale, équilibre de la fertilisation azotée apportée aux terres agricoles, etc.) y ont connu des exceptions notables quand la démonstration scientifique a été établie qu'elles n'auraient pas d'effet sur la qualité des eaux (culture peu étendue, pratique peu fréquente, etc.). Plutôt que de réviser cette directive, il paraît utile de modéliser l'impact environnemental des programmes d'action pour les adapter à bon escient.

Le volet préventif du plan gouvernemental 2010-2015 pour lutter contre la prolifération des algues vertes en Bretagne a été concentré dans les bassins versants des baies sensibles et volontaires. Les communautés de communes ont joué un rôle-clé de définition et d'animation de ces chartes dont certaines actions n'ont commencé que tardivement. La qualité de l'eau dans les cours d'eau des zones concernées s'est améliorée. Si la pression azotée a diminué, elle reste encore élevée. Résultante d'une action réglementaire et incitative engagée depuis plus de 15 ans à laquelle le plan gouvernemental a contribué, la nécessité de pratiques agricoles économes en intrants est désormais admise par la grande majorité des acteurs.

Le cadre réglementaire de l'épandage des matières fertilisantes d'origine résiduaire sur les sols agricoles est complexe et résulte de textes qui interfèrent avec d'autres réglementations environnementales et en premier lieu avec la directive « nitrates ». Une mission a proposé de nombreuses améliorations et simplifications, notamment :

- clarifier les responsabilités respectives des producteurs et des agriculteurs receveurs, ces derniers devenant entièrement responsables des aspects liés à la fertilisation ;
- mettre en cohérence le volet de la réglementation des épandages relatif à la fertilisation avec le programme d'actions sur les nitrates ;
- établir une stratégie de contrôle des épandages, commune à l'ensemble des services et couvrant toutes les matières.

Ces trois rapports mettent en évidence l'intérêt de traiter simultanément la fertilisation par l'azote et le phosphore, de piloter l'action par les résultats, de responsabiliser les récepteurs de matières épandues pour le volet fertilisation, ainsi que l'importance du contrôle.

N° 010012-01

Analyse de la mise en œuvre de la directive nitrates par d'autres États membres de l'Union européenne

François GUERBER, Claire HUBERT,
Marie-Christine SOULIÉ (CGEDD) ; Jean GAULT,
Muriel GUILLET, François PAULIN (CGAAER)

N° 009998-01

Évaluation du volet préventif du plan gouvernemental 2010-2015 de lutte contre les algues vertes en Bretagne

Claire HUBERT, Pierre RATHOUISS (CGEDD) ;
Yves BERGER, Josiane CONDÉ, François ROUSSEL (CGAAER)

N° 009801-01

Les épandages sur terres agricoles des matières fertilisantes d'origine résiduaire : mission prospective sur les modalités d'encadrement et de suivi réglementaire

Patrick LAVARDE (CGEDD) ; Bertrand GAILLOT (CGAAER)

Gestion quantitative de l'eau et de l'irrigation dans le bassin Adour-Garonne

Le chantier d'une retenue d'eau à Sivens, dans le Tarn, a connu des affrontements dramatiques. Deux missions successives ont analysé ce projet, conseillé son abandon, puis proposé un projet de territoire et diverses solutions pour un dimensionnement réduit, compatible avec les objectifs de gestion de l'eau ; l'une de ces propositions a été reprise par le Conseil départemental du Tarn.

La conception et la gestion des équipements de stockage d'eau doivent tenir compte de deux réalités essentielles :

- le niveau d'exploitation de la ressource en eau est très élevé dans certains bassins du Sud-Ouest et les rivières sont de plus en plus fragiles. La modification de leur régime pour transférer de l'eau de l'hiver vers l'été trouvera inéluctablement ses limites ;
- l'encadrement européen et le principe de couverture des coûts induisent des participations financières des dirigeants qui conduisent à rechercher des filières agricoles apportant les meilleures valeurs ajoutées.

Dans le bassin Adour-Garonne, des protocoles « irrigation », signés en 2011, ont fixé des volumes prélevables excessifs et maintenu une gestion de l'eau dérogatoire. La mission qui les a analysés recommande de concentrer les efforts sur un nombre restreint de projets de retenues de substitution, parmi tous ceux envisagés d'ici 2021, ceux qui ont les meilleures chances d'aboutir au regard des exigences d'insertion environnementale et d'acceptabilité sociale. Elle préconise les études ou inventaires utiles pour conforter les calculs de volumes prélevables et l'élaboration de programmes d'économies d'eau et d'évolution des pratiques agricoles.

L'adaptation au changement climatique reposera en effet, d'une part, sur une évolution des pratiques agricoles permettant de réduire sans préjudice économique et social les volumes prélevables et, d'autre part, sur une réduction des débits d'objectifs d'étiage pour suivre les évolutions des régimes naturels.

N° 009953-01

Expertise du barrage de Sivens

Nicolas FORRAY, Pierre RATHOUI

N° 009953-02

Mission pour un projet de territoire du bassin du Tescou (Midi-Pyrénées)

Nicolas FORRAY, Pierre-Alain ROCHE

N° 010099-01

Évaluation de la mise en œuvre des protocoles État – profession agricole conclus en 2011 dans le bassin Adour-Garonne pour la gestion quantitative de l'eau

Hugues AYPHASSEURHO, Geoffroy CAUDE, Noël MATHIEU (CGEDD) ; Jean-Yves GROSCLAUDE, Roland RENOULT (CGAAER)

N° 010068-01

Propositions pour un cadre national de gestion durable des sols

Philippe BELLEC, Patrick LAVARDE (CGEDD) ; Laurence LEFEBVRE, Marie-Laurence MADIGNIER (CGAAER)

Alors que les sols sont un milieu naturel soumis à de nombreuses menaces, maintenir durablement les fonctionnalités des sols suppose une stratégie nationale à long terme, comportant quatre axes thématiques :

- assurer le bon fonctionnement des sols agricoles, forestiers et naturels ;
- mieux gérer les sols urbains ;
- prévenir et traiter la pollution des sols ;
- adapter les sols au changement climatique et renforcer leur contribution à son atténuation.

La mission propose également cinq axes transversaux permettant l'amélioration des connaissances et une mise en œuvre efficace de cette stratégie.

Modernisation du droit de l'environnement : unification des procédures et fusion des autorisations

Par lettre du 12 septembre 2014, Mme Sérgolène ROYAL a confié à Jean-Pierre DUPORT, préfet de région (honorifique), la présidence du groupe de travail « Aller vers une unification des procédures et la fusion des autorisations » qui est l'un des groupes de travail prévus par la feuille de route de modernisation du droit de l'environnement du Gouvernement.

Il était constitué de représentants d'organismes membres du Conseil national de la transition écologique (CNTE), de services de l'État, et d'experts. Les travaux de ce groupe ont été conduits en cohérence avec ceux menés, également sous l'autorité de Monsieur DUPORT, sur « l'accélération des projets de construction, la simplification des procédures environnementales et la modernisation de la participation du public », conformément à la demande du Premier ministre en date du 1^{er} août 2014.

Le secrétariat du groupe a été assuré par le Commissariat général au développement durable. Le rapport de mission a été remis à la ministre de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer en février 2016.

Évaluation des expérimentations de simplification en faveur des entreprises dans le domaine environnemental

N° 010248-01

Rouchdy KBAÏER, Dominique STEVENS (CGEDD) ; Philippe CANNARD, Grégory VALOT (IGA) ; Serge BORTOLOTTI (CGAAER) ; Michel HAINQUE (CEGEFI) ; Claude CALVAYRAC, Pierre JANDET (CGEiet)

Ce rapport, publié en janvier 2016, a été confié par le Premier ministre aux cinq inspections (Intérieur, Économie, Agriculture, Finances et Environnement).

La mission interministérielle a été chargée d'évaluer et de proposer des améliorations, en vue de la généralisation de l'expérimentation de trois dispositifs visant à faciliter la vie des entreprises œuvrant dans le domaine environnemental : le certificat de projet et les

deux autorisations uniques portant respectivement sur les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) et les installations, ouvrages, travaux et activités (IOTA - loi sur l'eau). Le rapport comporte neuf recommandations qui s'efforcent d'être aussi opérationnelles que possible, dans la perspective d'une mise en œuvre rapide de la généralisation des autorisations uniques par ordonnance, conformément à la loi n°2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques et à la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte. Des actions concrètes d'accompagnement de la généralisation sont proposées notamment en promouvant une organisation de l'État en mode projet au sein de l'administration déconcentrée. Concernant le certificat de projet, la mission préconise sa généralisation en l'adaptant et en le simplifiant.



ENTRETIEN AVEC
Jean-Pierre DUPORT
Préfet de région (honoraire)

Les liens entre la mission d'inspection et le groupe de travail que vous avez présidé vous ont-ils paru utiles ?

Le groupe de travail (GT) chargé du suivi des expérimentations sur les certificats de projets et le permis environnemental unique au titre des procédures Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) et Installations, Ouvrages, Travaux et Activités (IOTA) a associé toutes les parties prenantes (administrations, organisations professionnelles, associations). Dans un souci d'efficacité, le Gouvernement a souhaité que les travaux du groupe s'articulent avec la mission d'évaluation de ces expérimentations (ci-contre) confiée à cinq inspections.

J'ai donc invité les inspecteurs à nous présenter le cahier des charges, leurs premiers constats et le rapport final.

Le GT a travaillé avec des représentants des services territoriaux de l'État (DDT et DREAL) et des porteurs de projets. La mission a pu s'entretenir avec un large panel de partenaires, permettant au GT de disposer d'une vision plus exhaustive. Cette synergie s'est traduite par une grande convergence entre les conclusions du groupe de travail et celles de la mission.

Les échanges itératifs entre nos deux démarches ont été exemplaires et pourraient utilement être reproduits.

Quelles sont les principales recommandations des inspecteurs que vous retenez ?

Le certificat de projet n'a pas obtenu le succès attendu. Pour être plus positif, c'est peut-être le signe de la qualité du dialogue préexistant entre les services déconcentrés et les porteurs de projets.

La mission nous a alertés sur la rigidité introduite par ce dispositif au regard des évolutions réglementaires et a proposé un mécanisme pour y remédier. Il repose, pour les projets déjà engagés, sur le report de l'application de nouveaux textes.

Nous nous rejoignons aussi sur la mise en place du permis environnemental unique. Elle ne peut se faire si l'on conserve les pratiques en « tuyau d'orgue » des administrations concernées.

Cela implique une modification profonde des modes de travail des services et une adaptation à un fonctionnement en « mode projet ».

Le troisième point qu'a justement souligné le rapport d'inspection porte sur les risques contentieux.

Quelles sont les conditions de réussite pour la généralisation des expérimentations ?

Le succès passe essentiellement par le maintien des compétences dans les services de l'État. Cela n'est possible qu'avec le développement par les ministères, et en particulier celui en charge de l'écologie, d'une politique de formation puissante.

Il devient urgent de développer des guides didactiques et de nouveaux outils informatiques de suivi, mieux adaptés aux besoins. Mais il faut surtout accompagner les services vers un engagement en « mode projet » sous l'autorité du préfet.



TRANSITION ÉNERGÉTIQUE,
CONSTRUCTION
ET INNOVATIONS

La section « Transition énergétique, construction et innovations » définie par la réorganisation du CGEDD est l'héritière de l'ancienne section « Sciences et techniques ». La bonne gestion des ressources est un enjeu majeur des transitions à venir : la loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte porte une ambition volontariste qui, en complément des engagements relatifs à la production et à la consommation d'énergie, affiche des objectifs de recyclage et de promotion de l'économie circulaire. De même fin 2015, la COP 21 a été un temps fort international qui a abouti à l'accord de Paris concernant 195 pays.

Le volet énergétique concerne la maîtrise de la consommation d'énergie notamment dans les bâtiments et les transports. Il traite aussi de l'utilisation d'autres sources énergétiques, des énergies renouvelables, des bio-ressources, des déchets. Le collège « Énergie climat », commun au CGEDD et au Conseil général de l'économie, de l'industrie, de l'énergie et des technologies (CGEIET), installé fin octobre 2015, explorera ces questions et préparera les futures missions. À noter, en 2015, un rapport sur la filière hydrogène.

Les sujets traditionnels de construction de bâtiments ou d'ouvrages d'art mais aussi de maîtrise d'ouvrage seront déclinés dans le collège « Construction » commun avec la section HCSDT. À noter, en 2015, un rapport sur la facilitation de l'accès au marché pour les produits, équipements et procédés innovants dans le domaine de la construction.

Le volet scientifique doit s'appuyer sur l'expertise des membres et plus largement des organismes scientifiques et techniques. Le nouveau collège « Recherche, systèmes d'information et de communication » devra permettre d'éclairer des problématiques en amont de la mise en œuvre et de prendre en compte des mutations entraînées par les technologies de l'information et de la communication. À noter, en 2015, un rapport sur les véhicules communicants.

La réalisation régulière d'audits d'organismes scientifiques relève de cette section en lien avec la section AIVS. En 2015 ont ainsi été menés à bien les audits relatifs à l'École nationale de l'aviation civile (ENAC), au Centre national des ponts de secours (CNPS), à l'École nationale supérieure maritime (ENSM) et à la flotte océanographique de recherche ainsi que les audits de suivi relatifs au Service technique de l'énergie électrique et des grands barrages et de l'hydraulique (STEEGBH), au Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM), à l'Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (IFREMER), à l'École nationale des travaux publics de l'État (ENTPE) et à l'École nationale des techniciens de l'équipement (ENTE).

D'autres missions, dont certaines sont détaillées dans les encadrés, sont rattachées à la section. Les membres de la section ont enfin participé à de nombreuses missions pilotées par d'autres sections. Plusieurs membres ont apporté leur appui à des missions, neuf en 2015, de parlementaires ou de personnalités sur des sujets variés comme la lutte contre le gaspillage alimentaire, la gestion de fin de vie des navires en France ou la formation du prix du foncier et l'offre foncière.



TRANSITION ÉNERGÉTIQUE, CONSTRUCTION ET INNOVATIONS

N° 009548-01 et N° 009548-06

L'économie circulaire : quelques questions clefs. Rapport complémentaire au rapport « L'économie circulaire : état des lieux et perspectives »

Sylvie ALEXANDRE, Pascal DOUARD,
Jean-Philippe DURANTHON, Philippe GUIGNARD,
Thierry LAVOUX, Jean-Paul LE DIVENAH, Christian LÉVY,
Pierre NARRING, Bernard PERRET, Jean-Pierre THIBAULT

L'économie circulaire est un moyen de réduire notre dépendance aux ressources non renouvelables. Elle passe par une réflexion sur la conception des biens et des services, l'utilisation de matières renouvelables, l'allongement de la durée de vie des biens, la mutualisation de leurs usages, leur réemploi et leur réutilisation, enfin le recyclage des matériaux qu'ils contiennent.

Le CGEDD y a consacré deux rapports en novembre 2014 et en juin 2015.

Le premier rapport, qui est un état des lieux, examine la politique de gestion des déchets, pour laquelle l'économie circulaire constitue un nouveau paradigme, s'intéresse aux politiques d'achat public et de normalisation, évoque les dimensions territoriales de l'économie circulaire, propose de promouvoir une mobilisation des acteurs autour d'une vision partagée de l'économie circulaire, recommande de veiller à sa prise en compte dans les politiques publiques, prône une participation active de la France à la politique européenne et suggère d'investir dans la connaissance.

Dans le deuxième rapport, la mission considère que les enjeux justifient une évolution de la gouvernance publique. Les problématiques de découplage entre la croissance et la consommation de ressources finies sont multisectorielles et mal prises en compte dans l'organisation administrative. Il est nécessaire de structurer davantage l'action publique et de réfléchir à de nouveaux modes de partenariat, tels les « green deals ». La prise en compte de la dimension européenne est fondamentale. L'éco-conception doit permettre de progresser vers un découplage de la création de richesse et de la consommation des ressources non renouvelables.

De par son importance comme consommateur de matières premières et producteur de déchets, le secteur du bâtiment et des travaux publics doit faire l'objet d'une attention particulière. La préservation de la ressource foncière est un autre enjeu, alors que l'artificialisation des sols se poursuit à un rythme double de celui de la croissance démographique.

La réforme régionale est l'occasion de renforcer l'action territoriale en ce domaine.

N° 010177-01

Filière hydrogène-énergie

Jean-Louis DURVILLE, Jean-Claude GAZEAU,
Jean-Michel NATAF (CGEDD) ; Jean CUEUGNIET,
Benoît LEGAIT (CGE)

L'hydrogène est un vecteur énergétique multi-usages : production d'énergie (électricité et chaleur), combustible pour le résidentiel (électricité et cogénération), industrie ou transports (véhicule électrique à pile à combustible), moyen de stockage énergétique ou de régulation de l'intermittence de la production électrique, injection dans le réseau gazier notamment. Sa filière présente des synergies fortes avec les autres vecteurs énergétiques (gaz, électricité) et connaît depuis quelques années un regain d'innovation.

La France dispose d'une compétence sur différentes composantes de la filière et développe des infrastructures adaptées à des besoins de niche (flottes captives par exemple) mais elle reste en retrait par rapport au Japon, aux États-Unis, à l'Allemagne et à la Corée du Sud.

L'hydrogène-énergie devrait se développer de manière d'autant plus visible à l'horizon 2025-2030 que la production décarbonée d'hydrogène aura gagné en compétitivité face au mode actuel carboné de production.

Un soutien public ainsi qu'une aide à la structuration de la filière (feuille de route précise, gouvernance adaptée, soutien du programme des investissements d'avenir) sont souhaitables rapidement. Une filière industrielle française de fabrication des briques technologiques

propres à l'hydrogène-énergie doit être organisée pour encourager les technologies de rupture, réduire les coûts et sécuriser les technologies les plus mûres. Les innovations devraient être encouragées d'abord dans le secteur de la mobilité pour éviter un décrochage de nos industries.

En parallèle à la consolidation d'une offre nationale, des démonstrateurs multi-usages devraient être mis en place à l'échelle de quartiers, agglomérations ou régions selon les cas (logique de réseau). La sécurisation des acteurs en France requiert enfin une mise en place rapide de réglementations permettant de favoriser une économie de l'hydrogène en zone agglomérée, ainsi que l'introduction d'incitations fiscales.

N° 009939-01

« Les véhicules communicants nécessitent-ils de nouvelles réglementations ? »

Bernard FLURY-HÉRARD, Hervé de TRÉGLODÉ

Ayant à l'esprit les capacités de communication des véhicules routiers qui sont de plus en plus nombreuses et variées, le CGEDD a organisé une journée d'étude sur les véhicules communicants le 21 mai 2014. Elle avait rassemblé plus de cent personnes de l'administration au sens large, y compris la gendarmerie nationale.

La journée avait exposé les nombreuses difficultés liées à la communication des véhicules. Afin d'y donner suite, le CGEDD avait inscrit en 2015 une étude sur le sujet, afin de savoir précisément quelles modifications réglementaires sont nécessaires pour accompagner et faciliter le bon développement des véhicules communicants. La mission du CGEDD a rendu son rapport à l'été 2015.

La communication des véhicules se développe selon deux axes, nommés « eCall », fonction d'appel en cas d'urgence, et « systèmes coopératifs », reliant les communications entre les véhicules et avec l'infrastructure. Ces fonctions équiperont la plupart des véhicules neufs à partir de 2018.

Concernant le système eCall, le rapport du CGEDD recommande principalement la désignation d'un ministère pilote dans l'administration, afin de préparer l'arrivée, en 2018, des véhicules réalisant des appels automatiques d'urgence en cas d'accident, conformément à la réglementation européenne.

Pour les systèmes coopératifs, le rapport insiste sur les bénéfices en matière de sécurité routière. Il préconise, après l'expérience pilote devant se dérouler en 2017/2018, de proposer au niveau européen de rendre obligatoires ces systèmes sur les véhicules.

Le rapport insiste sur le travail à mener concernant la protection des véhicules communicants vis-à-vis du piratage, sur la nécessité de prendre en compte les

Délégation interministérielle à la forêt et au bois

Sylvie ALEXANDRE, membre permanent du CGEDD, est déléguée interministérielle à la forêt et au bois auprès de la ministre de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer, et de la ministre du Logement et de l'Habitat durable.

La déléguée interministérielle à la forêt et au bois mène, depuis mai 2015, une mission d'appui et de coordination au service des politiques des deux ministères. Elle est chargée en particulier d'établir un diagnostic et de faire des propositions pour optimiser l'action sur les thèmes suivants :

- changement climatique : prise en compte de la gestion durable des forêts dans la convention climat ;
- usages et filières de transformation du bois : création de chaînes de valeur compétitives pour surmonter les concurrences entre industries et énergie ;
- développement de la filière bois construction ;
- recyclage et politique des déchets issus du bois.

dangereux brouilleurs de GPS, et sur la prise en compte par les automobiles d'une fonction « silence » permettant de déconnecter une partie des communications (infotainment surtout). Enfin, la nécessaire maintenance à long terme des logiciels installés sur les véhicules fait l'objet d'une recommandation.

N° 010423-01

Évaluation du programme météorologique européen HIRLAM

Dominique MARBOUTY (CGEDD) ;
Peter LYNCH (Irlande) ; Tiziana PACCAGNELLA (Italie)

Le développement des modèles de prévision numérique à échelle fine (1 à 2 km) est réalisé dans le cadre de consortiums internationaux en raison de son coût. Il y a actuellement trois consortiums en Europe : ALADIN (autour de la France), COSMO (autour de l'Allemagne) et HIRLAM (autour des pays nordiques). HIRLAM et ALADIN préparent leur fusion pour 2020.

Une équipe internationale, coordonnée par le représentant français, a évalué HIRLAM et émis des recommandations qui portent sur la gouvernance, l'organisation et le contenu du programme fusionné, les ressources nécessaires et la politique de données.

N° 010196-01

Aménagement urbain d'infrastructure dans le cadre du projet immobilier Trinity

Évelyne HUMBERT

À La Défense, à côté de la tour Séquoia, le chantier de la tour Trinity devrait débuter en 2016.

Cette tour de 131 m de haut offrira 50 300 m² de surfaces nouvelles de bureaux. L'espace est très restreint et cette tour devrait s'implanter au-dessus de la RN 192 qui permet, près du CNIT, d'accéder ou de sortir de l'autoroute A 14.

Un ouvrage de couverture, prévu à cet endroit, devra servir d'appui à la tour Trinity tout en assurant la sécurité des usagers routiers et des personnes utilisant la dalle nouvellement créée en liaison avec le parvis.

Ce projet novateur en interface avec le réseau routier national et en milieu urbain complexe a donné lieu à de nombreux échanges officialisés par plusieurs avis.

Le plan transition numérique dans le bâtiment (PTNB)

Bertrand DELCAMBRE, membre permanent du CGEDD, ambassadeur du numérique dans le bâtiment

Mis en place par la ministre chargée du logement au début de l'année 2015 dans le cadre du plan de relance de la construction, le PTNB a pour objectif de mobiliser et d'accompagner la filière du bâtiment pour une numérisation massive des pratiques. Il bénéficie d'une dotation publique de 20 millions d'euros.

Un comité de pilotage représentatif de la filière a élaboré une feuille de route qui précise les priorités du PTNB :

- le numérique pour tous : outils de bureaux et de chantier adaptés aux petites structures ;
- le carnet numérique de suivi et d'entretien du logement ;
- la normalisation des processus et des échanges ;
- la numérisation de l'existant pour la rénovation et l'exploitation des ouvrages ;
- la communication pédagogique à destination de l'ensemble des acteurs de la filière.

Lien : www.batiment-numerique.fr

Transition écologique

En février 2015, le Gouvernement a adopté en conseil des ministres la stratégie nationale de transition écologique vers un développement durable (SNTEDD) pour la période 2015-2020.

Issue des engagements pris lors du Sommet de la Terre à Rio en 1992, puis de la stratégie nationale de développement durable 2010-2013, la SNTEDD fixe le nouveau cap en matière de développement durable : elle lève les freins, libère les initiatives et donne à chacun le pouvoir d'agir, avec pour ambition de définir un nouveau modèle de société plus sobre à horizon 2020.

Comme toute l'administration, le CGEDD est bien sûr concerné car il doit veiller à ce que l'ensemble des politiques publiques s'inscrivent dans les perspectives tracées par la SNTEDD, notamment lors des missions d'inspection, d'audit et de conseil qui lui sont confiées.

Dans ce cadre, le CGEDD a organisé le 16 mars 2015 une conférence intitulée : « Les conditions sociales et culturelles de la transition écologique ». Alain CAILLÉ y intervenait pour discuter du défi d'ordre social et culturel que représente la nécessité de produire autrement, mieux consommer et mieux vivre ensemble.

ENTRETIEN AVEC Alain CAILLÉ

Sociologue et animateur du « Manifeste convivialiste »

Pouvez-vous dire en quelques mots ce qu'est le convivialisme ?

En quelques mots, le convivialisme c'est la prise de conscience du fait que nous ne pourrons plus espérer faire reposer l'adhésion aux valeurs démocratiques sur l'espoir d'un enrichissement matériel toujours plus grand d'année en année, et ceci tant pour des raisons économiques qu'écologiques. Autrement dit, nous ne pouvons plus attendre le retour d'une forte croissance du PIB pour résoudre tous les problèmes, pour améliorer l'éducation, la santé, la justice, la sécurité, la solidarité, etc. Il nous faut donc inventer une société de « prospérité sans croissance ». Mais la condition première pour cela est de nous mettre d'accord sur une philosophie politique à la hauteur des enjeux actuels. Les doctrines héritées – libéralisme, socialisme, anarchisme ou communisme – ne suffisent plus parce qu'elles ne nous permettent ni de penser la finitude du monde ni de faire face à la démesure (hybris) qui menace sa survie. D'où la nécessité d'un nouvel « isme » !

Quel est l'apport de cette notion pour penser le développement durable ? Le convivialisme implique-t-il la « décroissance » ?

L'apport tient, je crois, dans l'idée suivante : il ne peut pas y avoir de développement durable sans une démocratie durable, et le développement à

privilégier est moins matériel que proprement humain et démocratique. Certains décroissants se reconnaissent dans le convivialisme, ceux qui se disent maintenant plutôt « a-croissants » que décroissants. La restriction de la croissance, subie ou choisie, ne sera acceptable que si elle ouvre la voie à un développement des potentiels humains dans d'autres domaines que la seule économie marchande.

Cette approche du développement pourrait-elle s'incarner sans attendre dans les politiques publiques ? Pouvez-vous donner un exemple ?

Bien sûr. Il est possible, par exemple, de s'engager sans tarder dans une politique de démarchandisation : on limitera significativement les besoins monétaires en allongeant la durée de vie des biens grâce à une lutte active contre l'obsolescence programmée, par une information sur le vrai prix d'usage, et en facilitant les réparations. Plus généralement, toutes les stratégies de développement durable reposent explicitement ou implicitement sur des changements de comportement en matière de consommation, de déplacements, d'occupation de l'espace, de pratiques collaboratives, de gestion responsable des ressources et des biens communs. Il me semble évident que tout cela n'ira pas sans de nouvelles valeurs, qui sont précisément celles que nous essayons de résumer par le mot convivialisme.



AUDITS, INSPECTIONS
ET VIE DES SERVICES

La section « Audits, inspections et vie des services » est issue de la section « Personnels et services » dont elle reprend les attributions qui portent sur les enjeux de modernisation de la gestion, de régularité des pratiques administratives, de déconcentration des responsabilités, de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, d'orientation et de suivi des personnels chargés de missions d'encadrement supérieur. Elle est chargée de la conduite des enquêtes administratives. Elle coordonne l'action du conseil en matière d'audits et de performance. Elle a développé en 2015 son activité dans ses domaines d'intervention traditionnels, l'audit, l'inspection, l'organisation des services et la fonction Ressources humaines (RH).

En matière d'audit, tout d'abord, avec la contribution de la mission ministérielle d'audit interne, la section a poursuivi et amplifié sa démarche de professionnalisation des équipes et des méthodes d'audit interne des ministères. Elle a apporté son concours et son expertise au secrétariat général de nos ministères dans l'élaboration de la cartographie générale des grands risques ministériels, qui sert désormais de fondement à la programmation des audits. Elle travaille en partenariat avec la Cour des Comptes, dans le cadre de la convention qui lie le CGEDD à cette juridiction.

Par ailleurs, l'activité d'inspection est restée soutenue en 2015 et celle d'enquête administrative s'est accrue. En particulier, suite aux constats et aux recommandations d'un rapport d'audit du processus de contrôle de l'instruction et de l'attribution des subventions allouées par l'Agence nationale de l'habitat (Anah), la ministre du Logement, de l'Égalité des Territoires et de la Ruralité a demandé la mise en œuvre d'un programme d'inspections de régularité des procédures d'attribution de ces subventions. Il a été conduit dans une quinzaine de directions départementales des territoires (et de la mer).

Il convient de noter, en outre, la participation active de la section à plusieurs missions interministérielles, telles les inspections des directions départementales interministérielles et la réflexion inter-inspections sur l'évolution de l'organisation de l'administration territoriale, dans le cadre de la réforme régionale.

La fonction RH demeure également une activité importante de la section. Les inspecteurs généraux des ressources humaines (IGRH), particulièrement en MIGT, ont réalisé environ 800 entretiens d'orientation de cadres supérieurs de nos ministères, et assuré l'harmonisation des propositions de promotion de catégorie A en A+, ou à l'intérieur des catégories A+. La section a relancé des réunions régulières entre les IGRH et la DRH du ministère, et organisé des ateliers de réflexion sur leur métier avec l'appui du CMVRH. Le réseau des inspecteurs santé et sécurité au travail a été particulièrement mobilisé sur des sujets d'actualité majeurs, comme la réorganisation territoriale, la prévention des risques psychosociaux, l'amiante et la pénibilité.

Enfin, à la suite de la réorganisation du CGEDD, la section AIVS pilote désormais deux collèges, le collège « Audits et inspections », qui a vocation à favoriser la diffusion de la culture de l'audit interne au sein du CGEDD et à en dynamiser la pratique, et le collège « Management et ressources humaines », qui recouvre l'ensemble des thématiques ressources humaines dans lesquelles intervient le CGEDD.



ENTRETIEN AVEC Werner GAGNERON

*Inspecteur général de l'administration, coordonnateur du comité de pilotage
inter-inspections pour les directions départementales interministérielles*

Pourriez-vous dresser un court bilan de l'activité du comité de pilotage inter-inspections d'intervention dans les DDI en 2015 ?

Le comité de pilotage inter-inspections s'est réuni à sept reprises en 2015. Il a remis, en 2015, au secrétariat général du Gouvernement (SGG), au titre des programmes 2014 et 2015, 18 rapports d'examen de DDI réalisés sous sa coordination, dont 9 rapports portant sur des DDT ou DDTM. Il a lancé cette même année 13 nouvelles missions dans les DDI, dont 6 portant sur des DDT ou DDTM.

De nouvelles orientations ont-elles été définies pour le comité de pilotage inter-inspections en liaison avec le SGG/DSAF dans la perspective de 2016 ?

En 2015, la méthode d'examen du fonctionnement des DDI a évolué. Dorénavant les missionnaires ne s'appuient plus sur des politiques spécifiques pour évaluer ce fonctionnement, politiques qui restent de la compétence de chaque service d'inspection générale, mais ils se posent la question plus générale de la mise en œuvre des politiques publiques par les DDI. En outre, il est demandé aux auteurs des

rapports de formuler des recommandations, en nombre réduit, afin que les services du SGG (DASF) puissent en tirer un plan d'action à mettre en œuvre dans la DDI. Enfin, les auteurs du rapport sont conviés à le présenter à l'occasion d'une réunion associant les services du SGG (DSAF), les secrétariats généraux des ministères concernés et le comité de pilotage DDI.

En tant que coordonnateur du comité de pilotage, comment considérez-vous l'action du CGEDD au sein de ce dispositif de coopération interministérielle ?

L'action du CGEDD au sein du dispositif d'intervention inter-inspections dans les DDI est essentielle. Le CGEDD participe en effet à plus de la moitié des missions réalisées. Cette participation permet de bénéficier, le cas échéant, des enseignements tirés des autres missions du CGEDD au sein des DDT (M) et qui peuvent éclairer le fonctionnement général des directions examinées. En ce sens, les interventions du comité de pilotage inter-inspections et du CGEDD ne sont pas redondantes, mais complémentaires. La présence du CGEDD dans le dispositif est également une garantie de la qualité des travaux réalisés.

FOCUS SUR QUELQUES MISSIONS

AUDITS, INSPECTIONS ET VIE DES SERVICES

N° 009774-01

Audit sur le processus de contrôle de l'instruction et de l'attribution des subventions allouées par l'Anah

Jany AUGÉ, Christine DELCOURT, Pierre LEVAVASSEUR, Isabelle RAYMOND-MAUGÉ (CGEDD) ; Xavier ROEDERER (Anah)

La mission a audité neuf délégations locales en directions départementales territoriales (DDT) ou en unités territoriales hébergement et logement (UTHL) pour l'Île-de-France.

Les missionnés ont constaté que la prise en compte des risques par l'Anah s'est traduite par plusieurs mesures prises dès 2010. Une cartographie des risques sur la chaîne d'instruction des demandes de subvention a été établie. Le plan d'actions correspondant s'est focalisé sur les risques de mauvaise utilisation des fonds et de dégradation de l'image de l'Anah qu'il a été considéré opportun de traiter en priorité. Une instruction a défini la pratique de contrôle local.

Pour autant, les investigations de la mission d'audit, au siège de l'Anah et dans les dix autres sites, ne permettent pas de considérer que le processus de contrôle actuel constitue une assurance suffisante de maîtrise des risques.

Les missionnés ont donc formulé vingt recommandations destinées tant à la tutelle de l'Anah qu'à cette dernière et aux services locaux. Elles feront l'objet d'un plan d'actions de la part de l'Anah. Ce plan d'actions devrait comprendre l'actualisation de la cartographie des risques dans une approche globale incluant les risques informatiques : le renforcement du pilotage des risques par la direction générale et l'association du conseil d'administration à sa définition ; l'élaboration d'une charte de déontologie ayant vocation à s'appliquer à l'ensemble des agents intervenant dans le processus d'instruction et d'attribution des subventions ainsi que l'élaboration d'une charte d'audit interne conforme aux normes professionnelles ; la clarification des rôles des différents intervenants ; l'actualisation du plan de formation de l'Anah ; l'intensification des contrôles et le renforcement des instructions correspondantes.

N° 009647-01

Parcours professionnels des ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts

Edmond GRASZK, Alain NEVEU, Pierre-Alain ROCHE, Marie VILLETTTE (CGEDD) ; Yves GEFFROY, Sylvie HUBIN-DEDENYS (CGAAER)

Réalisé à la demande des secrétaires généraux des ministères de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt et de l'Énergie, ce rapport fait un état des lieux des parcours des IPEF, quantifie les besoins de recrutement et fait des propositions relatives à ces parcours pour répondre tant aux besoins de compétences de l'État qu'aux attentes de ces ingénieurs.

L'analyse quantifiée de ces parcours montre un repli récent sur les services de l'État. Ils offrent désormais trop rarement la dimension opérationnelle propre à conforter les compétences techniques des IPEF, notamment en début de carrière. C'est l'intérêt bien compris des ministères que d'ouvrir ces parcours vers les opérateurs et les collectivités territoriales.

La démographie du corps met en évidence un fort contraste entre les hommes et les femmes. La moyenne d'âge des hommes est élevée. Celle des femmes, moins nombreuses, l'est moins, ce qui devrait leur donner de meilleures perspectives d'accès à des postes à responsabilité dans le cadre des politiques d'égalité entre les hommes et les femmes.

Le rapport présente trois orientations principales :

- affirmer le projet du corps et son ancrage scientifique, par l'excellence de la formation initiale et de la formation continue, en incitant les IPEF à cultiver un domaine de référence technique ;
- élargir le périmètre des employeurs, en mettant l'accent sur une ouverture dès le premier poste en direction des collectivités et des opérateurs ;
- accompagner les parcours selon les effectifs de chaque classe d'âge.

La mission propose aux deux secrétaires généraux un plan d'action pour renforcer le pilotage des parcours et les relations avec les employeurs avec lesquels établir des synergies. Elle présente plusieurs scénarios de recrutements des IPEF, en fonction d'hypothèses sur les

besoins à terme de l'État en emplois supérieurs et du succès de ce plan d'action dans l'élargissement du vivier des employeurs et souligne que nombre des difficultés étudiées et des propositions formulées ne sont certainement pas spécifiques à ce corps

N° 009898-01

L'évolution de l'organisation régionale de l'État consécutive à la nouvelle délimitation des régions

Philippe DHENEIN, Jean-Jacques KÉGELART, Georges REGNAUD, Lionel RIMOUX (CGEDD) en collaboration avec des membres de l'IGA, l'IGF et l'IGAS et avec le concours du CGA, du CGAAER, du CGEIET, de l'IGAC, l'IGAENR, IGJS et l'IGSJ

Depuis le 1^{er} janvier 2016, la carte de l'État régional correspond aux nouvelles régions définies par la loi du 16 janvier 2015. Pour préparer cette évolution, le Premier ministre a saisi, en septembre 2014, les inspections générales des ministères disposant d'un réseau déconcentré de deux points à expertiser :

- la définition des contours de l'organisation cible au niveau régional des services déconcentrés, des agences régionales de santé et des opérateurs à représentation régionale ;
- la méthode de conduite de la réorganisation.

Trois objectifs ont guidé la réflexion : simplicité administrative, proximité de l'action publique et efficience.

L'exercice a été conduit à iso-compétences pour l'État et les collectivités territoriales et à iso-organisation des directions régionales et des directions départementales interministérielles, le Gouvernement ayant opté pour la stabilité des services.

Les inspections générales missionnées ont mené ensemble une centaine d'entretiens au niveau central, avec les cabinets, les secrétaires généraux, les directions générales ministérielles et interministérielles, de grands opérateurs de l'État, les associations d'élus et quelques préfets de région.

Elles ont dressé un état des lieux des services déconcentrés par ministère, organisé des sous-groupes thématiques sur les ressources humaines, les systèmes d'information et l'immobilier et analysé les travaux d'autres pays sur des problématiques analogues.

Afin d'examiner les contraintes, les conditions et les modalités de préfiguration au plus près des réalités locales, elles se sont rendues notamment dans quatre des futures macrorégions.

La mission insiste sur la nécessité d'un pilotage interministériel unifié et présente dans son rapport les conditions d'un équilibre entre le principe d'une modularité des solutions locales, le maintien de l'efficience des administrations pour leur management interne et la préservation d'une proximité et d'une lisibilité des services et des missions de l'État pour les citoyens et les usagers.

N° 009932-01

Audit de l'évolution de la gestion budgétaire et comptable des opérateurs sous tutelle dans le cadre de la mise en œuvre des prescriptions du décret du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

Nicole DARRAS, Jean-Claude DIQUET, Guillaume LAMY, Chantal MARRACCINI, Jacques POULAIN

Le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique (décret GBCP) prévoit la mise en place d'une comptabilité budgétaire, distincte de la comptabilité générale, pour les personnes morales de droit public, dont les établissements publics sous tutelle. L'introduction de la comptabilité budgétaire poursuit deux objectifs : améliorer le pilotage des organismes et des finances publiques et aligner les cadres budgétaires des organismes publics sur celui de l'État.

La mission a évalué, sur la base d'un échantillon de dix opérateurs relevant des ministères, le degré de mise en œuvre du décret GBCP de façon à identifier les opportunités, les contraintes et les difficultés rencontrées. L'équipe d'audit a également rencontré les directions de tutelle ministérielles concernées ainsi que plusieurs acteurs au niveau interministériel (mission d'appui direction du budget/direction générale des finances publiques/agence pour l'informatique financière de l'État, Union des groupements d'achats publics).

Les niveaux d'avancement du projet sont très hétérogènes suivant les opérateurs, avec la plupart du temps des retards accumulés dans la définition des nouvelles organisations cibles. À cela s'ajoutent fréquemment les contraintes liées au caractère structurant du système d'information et la dépendance forte à un éditeur particulier, dans une relation asymétrique défavorable aux opérateurs.

Les principales recommandations concernent aussi bien les tutelles métier (pilotage renforcé de la mise en œuvre du décret) que les opérateurs (élaboration de plans projets pour ceux ne pouvant tenir les délais, mobilisation accrue sur les réflexions à mener pour les macro-processus cibles et leurs impacts financier et humain).

En conclusion, la mission considère que malgré le fort investissement des équipes, le tableau général est préoccupant avec, pour une grande partie des opérateurs, des délais non tenables et des coûts internes et externes importants et mal estimés pour la réalisation de ce projet.

La mission ministérielle d'audit interne (MMAI)

Le rôle de la mission est d'organiser, de réaliser ou de faire réaliser et de coordonner, dans le périmètre du ministère, toutes missions d'assistance et de conseil entrant dans le champ de l'audit interne tel que défini par l'article 1^{er} du décret n° 2011-775 du 28 juin 2011 relatif à l'audit interne dans l'administration. Elle veille aussi à la diffusion des bonnes pratiques en matière d'audit interne au sein des opérateurs relevant du ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie et du ministère du Logement, de l'Égalité des Territoires et de la Ruralité et émet des recommandations à cet égard. Elle assure le fonctionnement du comité ministériel d'audit interne (CMAI), exécute ou fait exécuter ses décisions et lui rend compte régulièrement.

En 2015, le CMAI a traité notamment de l'exécution du programme d'activité du CGEDD comportant près de 50 missions d'audits métiers, financiers ou portant sur les établissements publics.

Le responsable de la mission représente le MEDDE et le MLETR au comité interministériel d'harmonisation de l'audit interne (CHAI). Dans ce cadre, la mission a contribué en 2015, avec les autres entités du CGEDD, à la production de référentiels d'audit tels que le guide d'audit budgétaire, le guide d'audit du processus ressources humaines ou encore celui concernant les marchés publics. Elle participe aussi au groupe de travail interministériel visant à définir un cadre pour l'évaluation interministérielle des politiques d'audit.

La MMAI a également élaboré et animé plusieurs modules de la formation aux fondamentaux de l'audit interne organisée par le CHAI au niveau interministériel.

Enfin, les membres de la MMAI, à titre individuel, ont participé en tant que superviseurs, coordonnateurs ou membres, à des missions d'audit (sur le processus des paiements à échéance et sur les fonds de concours) ainsi qu'à des missions de conseil et d'expertise.

Les audits internes comptables et financiers

En 2015, dans le cadre de la réorganisation du CGEDD, un collège « Audits et inspections » a été créé. Il résulte de la fusion du collège « Gestion administrative et financière, régularité » et de la mission d'appui « Audits et inspections ». Cette nouvelle formation, instance transversale de travail, d'échanges et de mobilisation des compétences et des ressources en matière d'audits et d'inspections, offre une plus grande souplesse et une meilleure lisibilité et favorise une plus grande complémentarité entre les activités d'audit et d'inspection.

Le nombre d'audits réalisés ou en cours de réalisation s'est sensiblement accru par rapport aux années précédentes. Si huit audits comptables et financiers avaient été programmés pour 2015, ce sont quelque quinze audits qui ont été achevés ou sont en cours, résultant soit de la fin de la programmation de 2014, de la programmation 2015 ou d'une commande adressée hors programme. Ces missions ont mobilisé vingt-trois auditeurs au cours de l'année, la plupart d'entre eux ayant participé à plusieurs missions durant la période.

Le champ des audits comptables et financiers s'est, en outre, élargi pour inclure les audits de programme, ainsi que l'ensemble des missions portant sur les fonctions support des services ministériels.

Les principaux axes méthodologiques de progrès ont porté, d'une part, sur la mise au point d'un outil de programmation pluriannuelle des audits comptables et financiers basé sur une cartographie des principaux champs et processus audités au cours des dernières années et sur une évaluation des risques associés et, d'autre part, sur la mise en œuvre d'une procédure de suivi des principales recommandations d'audits depuis 2012. Cette procédure, qui a vocation à s'étendre à l'ensemble des audits, a été actée par le comité ministériel d'audit interne du 5 octobre 2015.

Les résultats des audits font apparaître une certaine constance des constats par rapport aux années précédentes, confirmant la nécessité d'un raffermissement du contrôle interne. En matière d'inventaire, des avancées notables ont été soulignées par les auditeurs, même si des progrès restent à faire. En revanche, la gestion des stocks apparaît inexisteante.

Le suivi et l'orientation des cadres supérieurs

Dans un contexte d'évolution forte des structures et des missions, le suivi et l'orientation des cadres supérieurs revêtent une importance croissante pour l'administration et les agents. Le MEDDE et le MLETR doivent en effet avoir une vision claire des compétences nécessaires et disponibles pour la mise en œuvre des politiques publiques. Le suivi et l'orientation des cadres supérieurs sont aujourd'hui assurés par vingt-sept inspecteurs et ingénieurs généraux ressources humaines (IGRH), dont dix-sept en MIGT (pour les agents en poste en inter-régions) et dix pour les cadres de certains secteurs d'activités spécifiques et de l'administration centrale.

En 2015, près du quart des agents suivis en inter-régions ont bénéficié d'un entretien de suivi et d'orientation. L'année 2015 a été marquée par une nouvelle dynamique impulsée au réseau des IGRH, avec la volonté de mieux les former, notamment avec l'arrivée de nouveaux IGRH compétents pour les cadres supérieurs d'administration centrale.

Ainsi, en mars et juin 2015, des réunions d'échanges et de professionnalisation ont été organisées avec la direction des ressources humaines et la délégation aux cadres dirigeants. Enfin, les ateliers IGRH du 1^{er} octobre 2015 ont permis de valoriser la mission de conseil, de constituer un réseau des IGRH et de contribuer à favoriser des échanges plus fluides entre les IGRH et le secrétariat général.

La mission de conseil et d'orientation des cadres supérieurs s'inscrit parfaitement dans les objectifs du collège « Management et ressources humaines » qui s'est réuni pour la première fois en mars 2016. Il sera désormais le lieu privilégié de l'animation du réseau des IGRH.

Les inspections sur la santé et la sécurité au travail

Onze inspecteurs du CGEDD chargés de vérifier l'application de la réglementation concernant la santé et la sécurité au travail (SST) exercent leurs missions, sous l'égide d'un coordonnateur, dans les services des deux ministères, dans deux tiers des directions départementales des territoires, et dans certains établissements publics administratifs.

Ils apportent leur expertise et leurs conseils aux directions des services, participent aux comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT), et s'impliquent dans la formation et l'animation des réseaux d'acteurs de la prévention. Ils assurent une veille juridique, dans leur domaine de compétence, accessible via l'intranet à tous les agents. À l'issue de leurs inspections, ils ont publié, en 2015, 38 rapports sur le management de la prévention dans les services.

Les inspecteurs santé et sécurité au travail (SST) se réunissent en réseau, pour partager leurs expériences, élaborer des documents méthodologiques, analyser certains sujets et échanger avec le bureau de la prévention (DRH/PSPP1) et avec d'autres réseaux. En 2015, le réseau s'est particulièrement investi dans une réflexion sur le redéploiement des missions à la suite du non-remplacement d'un des inspecteurs. Par ailleurs, au sein du réseau, des référents ont vocation à être les interlocuteurs privilégiés des directions d'administration centrale et des autres réseaux (DREAL, DDT (M), DIR).

En 2015, dans la continuité de leurs constats antérieurs, les inspecteurs SST ont noté globalement des avancées en matière d'évaluation et de prévention des risques professionnels. Ils ont demandé qu'une vigilance particulière soit maintenue en matière de santé et sécurité au travail dans un contexte d'évolution récurrente des structures administratives et des métiers. Pour tenir compte des spécificités des différents services, ils ont produit trois rapports de synthèse des recommandations : un pour les services relevant du CHSCT ministériel, un pour les DDT (M) et le troisième pour la DGAC.

Les enquêtes administratives

En 2015, le CGEDD a reçu commande de huit enquêtes administratives de la part du secrétariat général. Six rapports ont été rendus dans l'année, parmi lesquels deux concernent des établissements publics. La plupart portent sur des conflits interpersonnels et des dérives managériales. En outre, une « étude prospective sur le vivier d'enquêteurs du CGEDD » a été menée (rapport n° 0010258-01, Christine DELCOURT). Plusieurs recommandations ont été formulées pour améliorer la conduite des enquêtes, dont la mise en place d'une formation à destination des enquêteurs qui s'est tenue en décembre 2015.

ENTRETIEN AVEC Yve FERRY-DELÉTANG,

directrice des ressources humaines, Météo France (jusqu'à fin 2015)

Pourquoi avez-vous fait appel au CGEDD et sur quel sujet ?

Nous étions dans une absence de solution sur un dossier difficile lié au management inadéquat dans l'une de nos directions. Nous avions des remontées inquiétantes d'origines diverses, mais pas toutes concordantes.

Le responsable concerné, convoqué par le président, avait paru prêt à modifier son mode de management, mais de retour dans son service, la situation a presque empiré, avec de nouvelles remontées discordantes, d'une part, de partisans du responsable et, d'autre part, de personnes qui souffraient réellement. Nous manquions de faits tangibles et de certitudes pour étayer une procédure disciplinaire. Face à cette complexité, nous avions besoin d'un œil extérieur. Nous avons donc fait appel au CGEDD après avoir appris lors d'une CAP (commission administrative paritaire) qu'il était intervenu sur un cas du même ordre.

Quel regard portez-vous sur la façon dont s'est déroulée la mission du CGEDD ?

C'est un regard très positif. Nous avons rencontré deux inspecteurs très ouverts, très à l'écoute, calmes et posés, véritablement prêts à analyser la situation. Ils se sont entourés des procédures nécessaires à leur intervention qui a été très bien menée et appréciée sur le plan local. Ils se sont déplacés quinze jours pour étudier le contexte, interroger les uns et les autres en se rendant disponibles. Ils ont été très professionnels et ont rendu un rapport très intéressant, clair, bien rédigé, dans des délais très rapides, à peine plus d'un mois.

Quels bénéfices votre établissement en a-t-il tirés ?

Le rapport contenait un vrai diagnostic, très tranché, et des préconisations très formelles que le président a suivies. Le CGEDD est crédible par nature. Le rapport nous a permis de prendre une décision et de la faire accepter, après observations du responsable.



L'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE (Ae)



L'Autorité environnementale (Ae) du CGEDD a compétence pour donner un avis sur les évaluations environnementales des projets, plans et programmes soumis à une obligation d'évaluation, lorsque le ministre chargé de l'environnement est partie prenante dans la maîtrise d'ouvrage ou dans la décision à prendre concernant ces opérations. Depuis le 1^{er} juin 2012, elle rend également des décisions de soumission ou de dispense d'étude d'impact pour les dossiers dont elle assure l'examen au cas par cas.

Au 31 décembre 2015, l'Autorité était composée de 17 membres, dont 11 membres permanents du CGEDD et 6 personnalités qualifiées externes (membres associés). Elle s'appuie par ailleurs sur une équipe permanente de 9 personnes : 4 ingénieurs, 2 administrateurs civils et 3 secrétaires administratifs.

En 2015, l'Ae a rendu 111 avis (contre 110 en 2014) et 58 décisions (contre 99 en 2014) :

- 14 plans ou programmes, par exemple les premières programmations pluriannuelles de l'énergie (Corse, Réunion) prévues par la loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, le programme opérationnel de la France relatif au Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP), les projets stratégiques de sept grands ports maritimes, et les derniers contrats de développement territorial ;
- 97 projets : la moitié (48) concernant les transports, parmi lesquels peuvent être cités notamment les lignes du Grand Paris Express (14 sud, 15 ouest, 15 sud, 17 nord et 18), le projet de modernisation de la ligne ferroviaire Serqueux-Gisors, plusieurs mises à 2x2 voies de routes nationales, d'élargissement d'autoroutes ou de contournement routier, la modification du projet du canal Seine Nord Europe ; 21 aménagements fonciers, agricoles et forestiers (AFAF) essentiellement liés à la construction de lignes à grande vitesse ; plusieurs projets de lignes électriques à 225 et 400 kV, ainsi que des projets de création de zone d'aménagement concerté.

Certains des dossiers traités en 2015 concernaient des projets d'un type nouveau pour l'Ae, en particulier les projets de création de parcs éoliens en mer et leurs raccordements électriques au réseau (Courseulles-sur-Mer, Saint-Nazaire, Fécamp) mais également des dossiers plus ponctuels tels le projet de prolongation pour une durée illimitée du stockage souterrain de produits dangereux sur la commune de Wittelsheim (dit « stockage Stocamine »), seule installation de cette nature en France.

Enfin, l'année 2015 a vu une augmentation importante du nombre de cadrages préalables sollicités (d'un seul en 2014 à sept en 2015). Ce dispositif, prévu par l'article R. 122-4 du code de l'environnement, permet à un maître d'ouvrage de solliciter l'Ae, via l'autorité décisionnaire, sur le degré de précision des informations à fournir dans l'étude d'impact. Les demandes de cadrage préalable concernaient tant des projets à enjeu national, comme le plan national de gestion des matières et déchets radioactifs ou le programme national de la forêt et du bois que des projets de dimension locale.

Le rapport annuel de l'Ae est accessible sur le site du CGEDD.

<http://www.cgedd.developpement-durable.gouv.fr>





**L'AUTORITÉ DE LA QUALITÉ DE SERVICE
DANS LES TRANSPORTS (AQST)**

Créée par le décret n° 2012-211 du 14 février 2012 au sein du CGEDD, cette structure légère est appelée à observer, à analyser, à susciter le débat, à formuler des propositions et non à sanctionner. L'Autorité de la qualité de service dans les transports (AQST) contribue ainsi à l'amélioration de la qualité offerte aux voyageurs dans tous les modes de transport public et régulier en attachant une vigilance particulière à produire des indicateurs simples, lisibles et uniformes pour mesurer la régularité et la ponctualité des trains (internationaux, nationaux, régionaux) et des avions.

Progressivement, l'AQST met en œuvre les actions prévues par son décret fondateur. Il s'est agi tout d'abord pour elle de définir une typologie harmonisée des causes des retards des trains et des avions à l'arrivée. Après les Transiliens et les RER, il s'agit désormais d'intégrer les transports collectifs urbains, en lien avec les autorités organisatrices de la mobilité et les transporteurs, ainsi que les autocars de longue distance, en lien avec les entreprises concernées.

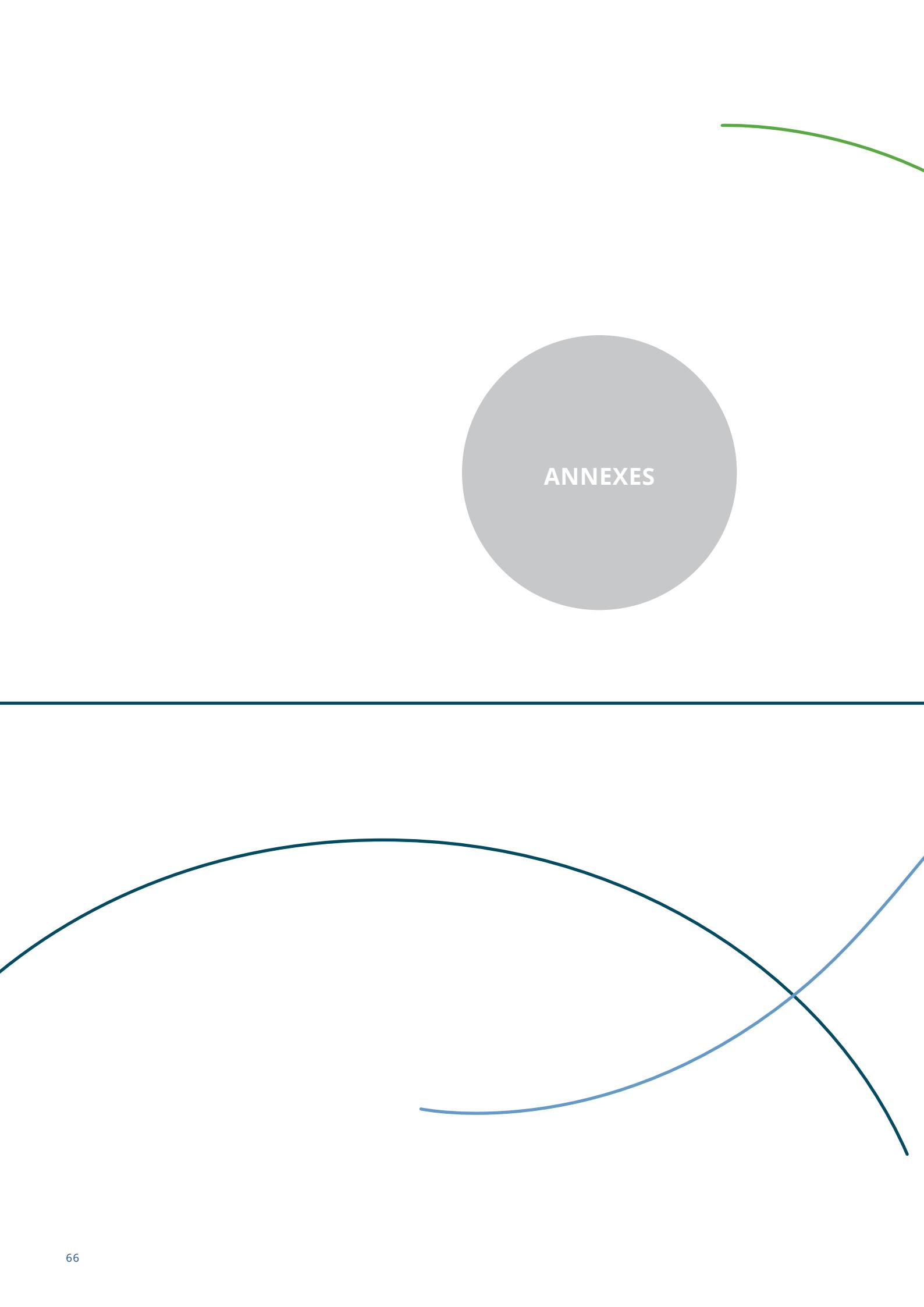
En outre, l'AQST assure le secrétariat du Haut comité de la qualité de service dans les transports (HCQST), qui est placé à ses côtés. Composé de 37 membres, représentant tous les modes, présidé par Olivier FAURE, député, ce Haut comité comprend, outre des personnalités qualifiées, trois collèges : des parlementaires et représentants des collectivités publiques, des représentants des opérateurs de transport et des représentants des consommateurs et usagers des transports. Cette instance est un lieu unique d'échanges qui permet d'aborder toutes les questions liées à la qualité de service, qu'il s'agisse de la sécurité, de l'accessibilité ou de la médiation.

L'AQST présente de manière semestrielle un bilan de la qualité de service, avec une analyse critique des évolutions constatées, à mi-parcours et en fin d'année, qu'elle remet, après échanges au sein du HCQST, au ministre chargé des transports. L'année 2015 est en progrès en matière d'annulations, notamment dans l'aérien où les taux d'annulation sont les plus faibles depuis 2012, tandis qu'en ferroviaire, il s'agit davantage d'un retour aux valeurs moyennes observées auparavant après une mauvaise année 2014. En revanche, aucune tendance globale ne se dégage en 2015 pour les retards. En aérien, la ponctualité des vols intérieurs s'améliore mais elle se dégrade pour les vols moyen-courriers, les long-courriers restant stables. En ferroviaire, la ponctualité s'est dégradée en général (International, TGV et TER), seuls les TET et les lignes d'Île-de-France sont en légère amélioration.

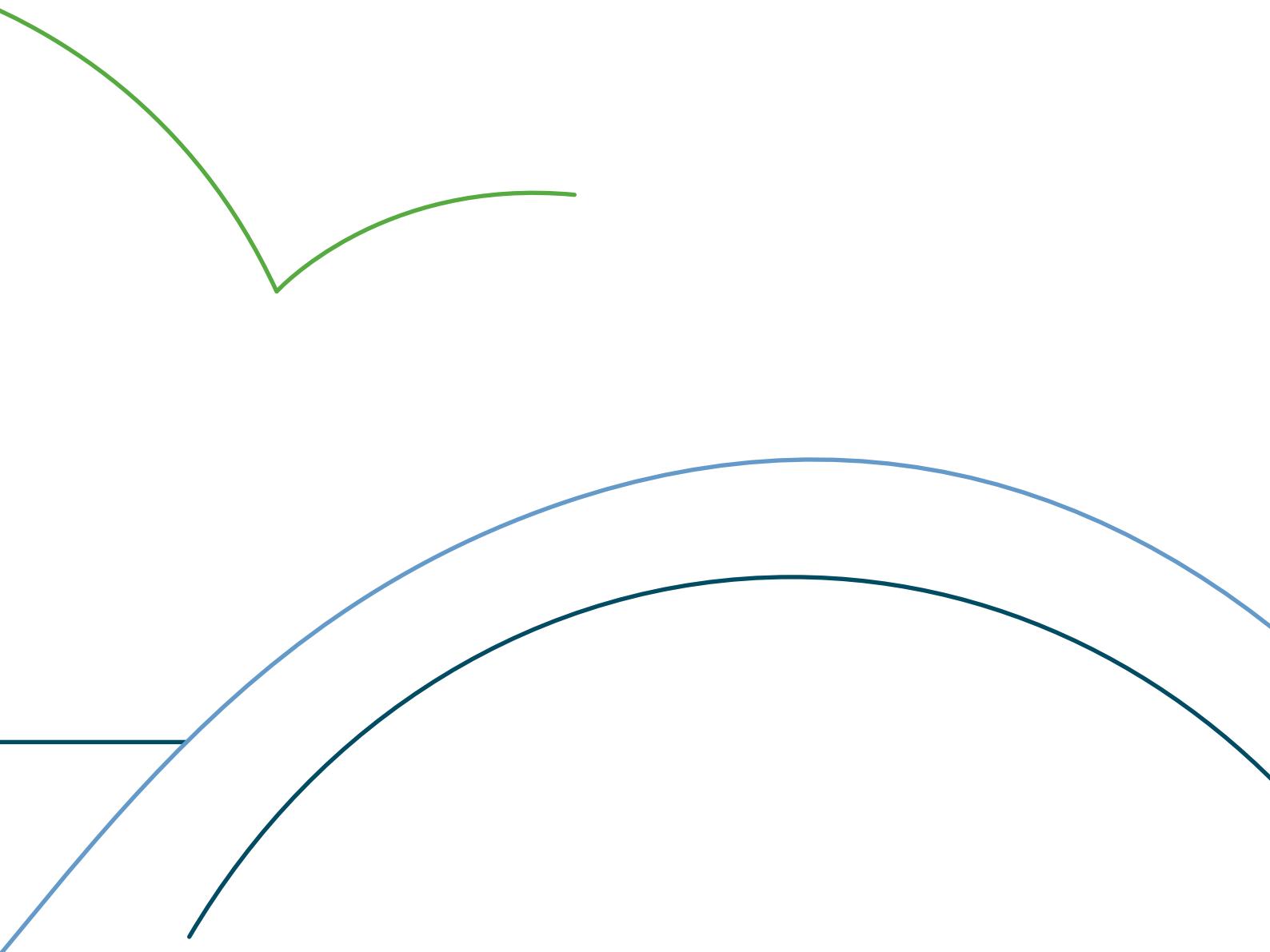
Le tableau ci-dessous agrège les principaux indicateurs suivis par l'AQST.

		ANNULATION	RETARD
Aérien	Intérieur	0,7 %	11,1 %
	Moyen-courrier	0,7 %	19,4 %
	Long-courrier	0,4 %	25,8 %
Ferroviaire	International	non renseigné	11,1 %
	Longue distance	TGV	0,3 %
		TET	1,1 %
	Régional	TER	1,9 %
		RER et Transilien	10,6 %

L'AQST met à la disposition du public son rapport annuel, ses bilans, l'ensemble de ses statistiques ainsi que des informations sur les droits des voyageurs et les démarches qu'ils peuvent entreprendre sur un site internet dédié : www.qualitetransports.gouv.fr



ANNEXES



- 68 Participation de membres du Conseil
à des instances ou à des organismes extérieurs
- 73 Rapports publiés
- 79 Rapports d'audits, d'inspection et vie des services
- 84 Les événements 2015
- 86 Les publications 2015

PARTICIPATION¹ DE MEMBRES DU CONSEIL À DES INSTANCES OU À DES ORGANISMES EXTÉRIEURS

ENSEIGNEMENT ET FORMATION

- Centre national des œuvres universitaires et scolaires
- Commission de reconnaissance de qualification pour l'exercice de la profession de géomètre expert
- Conseil supérieur de l'éducation routière
- École nationale de l'aviation civile (ENAC)
- École nationale des ponts et chaussées (ENPC)
- École nationale des sciences géographiques (ENSG)
- École nationale supérieure d'architecture de Paris-Malaquais
- École nationale des techniciens de l'équipement (ENTE)
- Établissement national des invalides de la marine (ENIM)
- Fondation de l'École nationale des ponts et chaussées
- Formation à l'assistance aux familles des victimes d'accident d'avion
- L'Agence de l'Outre-mer pour la mobilité (LADOM)

ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ressources, climat et milieux

- Académie de l'eau
- Agence des aires marines protégées
- Agences de l'eau : Adour-Garonne, Loire-Bretagne
- Comité de la carte géologique de France (BRGM)
- Comité consultatif des réseaux d'observations météorologiques (CCROM)
- Comité d'orientation de l'observatoire national sur les effets du réchauffement climatique (ONERC)
- Commission de coordination de l'information géographique (CCIG)
- Commission consultative sur le statut de déchet
- Commission nationale d'indemnisation des dégâts de gibier

- Conseil national de la transition écologique (CNTE)
- Conseil supérieur de la météorologie
- Conseil supérieur des sports de montagne
- Délégation interministérielle à la forêt et au bois (déléguee)
- Fondation de l'écologie politique
- Fondation de France
- Fondation Nicolas Hulot pour la nature et l'homme
- Institut national de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture (IRSTEA)
- Météo et climat (ex-Société météorologique de France)
- Météo France
- Observatoire national de la biodiversité
- Parc national des Pyrénées
- Partenariat français pour l'eau (PFE)
- WWF

Risques naturels et technologiques

- Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)
- Commission consultative de sécurité des stockages souterrains
- Conseil de gestion du fonds de prévention des risques naturels majeurs (CGFPRNM)
- Conseil d'orientation du service central d'hydrométéorologie et d'appui à la prévention des inondations (SCHAPI)
- Conseil scientifique et technique de la stratégie nationale de gestion intégrée du trait de côte
- Groupe d'experts relatif à la protection des établissements et des installations abritant des matières nucléaires
- Groupe d'experts relatif aux transports des matières nucléaires
- Prévention des risques naturels - instance de conseil et d'appui technique

¹ La participation aux instances et organismes mentionnés dans le présent document peut être fondée soit sur la qualité de membre du CGEDD, soit sur *l'intuitu personae*. Dans ce dernier cas, les personnes concernées peuvent avoir conservé leur fonction ou leur mandat alors même qu'elles n'étaient plus membres du Conseil.

AMÉNAGEMENT ET URBANISME, HABITAT, CONSTRUCTION ET PATRIMOINE

Aménagement et urbanisme

- Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU)
- Atelier international du Grand Paris (AIGP)
- Centre d'études sur les réseaux, les transports, l'urbanisme et les constructions publiques (CERTU)
- Club Ville-Aménagement
- Commission nationale d'aménagement commercial (CNAC)
- Commission du programme national de requalification des quartiers anciens dégradés
- Groupement d'intérêt public « Centre de ressources pour la politique de la ville en Provence-Alpes-Côte d'Azur »
- Établissements publics d'aménagement : Bordeaux-Euratlantique, Saint-Étienne (EPASE), Plaine du Var

Habitat, logement

- Caisse de garantie du logement locatif social (CGLLS)
- Comité du contrôle et des suites de l'Agence nationale de contrôle du logement social (ANCOLS)
- Commission des comptes du logement
- Commission nationale chargée de l'examen du respect des obligations de réalisation de logements sociaux
- Commission permanente des suites de la MIILOS
- Conseil national de l'Habitat
- Conseil scientifique des indices Notaires-INSEE (CSIN)
- Qualitel

CONSTRUCTION

- Commission d'agrément des contrôleurs techniques (CACT)
- Commission chargée de formuler les avis techniques (produits et procédés de construction)

- Comité d'application des normes de certifications NF HQE bâtiments tertiaires
- Comité de domaine du bâtiment
- Plan « bâtiment durable »

PATRIMOINE

- Comité national du patrimoine souterrain
- Commission d'évaluation scientifique, économique et sociale de l'archéologie préventive
- Commission nationale des monuments historiques
- Commission nationale des secteurs sauvegardés
- Commission supérieure des sites, perspectives et paysages
- Comité des biens français du patrimoine mondial
- Conseil culturel et scientifique du site du Pont du Gard

TRANSPORTS

- Commission des comptes transports de la Nation
- Conseil scientifique du Service de l'observation et des statistiques (CGDD/SOeS)
- Groupe d'experts « transport » (GET)

AVIATION CIVILE

- Aéroports de Guadeloupe-Pointe-à-Pitre (Caraïbes), de Nice-Côte d'Azur, de La Réunion, de Lyon-Saint-Exupéry, de Marseille-Provence, de Montpellier-Méditerranée, de Strasbourg-Entzheim, de Toulouse-Blagnac
- Aéroports de Paris
- Autorité de contrôle des nuisances sonores aéroportuaires (ACNUSA)
- Commission administrative de l'aviation civile (CAAC)
- Commission nationale de prévention des nuisances

-
- Commission de sécurité de la circulation aérienne (CSCA)
 - Conseil de la Médaille de l'Aéronautique
 - Conseil national de sûreté de l'aviation civile
 - Conseil supérieur de l'aviation marchande
 - Conseil supérieur de l'infrastructure et de la navigation aériennes (CSINA)
 - Directoire de l'espace aérien
 - Groupement d'intérêt économique « DSNA Services »
 - Musée de l'air et de l'espace
-

FLEUVES, MER ET PORTS

- Conseils de coordination interportuaires Antilles-Guyanne, de l'Atlantique
 - Conseil supérieur des gens de mer
 - Groupement d'intérêt économique « Dragages Ports »
 - Grands ports maritimes de métropole et d'Outremer
 - Groupement d'intérêt économique « HAROPA »
 - Institut français de la Mer
 - Ports de Paris
 - Port autonome de Strasbourg
 - Société internationale de la Moselle
 - Voies navigables de France (VNF)
-

ROUTES ET SÉCURITÉ ROUTIÈRE

- Association mondiale de la Route (AIPCR)
- Comité de l'innovation routes et rues (CIRR)
- Comité national de gestion et de suivi du 1 % paysage et développement
- Comité des usagers du réseau routier national
- Comité des utilisateurs (référentiel d'évaluation des projets de transport)
- Conseil supérieur de l'éducation routière
- Fonds pour le développement d'une politique intermodale des transports dans le massif alpin
- Groupement d'intérêt public « Institut national de sécurité routière et de recherches (INSERR) »
- Société française du tunnel routier du Fréjus (SFTRF)

TRANSPORTS FERROVIAIRES ET COLLECTIFS

- Chemins de fer luxembourgeois (CFL)
 - Comité d'instruction pour la diffusion des informations ferroviaires
 - Commission des téléphériques
 - Commission nationale d'évaluation de la sécurité des transports guidés (CNSTG)
 - Conseil national de valorisation ferroviaire
 - Conseil scientifique chargé d'élaborer une méthode d'observation de la saturation ferroviaire
 - Coordination interministérielle pour le développement de l'usage du vélo
 - Établissement public de sécurité ferroviaire (EPSF)
 - Haut comité du système de transport ferroviaire
 - Instance de coordination de la politique nationale d'amélioration de la sécurité des passages à niveau
 - Société nationale des chemins de fer français (SNCF)
 - SNCF Réseau
 - SNCF Mobilités
 - Tunnel euralpin Lyon - Turin (TELT-sas : promoteur public chargé de la réalisation de la liaison ferroviaire Lyon-Turin)
-

INSTANCES ADMINISTRATIVES DIVERSES

Administration et fonction publique

- Commission spécialisée de terminologie et de néologie
- Commission de reconnaissance de qualification pour l'exercice de la profession de géomètre expert
- Comité stratégique chargé de l'élaboration de la politique générale de la sécurité des systèmes d'information
- Conseil de discipline du personnel navigant professionnel de l'aéronautique civile
- Conseil du personnel navigant professionnel de l'aéronautique civile
- Conseil supérieur des gens de mer

Droits des usagers et des utilisateurs

- Agence nationale des fréquences (ANFR)
- Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)
- Commission de sécurité des consommateurs
- Comité des usagers du réseau routier national
- Conseil supérieur de la météorologie
- Correspondant du Défenseur des droits pour le ministère du Développement durable

Marchés et achats publics

- Comité consultatif interrégional de règlement amiable des litiges (CCIRA)
- Comité ministériel des achats
- Comité national de règlement amiable des litiges en matière de marchés publics
- Commission consultative des marchés d'Aéroports de Paris, de la SFTRF et de VNF
- Commissions des marchés d'EDF, de RTE et d'ERDF, de la RATP
- Commission des marchés publics de l'État
- Commission spécialisée des marchés de l'aéroport de Bâle-Mulhouse
- Conseil scientifique de l'observatoire économique de l'achat public

Normalisation – audit – comptes de la Nation

- Comité ministériel d'audit
- Comité d'application des normes de certifications NF HQE bâtiments tertiaires
- Commission des comptes de la Nation : transports, logement, environnement
- Organismes de normalisation (CERIB, CSTB, AFNOR)

- au comité permanent de la construction auprès de la Commission européenne
- au comité de pilotage du nouvel axe ferroviaire à grande capacité transpyrénéen (NAFGCT)
- au comité de sécurité de la commission intergouvernementale (CIG) pour la liaison Perpignan-Figueras
- aux commissions centrales pour la navigation sur le Rhin, la Moselle et le Danube
- à la commission de conciliation du service européen de télépéage - Service européen de télépéage
- à la commission de contrôle du tunnel du Perthus
- à la commission intergouvernementale franco-espagnole concernant la ligne ferroviaire du Pays basque (Dax-Vitoria)
- à la commission intergouvernementale et comité de sécurité du tunnel routier du Fréjus
- à la commission intergouvernementale de suivi des questions liées à la construction et à l'exploitation de la liaison fixe transmanche
- à la commission intergouvernementale pour la préparation de la réalisation du projet Seine-Escaut
- à la commission intergouvernementale de contrôle du tunnel routier du Somport
- aux commissions internationales de protection de la Moselle et de la Sarre (CIPMS) - Internationale Kommissionen zum Schutze der Moselle und des Saar (IKSMS)
- à Copernicus (programme européen d'observation et de surveillance de la Terre pour l'environnement et la sécurité)
- aux comités de sécurité du tunnel sous la Manche et des tunnels alpins et pyrénéens
- au GEIE Nouvel axe ferroviaire transpyrénéen à grande capacité
- au groupe de suivi de la convention France – UNESCO
- au groupe de travail « technique et sécurité » de la commission intergouvernementale Lyon-Turin
- au groupe de Zurich sur la sécurité des tunnels ferroviaires alpins
- au Fonds européen pour la pêche (contrôleur)
- à l'OACI (équipe spéciale sur l'assistance aux victimes d'accidents d'aviation et à leurs familles)

EUROPE ET INTERNATIONAL

Délégations françaises

- au comité binational économique du tunnel sous la Manche
- au comité européen de normalisation CEN

Groupes bilatéraux

- Afrique du Sud : co-coordination de l'accord de coopération en matière de transports signé en 2008
- Algérie : Convention franco-algérienne de partenariat sur l'assistance technique dans les transports (coordination de l'accord « transports »)
- Chine :
 - Groupes de travail « habitat », « urbanisme, mobilité transport » du comité de pilotage de l'accord DUD avec la Chine
 - Suivi du projet de ville nouvelle durable sino-française à Wuhan
- Inde : groupe de travail franco-indien sur les routes et sur le développement urbain durable
- Israël : coordination côté français de l'accord sur les transports
- Japon :
 - Mise en œuvre de la lettre d'intention sur la coopération avec le Japon en matière de développement d'une société bas carbone respectueuse de l'environnement
 - Mission d'experts techniques sur le développement du tramway
- Maghreb : présidence des commissions mixtes prévues dans les accords de transport routier
- Mexique : Mission d'un expert transport
- Russie :
 - Groupe de travail franco-russe (« ville durable »)
 - Comité de pilotage français de l'accord de développement urbain durable
- Serbie : Groupes de travail franco-serbes sur le montage financier du métro de Belgrade et sur l'environnement
- Territoires palestiniens : coordination côté français de l'accord sur les transports
- Tunisie : Groupe de travail franco-tunisien sur les transports
- Turquie :
 - Comité mixte économique et commercial franco-turc
 - Groupe de travail franco-turc sur les transports ferroviaires interurbains et urbains
- Ukraine : coprésidence du groupe de travail franco-ukrainien sur l'environnement

INSTANCES MULTILATÉRALES : COORDINATION OU PRÉSIDENCE

- Agence pour la sécurité de la navigation aérienne en Afrique et à Madagascar (ASECNA)
- Association internationale pour des échanges techniques sur les travaux maritimes et fluviaux (AIPCN) : commission fluviale
- Association internationale pour la gestion des ressources en eau (IWRA) : administrateur.
- Conseil mondial de l'eau
- Convention alpine :
 - Groupe de travail sur les transports
 - Plate-forme « Réseau écologique dans les Alpes »
- Convention de Barcelone pour la Méditerranée : comité de pilotage de la commission méditerranéenne du développement durable (CMDD)
- Groupe de suivi de la convention France-UNESCO
- Groupement d'intérêt public « Assistance au développement des échanges en technologies économiques et financières » (ADETEF)
- Partenariat Afrique / UE (initiative en décembre 2007 issu du Traité de Lisbonne)
- Partenariat mondial pour le tourisme durable
- Plan bleu pour la Méditerranée
- Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE)
- Vivapolis : promotion de l'offre française pour la ville durable : membre du comité de direction.

RAPPORTS PUBLIÉS

HABITAT, COHÉSION SOCIALE, DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES

N° 007944-06

Site classé de la baie du Mont Saint-Michel -
Requalification du site de la Caserne

Jean-Marc BOYER

N° 010266-01

Évaluation du dispositif d'accompagnement vers
et dans le logement (AVDL)

Pascaline TARDIVON

Autre inspection : IGAS

N° 009796-01

Urbanisme et mobilité

Hervé DE TRÉGLODÉ, Bruno FARENIAUX, Ruth MARQUES,
Philippe SCHMIT, Pierre TOULOUSE

N° 009571-02

Plan d'actions pour le développement urbain durable
à Mayotte

Philippe SCHMIT

N° 009794-01

Requalifier les campagnes urbaines de France.
Une stratégie pour la gestion des franges
et des territoires périurbains

Jean-Pierre DECOURCELLE, Pierre NARRING,
Jérôme PEYRAT

N° 010071-01

Expertise du musée et des jardins Albert Kahn -
Boulogne-Billancourt 92

Jean-Marc BOYER

N° 010176-01

Bail solidaire. Expertise des propositions
de production d'une offre de logements à loyer minoré
dans le parc privé

Sabine BAIETTO-BEYSSON, Éric VERLHAC

N° 010026-01

Faisabilité d'une trimestrialisation des ressources
prises en compte dans le calcul des aides personnelles
au logement (APL)

Jacques FRIGGIT, Pascaline TARDIVON (CGEDD)

Autre inspection : IGAS

N° 008550-02

Évaluation du réseau associatif concourant à l'accueil
des marins en escale et d'appui à la vente des hôtels
des gens de mer

François BORDRY, Dominique PINEY (CGEDD)

Autre inspection : IGAM

N° 009658-01

Regards sur les grands projets urbains en Europe -
Éléments de parangonnage par rapport
aux pratiques françaises

Emmanuel AUREAU, Aude DUFOURMANTELLE,
Ariella MASBOUNGI, Pierre NARRING

N° 010171-01

Expertise de la politique de soutien des innovations
dans les services urbains

Jean-Jacques KÉGELART, Guillaume LAMY, Christian LÉVY,
Laurent RAVÉRAT, Graziella SINARETTY

N° 010254-01

Étude exploratoire en vue de la création d'une agence
d'urbanisme en Savoie

Philippe SCHMIT

N° 010262-01

Les gares du Nouveau Grand Paris. Évaluation
des dispositifs de réalisation mis en œuvre
sous l'autorité de l'État

Hervé DE TRÉGLODÉ, Anne FLORETTE,
Michel ROSTAGNAT

N° 009875-01

Les résidences avec services pour personnes âgées
sous le régime de la copropriété

Jean CHAPELON, Isabelle VAULONT

N° 010118-01

Modernisation et extension du stade Roland Garros :
expertise du projet alternatif porté par les associations
Évelyne HUMBERT, Philippe ISELIN

N° 009364-01

Dispositions issues de la loi « Littoral » applicables aux
communes riveraines des plans d'eau intérieurs de plus
de mille hectares

Fabienne ALLAG-DHUISME, Philippe ISELIN

N° 010304-01

Expertise de l'application de l'article 55 de la loi relative à la solidarité et au renouvellement urbains (première phase)

Guillaume LAMY, Isabelle RAYMOND-MAUGÉ,
Alain WEBER

N° 010284-01

Mission d'appui à la mise en œuvre du projet d'écocité insulaire et tropicale - La Réunion :
Territoire de la côte ouest

Aude DUFOURMANTELLE

N° 009954-01

Expertise des conséquences de la réforme territoriale pour les offices publics de l'habitat

Jean-Louis HÉLARY, Patrick LAPORTE

MILIEUX, RESSOURCES & RISQUES

N° 008896-03

Audit de la mise en œuvre de la politique de prévention des risques naturels et technologiques en région Pays-de-la-Loire

Brigitte ARNOULD, François DU FOU DE KERDANIEL,
Françoise GADBIN, Thierry MÉNAGER

N° 008890-05

Audit de la mise en œuvre de la politique de prévention des risques naturels et technologiques dans la région Nord - Pas-de-Calais

Jean-Louis DURVILLE, Annick MAKALA,
Dominique MARBOUTY (CGEDD)
Autres inspections : CGAAER, CGE

N° 009459-05

Audit de la mise en œuvre de la politique de prévention des risques naturels et technologiques en région Haute-Normandie

Jean-Louis DURVILLE, Annick MAKALA (CGEDD)
Autres inspections : CGAAER, CGE

N° 008896-04

Audit de la mise en œuvre de la politique nationale de prévention des risques naturels et technologiques à La Réunion

Bernard BUISSON (CGEDD)
Autres inspections : CGAAER, CGE

N° 008896-02

Audit de la mise en œuvre de la politique nationale de prévention des risques naturels et technologiques dans la région Languedoc-Roussillon

Jean-Michel AUBAS, Thierry GALIBERT,
Gilles PIPIEN (CGEDD)
Autres inspections : CGAAER, CGE

N° 010068-01

Propositions pour un cadre national de gestion durable des sols

Philippe BELLEC, Patrick LAVARDE (CGEDD)
Autre inspection : CGAAER

N° 010298-01

Les biocarburants aéronautiques en France - Perspectives de développement de leur production et de leur usage à l'horizon 2020

Sylvie BANOUN, Pierre CAUSSADE (CGEDD)
Autre inspection : CGAAER

N° 008933-02

Coordination de la labellisation des PAPI/PSR et de la délivrance des autorisations environnementales nécessaires

Christian PITIÉ, Marie-Christine SOULIÉ

N° 010092-01

Le régime forestier mis en œuvre par l'Office national des forêts dans les forêts des collectivités

Claire HUBERT (CGEDD)
Autres inspections : CGAAER, IGF

N° 009953-02

Mission pour un projet de territoire du bassin du Tescou (Midi-Pyrénées) - Gestion des ressources en eau

Nicolas FORRAY, Pierre-Alain ROCHE

N° 010164-01

Évaluation du plan semences et agriculture durable

Dominique STEVENS (CGEDD)
Autre inspection : CGAAER

N° 008414-03

Résilience des réseaux dans le champ du MEDDE à l'égard des risques - Étude des conditions de retour à la normale après une situation de crise affectant des grands réseaux

Yvan AUJOLLET, Philippe BELLEC, Thierry GALIBERT,
Gérard LEHOUX, Jean-Michel NATAF, Laurent WINTER

N° 010303-01

Analyse des possibilités de réutilisation d'eaux usées traitées pour l'irrigation du golf de Spérone (commune de Bonifacio)

Fabienne ALLAG-DHUISME

N° 010140-01

Évaluation du dispositif des « annexes vertes » aux schémas régionaux de gestion sylvicole - Application de l'article L.122-7 du code forestier offrant un outil de simplification des procédures pour les propriétaires de forêt privée

Étienne LEFEBVRE (CGEDD)

Autre inspection : CGAAER

N° 009998-01

Évaluation du volet préventif du plan 2010-2015 de lutte contre les algues vertes en Bretagne - Bilan et propositions

Claire HUBERT, Pierre RATHOIS (CGEDD)

Autre inspection : CGAAER

N° 010145-01

Évaluation du nouveau dispositif relatif à l'examen du permis de chasser

Éric FOUQUET, Jérôme PEYRAT, Marie-Christine SOULIÉ

N° 009763-01

Propositions pour un plan d'action pour l'eau dans les départements et régions d'outre-mer et à Saint-Martin

Étienne LEFEBVRE, Emmanuel RÉBEILLÉ-BORGELLA,

Pierre-Alain ROCHE (CGEDD)

Autres inspections : CGAAER, IGA

N° 010019-01

Mission d'appui au préfet de la région Auvergne concernant la maîtrise des populations de campagnols terrestres

Pascale HUMBERT (CGEDD)

Autre inspection : CGAAER

N° 010117-01

Expertise du projet de plan de prévention des risques de submersion marine des marais de Dol (Ille-et-Vilaine)

Nicolas FORRAY, Dominique MARBOUTY

N° 009548-01

L'économie circulaire : quelques questions clefs. Rapport complémentaire au rapport « L'économie circulaire : état des lieux et perspectives »

Sylvie ALEXANDRE, Pascal DOUARD,

Jean-Philippe DURANTHON, Philippe GUIGNARD,

Jean-Paul LE DIVENAH, Thierry LAVOUX, Christian LÉVY,

Pierre NARRING, Bernard PERRET

N° 010245-03

La gestion des déchets au regard du risque aviaire aéronautique

Christian ASSAILLY, Gérard LEHOUX, Philippe SCHMIT

N° 010273-01

Modalités de restriction du commerce de l'ivoire sur le territoire national

Sylvie BANOUN, Laurent RAVÉRAT

N° 009538-01

Analyse du dispositif Natura 2000 en France

Fabienne ALLAG-DHUISME, Christian BARTHOD, Rémi VELLUET (CGEDD)

Autre inspection : CGAAER

N° 009492-01

Expertise sur les crues de décembre 2013 à février 2014 en Bretagne - Rapport définitif après phase contradictoire

Hugues AYPHASSEURHO, Philippe BELLEC,

Françoise GADBIN (CGEDD)

Autres inspections : CGAAER, IGA

N° 010030-02

Propositions pour une politique de maintien et de développement de la pêche professionnelle en eau douce Thierry BOISSEAU

N° 010227-01

La gestion des pics de pollution de l'air

Nicolas FORRAY, Henri LEGRAND, Michel PINET (CGEDD)

Autres inspections : IGA, IGAS

N° 009523-01

Obligation de garanties financières pour la mise en sécurité des installations classées qui présentent des risques importants de pollution

Bernard MÉNORET (CGEDD)

Autre inspection : CGE

N° 010137-01

La gestion des déchets non dangereux stockés sur le site de Septèmes-les-Vallons (13)

Gilles PIPIEN, Jean-Pierre VIGUIER

N° 008106-02

Expertise du projet d'effacement des ouvrages de Vezins et La Roche-qui-boit sur la Sélune

Thérèse PERRIN, Éric VINDIMIAN (CGEDD)

Autre inspection : CGE

N° 010099-01

Évaluation de la mise en œuvre des protocoles État - profession agricole conclus en 2011 dans le bassin Adour-Garonne pour la gestion quantitative de l'eau
Hugues AYPHASSORHO, Geoffroy CAUDE, Noël MATHIEU (CGEDD)

Autre inspection : CGAAER

N° 010012-01

Analyse de la mise en œuvre de la directive nitrates par d'autres États membres de l'Union européenne (Allemagne, Belgique (Flandres), Danemark, Espagne (Catalogne), Irlande, Pays Bas)

François GUERBER, Claire HUBERT, Marie-Christine SOULIÉ (CGEDD)

Autre inspection : CGAAER

N° 010153-01

Projet de concession de sables marins calcaires coquilliers dit de la Pointe d'Armor

Noël MATHIEU (CGEDD)

Autre inspection : CGE

N° 010178-01

Évaluation du plan national d'adaptation au changement climatique

Geoffroy CAUDE, Patrick LAVARDE, Mireille VIORA

N° 010248-01

Évaluation des expérimentations de simplification en faveur des entreprises dans le domaine environnemental

Rouchdy KBAÏER, Dominique STEVENS (CGEDD)

Autres inspections : CGAAER, CGE, CGEFI, IGA

N° 009279-01

Dispositif de contrôle de l'application du règlement bois de l'Union européenne

Agnès MOUCHARD (CGEDD)

Autre inspection : CGAAER

N° 009814-01

Évaluation du dispositif des pôles interrégionaux relatifs aux risques

Thierry GALIBERT, Marc SANDRIN

N° 010203-01

Dispositif de mise en œuvre de la stratégie nationale pour la biodiversité 2011-2020 - Constats et propositions de relance

Thierry LAVOUX

N° 008923-01

Évaluation de la police de l'environnement
Henri LEGRAND, Emmanuel RÉBEILLÉ-BORGELLA, Marie-Christine SOULIÉ (CGEDD)
Autres inspections : CGAAER, IGA, IGSJ

N° 009548-02

Mission d'évaluation de politique publique - Rapport sur la gestion des déchets par les collectivités territoriales et Note additionnelle sur la gestion des déchets dans les départements et régions d'outre-mer

Pascal DOUARD, Bruno FARENIAUX, Charles HELBRONNER (CGEDD)

Autres inspections : CGE, IGA, IGF

MOBILITÉ & TRANSPORTS

N° 010205-01

Avis sur le bilan économique et social du tramway T3 sur les boulevards des Maréchaux Sud à Paris - Bilan ex-post établi en application de l'article L.1511-6 du code des transports

François RENVOISÉ

N° 009729-01

Avis du CGEDD sur le bilan LOTI ex-post de la voie express Rennes - Saint-Malo (ex RN137)

Yves MORIN

N° 010157-01

Avis du CGEDD sur le bilan de la réalisation de l'autoroute A28 Alençon - Rouen (bilan LOTI)

Bruno LEBENTAL

N° 010047-01

Avis sur le bilan de réalisation de l'autoroute A85 Angers-Vierzon

Jean-Paul OURLIAC

N° 009846-01

Avis sur le bilan économique et social de la réouverture aux voyageurs de la Grande Ceinture Ouest (GCO) - Bilan LOTI établi en application de l'article L.1511-6 du code des transports

Éric REBEYROTTE

N° 009847-01

Avis sur le bilan économique et social de la liaison Ermont-Eaubonne – Saint-Lazare (EESL) - Bilan LOTI établi en application de l'article L.1511-6 du code des transports
Éric REBEYROTTE

N° 010158-01

Avis du CGEDD sur le bilan ex-post de la réalisation du contournement nord d'Angers (autoroute A11)

Bruno LEBENTAL

N° 010046-01

Bilan LOTI A77 Section non concédée
Cosne-Cours-sur-Loire – Nevers

Paul SCHERRER

N° 009653-01

Expertise de l'ouvrage de franchissement des voies SNCF par la RN2113 à Narbonne (Aude)

Évelyne HUMBERT

N° 010268-01

Application du règlement (UE) 965/2012 aux opérations des services médicaux d'urgence par hélicoptères - Conditions de mise en œuvre

Jean-Michel AUBAS, Thierry LEMPEREUR

N° 008991-02

Trains d'équilibre du territoire (TET) : agir pour l'avenir
Marc D'AUBREBY

N° 009772-01

Recommandations du conseil scientifique des observatoires de la saturation ferroviaire

Jean-Paul OURLIAC

N° 010144-01

Participation du transport routier au financement des infrastructures

Marc D'AUBREBY, Michel PINET

N° 008816-01

Les drones civils, enjeux et perspectives

Dominique DAVID, Jean PANHALEUX

N° 008091-03

Coordination des actions ministérielles pour l'usage du gaz naturel liquéfié (GNL) comme carburant. Le GNL, composante européenne de la transition énergétique du transport routier de marchandises

Jean-Bernard ERHARDT, Philippe MALER

N° 008414-02

Le coût de la résilience des réseaux

Marie-Anne BACOT, Jean-Louis DURVILLE, Laurent WINTER

N° 009992-01

Le soutien public au transport ferroviaire de fret

Hervé DE TRÉGLODÉ

N° 009989-01

Appui au préfet Provence-Alpes-Côte d'Azur (PACA) sur deux démarches de développement à Marseille. Compte-rendu sur la démarche Ville-port

Marc NOLHIER

N° 008354-03

Les nœuds ferroviaires et leur prise en charge opérationnelle

Marie-Anne BACOT

N° 010187-01

Financement d'une première phase de l'électrification de la ligne ferroviaire Paris-Troyes

Patricia SOILLY, Benoît WEYMULLER

N° 010156-01

Impact environnemental de la plateforme de l'autoroute ferroviaire atlantique de Tarnos

Michel BELLIER, Denis CLÉMENT, Frédéric DUPIN

N° 010204-01

Étude sur le marché de l'assistance en escale dans les aéroports

Christian ASSAILY, Chantal MARRACCINI

N° 007501-02

La desserte maritime « fret » de Saint-Pierre-et-Miquelon

Marc SANDRIN (CGEDD)

Autre inspection : IGA

N° 009874-01

Modélisation des déplacements de voyageurs
en Île-de-France

Michel MASSONI, Emmanuel RAOUL

N° 010217-01

La Société nationale de sauvetage en mer : stratégie
et dimensionnement pour un financement pérenne

Michel ROSTAGNAT (CGEDD)

Autre inspection : IGAM

N° 009197-01

La rationalisation des outils statistiques relatifs
aux transports

Michel MASSONI, Emmanuel RAOUL

TRANSITIONS ÉNERGÉTIQUES, CONSTRUCTIONS ET INNOVATIONS

N° 010133-01

La flotte océanographique française

Philippe BELLEC (CGEDD)

Autre inspection : IGAENR

N° 010142-01

Expertise sur le projet Abyssea - Centre d'essais
et d'expertise en mer profonde

Fabienne ALLAG-DHUISME, Jean-Michel NATAF

N° 009939-01

Les véhicules communicants nécessitent-ils de nouvelles
réglementations ?

Hervé DE TRÉGLODÉ, Bernard FLURY-HÉRARD

N° 009916-01

Évaluation du dispositif de projets domestiques
contribuant à la réduction des émissions de gaz à effet
de serre sur le territoire français

Jean-Claude GAZEAU

N° 010220-01

Délais d'instruction des demandes de permis exclusifs
de recherche et de concessions d'hydrocarbures

Philippe GUIGNARD

RESSOURCES HUMAINES

N° 009647-01

Parcours professionnels des ingénieurs des ponts,
des eaux et des forêts (IPEF)

Edmond GRASZK, Pierre-Alain ROCHE,

Marie VILLETTE (CGEDD)

Autre inspection : CGAAER

N° 008799-04

Sécurisation des compétences maritimes au sein
du ministère. Phase 1 : constat de la situation

Bruno BARADUC, Yves MORIN (CGEDD)

Autre inspection : IGAM

N° 009614-01

Évaluation du dispositif d'aménagement et de réduction
du temps de travail applicable dans les unités littorales
des affaires maritimes

Christian DIEUDONNÉ (CGEDD)

Autre inspection : IGAM

VICE-PRÉSIDENCE

N° 007204-05

Dispositif qualité - Guide méthodologique s'appliquant
aux missions du CGEDD

Jean-Michel AUBAS

RAPPORTS D'AUDITS, D'INSPECTIONS ET VIE DES SERVICES

AUDITS INTERNES COMPTABLES

N° 009932-01

Audit de l'évolution de la gestion budgétaire et comptable des opérateurs sous tutelle dans le cadre de la mise en œuvre des prescriptions du décret du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

Nicole DARRAS, Jean-Claude DIQUET, Guillaume LAMY, Chantal MARRACCINI, Jacques POULAIN

N° 010236-01

Audit des processus d'achats mis en œuvre par la DGAC
Jean-Michel AUBAS, Jacques POULAIN, Pierre VAISS

N° 009774-01

Audit sur le processus de contrôle de l'instruction et de l'attribution des subventions allouées par l'agence nationale de l'habitat

Jany AUGE, Christine DELCOURT, Pierre LEVAVASSEUR, Isabelle RAYMOND-MAUGÉ

N° 009579-01

Processus relatifs aux engagements hors bilan et provisions pour charges

Nicole DARRAS, Guillaume LAMY

N° 009162-02

Processus de paiement à échéance - Audit de suivi
Carole CASTROT, Guillaume LAMY, Chantal MARRACCINI

N° 008120-02

Audit de suivi relatif à la fiabilisation des encours routiers
Armelle BACHELIER, Christine DEFFAYET, Michel SAILLARD

N° 010042-01

Audit de la mise en œuvre de la politique du logement par les services de l'État en région Provence-Alpes-Côte d'Azur (PACA) - Programme d'activité 2014

Aude DUFOURMANTELLE, Maryse GAUTIER, Thierry GUYOT, Charles HELBRONNER, Jean-Louis HELARY, Patrick LAPORTE, Patricia PERRIN, Isabelle RAYMOND-MAUGÉ

N° 010107-01

Inspection de régularité primes et indemnités - DREAL Corse

Marc CHALLÉAT, Raymonde PIOLAT

N° 009961-01

Inspection de régularité primes et indemnités - DDT de la Lozère

Marc CHALLÉAT, Raymonde PIOLAT

N° 009983-01

Inspection de régularité primes et indemnités - DDT des Hautes-Alpes

Marc CHALLÉAT, Raymonde PIOLAT

N° 010213-01

Inspection de régularité de la tenue de l'inventaire physique des biens immobiliers à la subdivision des phares et balises de la direction de la mer (DM) Guadeloupe

Philippe BONNAL, Catherine CLÉMENT

N° 010097-01

Management et organisation de la prévention des risques professionnels à la direction de la mer de Guadeloupe

François PORTE

N° 010214-01

Audit du processus de la paye des agents du ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie et du ministère du Logement, de l'Égalité des Territoires et de la Ruralité

Nicole DARRAS, Jean-Claude DIQUET, Mireille MAESTRI, Pierre VAISS

N° 009897-01

Estimation des coûts de remise en état des biens EPADESA et financements

Benoît WEYMULLER

N° 010295-01

Inspection de régularité à la direction départementale des territoires et de la mer de Loire-Atlantique portant sur l'attribution des subventions de l'Agence nationale de l'habitat

Françoise GADBIN, Gilles PERRIN, Dominique TAQUET

N° 010294-01

Inspection de régularité à la direction départementale des territoires de Maine-et-Loire portant sur l'attribution des subventions de l'Agence nationale de l'habitat

Françoise GADBIN, Gilles PERRIN, Dominique TAQUET

AUDITS DE STRUCTURES

N° 007695-02

Audit de suivi de l'institut de recherche pour l'exploitation de la mer (IFREMER)

Philippe BELLEC

N° 007368-02

Audit de suivi de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques (ONEMA) - Programme d'activité 2014

Denis DELCOUR, Annick MAKALA

N° 009975-01

Audit de la capacité de l'École nationale des ponts et chaussées à bénéficier du régime des responsabilités et compétences élargies

Jean-Yves BAJON, Jean-Claude DIQUET, Jacques POULAIN

N° 009654-01

Audit des établissements publics d'aménagement EPAMARNE et EPAFRANCE

Jean-Paul LE DIVENAH, Ruth MARQUES, Denis PAYEN

N° 009655-01

Audit de l'établissement public d'aménagement Plaine du Var

Brigitte ARNOULD, Laurent FAYEIN, Maryse GAUTIER, Marianne LEBLANC-LAUGIER

N° 009691-01

Audit du parc national des Pyrénées

Hugues AYPHASSORHO, Pascale BOIZARD, Éric FOQUET

N° 008295-02

Audit de suivi de l'École nationale des travaux publics de l'État (ENTPE) - Programme d'activité 2014

Patrick DE BUHAN, Philippe GUIGNARD

N° 007694-02

Audit de suivi du bureau de recherches géologiques et minières (BRGM)

Jean-Louis DURVILLE

N° 009547-01

Audit de l'école nationale de l'aviation civile (ENAC)

Pierre CAUSSADE, Michel GUILLORIT, Jacques POULAIN, Éric VINDIMIAN

INSPECTIONS DE SERVICE

N° 008902-01

Inspection de service du Centre d'études techniques de l'équipement (CETE) de l'Est

Claude DUEE, Jean-Louis DURVILLE, Henri LAIR,
Mireille SCHMITT, Éric TSCHITSCHMANN

N° 010166-01

Inspection du service technique de l'organisme de navigation aérienne de Roissy-Le Bourget

Christian ASSAILLY, Edmond GRASZK, Jean-Marcel PIETRI

N° 009856-01

Inspection de service de la direction interdépartementale des routes Sud-Ouest (DIR-SO)

Frédéric DUPIN, Éric FOUCET, Michel GUILLORIT,
Thierry MÉNAGER

N° 010076-01

Audit de l'organisation et du fonctionnement de la direction départementale des territoires de l'Ariège

Michel GUILLORIT, Thierry MÉNAGER

N° 009690-01

Inspection de service de la DREAL Midi-Pyrénées - Rapport définitif après contradiction

Philippe GARIN, Pierre LEVAVASSEUR,
Christian PITIÉ, Jean-Pierre THIBAULT

N° 009809-01

Audit de l'organisation et du fonctionnement de la direction départementale des territoires de la Drôme

Patrick DIENY, Pascale HUMBERT

N° 010341-01

Examen de l'organisation et du fonctionnement de la direction départementale de la cohésion sociale (DDCS) de l'Isère

Catherine MARCQ

N° 010340-01

Examen de l'organisation et du fonctionnement de la direction départementale des territoires (DDT) de l'Isère

Hubert GOETZ, Jean-Louis HELARY

N° 009994-01

Inspection de service DREAL PACA 2014

Marc CHALLÉAT, Jean-Pierre VIGUIER

N° 010108-01

Inspection de régularité primes et indemnités - DDTM de Corse-du-Sud

Marc CHALLÉAT, Raymonde PIOLAT

N° 010382-01

Examen de l'organisation et du fonctionnement de la direction départementale des territoires (DDT) des Ardennes

Claude DUEE

N° 009996-01

Audit de l'organisation et du fonctionnement de la direction départementale des territoires de la Meuse

Georges REGNAUD, Yannick TOMASI

N° 010229-01

Inspection de service de la direction de la mer de Guadeloupe

Philippe BONNAL, Bernard BUISSON, Catherine CLÉMENT

N° 010282-01

Inspection de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Basse-Normandie.

Annick MAKALA, Jean REBUFFEL

N° 010212-01

Inspection de l'organisation et du fonctionnement de la direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) de l'Eure

Jany AUGE, Jean LÉVÈQUE

N° 010239-01

Examen de l'organisation et du fonctionnement de la direction départementale des territoires (DDT) de Loir-et-Cher

Guy BARREY, Yvan AUJOLLET

N° 009969-01

DRIEA Île-de-France - Inspection de régularité de la commande publique au titre de l'année 2013

Emmanuel AUREAU, Claude BONNET, Jean LÉVÈQUE

N° 010037-01

Inspection de service de la direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement (DRIHL) d'Île-de-France

Jany AUGE, Nadine BELLUROT, Marc FOCRET,
Jean REBUFFEL

N° 009736-01

Inspection de service de la direction interdépartementale des routes Nord

Claude BONNET, Nicolas FORRAY, Jean LÉVÈQUE, Jean REBUFFEL, Michel SAILLARD

N° 010023-01

Examen de l'organisation et du fonctionnement de la direction départementale des territoires (DDT) de la Sarthe

Christian DIEUDONNÉ

N° 010024-01

Examen de l'organisation et du fonctionnement de la direction départementale de la cohésion sociale (DDCS) de la Sarthe

Gilles PERRIN

N° 009618-01

Audit du système de surveillance de la Direction des services de la navigation aérienne (DSNA) par la Direction de la sécurité de l'aviation civile (DSAC)

Jean-Michel AUBAS, Pierre CAUSSADE

N° 009751-01

Inspection du service d'État de l'aviation civile de Polynésie française

Christian ASSAILLY, Bernard BUISSON

N° 009546-01

Inspection de service du Centre national des ponts de secours (CNPS)

Christine DEFFAYET, Évelyne HUMBERT, Jean LÉVÈQUE

N° 007693-02

Inspection de suivi de l'École nationale des techniciens de l'équipement (ENTE)

Thierry BONNET, Christine DEFFAYET, Christine DELCOURT

N° 007567-02

Inspection de service du Service technique de l'énergie électrique, des grands barrages et de l'hydraulique (STEEGBH)

Évelyne HUMBERT, Éric VINDIMIAN

AUTRES RAPPORTS D'INSPECTION OU D'AUDIT

N° 010235-01

Contribution à la préfiguration de la future DREAL Rhône-Alpes - Auvergne - Écoute externe

Daniel CHEMIN, Christine DEFFAYET, Philippe DHENEI, Patrick DIENY, Pascale HUMBERT, Catherine MARCQ

N° 009461-01

Évaluation de l'efficacité de la stratégie informatique des ministères de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie (MEDDE) et du Logement, de l'Égalité des Territoires et de la Ruralité (MLETR)

Bernard FLURY-HÉRARD, Hubert GOETZ, Jacques POULAIN

N° 009138-01

Cadrage méthodologique d'audit de mise en œuvre des politiques publiques du logement et de la ville dans les services déconcentrés de l'État

Patrick ALBRECHT, Dominique DUCOS-FONFREDE, Marc FOCRET, Patrick LAPORTE, Isabelle RAYMOND-MAUGÉ, Hervé TORO

N° 009898-01

L'évolution de l'organisation régionale de l'État consécutive à la nouvelle délimitation des régions

Philippe DHENEIN, Georges REGNAUD, Lionel RIMOUX, Jean-Jacques KÉGELART

N° 009909-01

Réforme des commissions consultatives locales

Hubert GOETZ

N° 010133-01

La flotte océanographique française

Philippe BELLEC

N° 008697-02

Actualisation du guide de l'audit, par régions, de la mise en œuvre de la politique de prévention des risques

Christian DE JOANNIS DE VERCLOS

N° 009775-01

La méthodologie d'évaluation des conséquences des événements météorologiques et géologiques exceptionnels et les conditions de mise en œuvre de la solidarité nationale (Rapport, guide méthodologique et notice méthodologique pour les collectivités territoriales)

Hugues AYPHASSORHO

AUTRES

N° 010078-01

Rapport d'activité 2014 du collège Gestion administrative et financière-régularité

Nicole DARRAS, Christine DELCOURT,
Jean-Claude DIQUET, Guillaume LAMY, Chantal

N° 010077-01

Rapport d'activité 2014 de la section Personnels et services

Daniel CHEMIN, Christine DELCOURT,
Jean-Claude DIQUET, Sylviane DUBAI, Edmond GRASZK,
Guillaume LAMY, Thanh Nhuan NGUYEN, Lionel RIMOUX,
Hervé TORO

-
- 6 enquêtes administratives
 - 40 inspections de santé et sécurité au travail
 - 8 avis de la commission supérieure des sites
 - 10 rapports et avis de l'inspection générale des ouvrages d'art

LES ÉVÉNEMENTS 2015



Les matinées du CGEDD

Métropoles et territoires

5 FÉVRIER

Faire ou défaire la ville avec le commerce

30 JUIN

L'inondabilité comme moteur de projet urbain

25 SEPTEMBRE

Les matinées sont des rendez-vous réguliers d'échanges et de débats sur les questions d'avenir dans les différents domaines touchant au développement durable. Elles sont ouvertes à un public diversifié, dans le but de favoriser une attitude prospective par l'échange libre entre les conférenciers, français et étrangers, et le public.

<http://www.cgedd.developpement-durable.gouv.fr/les-matinées-du-cgedd-r292.html>



Les colloques du CGEDD

Régulation économique et infrastructures de réseaux

Rencontre avec Jean TIROLE, prix Nobel d'économie 2014

30 JANVIER

Avec le conseil économique pour le développement durable (CEDD) et la collaboration de l'école nationale des ponts et chaussées.

La prise en compte des externalités environnementales dans le calcul socio-économique

2 AVRIL

Avec la collaboration de France Stratégie et le Commissariat général à l'investissement (CGI).

L'évaluation des grandes infrastructures de transport : apport des bilans ex post

24 JUIN

Avec la collaboration de France Stratégie et le Commissariat général à l'investissement (CGI).

La prise en compte des effets d'agglomération dans le calcul socio-économique

22 OCTOBRE

Avec la collaboration de France Stratégie et le Commissariat général à l'investissement (CGI).

Expertise, décision et opinion publiques

19 NOVEMBRE

Organisé par le Conseil scientifique de l'association française pour la prévention des catastrophes naturelles (AFPCN), le Conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD) et la Commission nationale du débat public (CNDP).



Grand prix national de l'ingénierie

Ce prix récompense les professionnels, seuls ou en équipe, pour la qualité de la conception et de la conduite d'un projet exceptionnel par ses innovations et sa créativité. Ce concours, organisé par Syntec-Ingénierie, est parrainé par le ministère du Développement durable et le ministère chargé de l'industrie.

Cette initiative est menée en association avec le Groupe Moniteur et l'Usine Nouvelle. Patrice PARISÉ a assuré, au nom de la ministre chargée du développement durable, la présidence du jury pour 2015.

<http://www.cgedd developpement-durable.gouv.fr/le-grand-prix-national-de-l-ingenerie-gpni-r159.html>



Manifestations organisées par le comité d'Histoire

Le programme pluriannuel du comité d'Histoire des ministères de l'Énergie et du Logement est soumis à son conseil scientifique deux fois par an.

Un demi-siècle d'environnement et de développement durable, entre politique, science et environnement

20 MAI

en partenariat avec Jacques THEYS et un groupe de chercheurs

Albert CLAVEILLE, ministre des Travaux publics à la fin de la Première Guerre mondiale

18 SEPTEMBRE

à l'initiative de chercheurs, dans le prolongement des journées d'études de juin 2014 sur la commémoration des travaux publics de guerre et d'après-guerre

Les empires et l'environnement

9 OCTOBRE 2015

dans le cadre des Rendez-vous de l'histoire de Blois, en partenariat avec deux associations (AHPNE, RUCHE)

Développement industriel et risques : enjeux et perspectives

15 OCTOBRE

en partenariat avec l'Ineris et la DGPR

Santé et environnement : parcours et constructions historiques

9 ET 10 DÉCEMBRE

en partenariat avec un groupe de chercheurs (université Paris-Diderot), l'AHPNE et les Archives nationales

Une histoire orale des agents de la voie d'eau

11 DÉCEMBRE

en partenariat avec Voies navigables de France

LES PUBLICATIONS 2015



LES ÉCHOS du CGEDD numéros 76 et 77

Trimestriel de 12 pages, en quadrichromie, tiré à 2 000 exemplaires. Cette publication est diffusée aux collectivités territoriales, préfectures, cabinets ministériels, services d'inspection des autres administrations, services du MEEM et du MLHD et leurs établissements publics.

<http://www.cgedd.developpement-durable.gouv.fr/la-derniere-publication-des-echoscgedd-r474.html>



Le rapport annuel du CGEDD 2014

<http://www.cgedd.developpement-durable.gouv.fr/les-rapports-annuels-du-cgedd-r277.html>

Maquette des couvertures des rapports du CGEDD 2014, 2015, 2016 et 2017 sur un principe de collection





Le CGEDD à la Une

Mensuel de 4 pages tiré à 1 000 exemplaires, 8 numéros et 1 encart ont été publiés en 2015. Cette publication est diffusée à l'ensemble des agents du CGEDD et aux membres de l'association Blaise Pascal (disponible sur l'intranet du CGEDD).

<http://intra.cgedd.i2/les-numeros-de-2015-r1176.html>

Pour mémoire
Revue du comité d'Histoire

Évolution historique de la politique de la maîtrise de l'énergie depuis le premier choc pétrolier de 1973
Numéro 15

AUTOMNE 2015

Politique de résorption de l'habitat insalubre
Numéro spécial

PRINTEMPS 2015



DIRECTRICE DE PUBLICATION

Anne-Marie LEVRAUT

COMITÉ DE RÉDACTION

Armelle BACHELIER

Thierry CARRIOL

Christine DELCOURT

Marie-Laure GARCIN

Emmanuel RÉBEILLÉ-BORGELLA

Françoise SEIGNOUX

Patricia SOILLY

Isabelle RAYMOND-MAUGÉ

Thomas VRATNIK

RÉDACTRICE EN CHEF

Maud de CRÉPY

SECRÉTARIAT DE RÉDACTION

Anaïs DUPAS

CONCEPTION

AMARANTE, 53 rue Lemercier, Paris 17^e

Sophie FOURNIER-VILLIOT - Jessica RICHER

Secrétariat d'édition : Sarah CARLIER

N° ISSN : 2104-1679

Imprimerie IPP / Imprimerie Verte

Papier FSC

